



Rapport financier 2011

Sommaire

2 Rapport de gestion du Conseil d'Administration

16 Annexe : liste des mandats et fonctions
des mandataires sociaux

25 Rapport du Président sur le contrôle interne

33 Rapport des Commissaires aux Comptes
sur le rapport du Président

36 Comptes consolidés

36 Compte de résultat consolidé

37 Résultat global

38 Bilan consolidé

40 Tableau des flux de trésorerie consolidés

41 Variation des capitaux propres consolidés

42 Annexe aux comptes consolidés

85 Rapport des Commissaires aux Comptes
sur les comptes consolidés

86 Comptes annuels

86 Bilan

88 Compte de résultat

89 Tableau des flux de trésorerie

90 Annexe aux comptes annuels

102 Rapport des Commissaires aux Comptes
sur les comptes annuels

103 Responsables du document

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

Rapport de gestion

1. Situation de la Société et activité au cours de l'exercice 2011

La seconde section du Duplex A86 reliant l'A13 à Vélizy a été mise en service le 9 janvier 2011 avec six mois d'avance sur les engagements contractuels. Cet ouvrage de 11 km entre Rueil et Vélizy est désormais exploité dans sa totalité.

La recette de péage du réseau interurbain progresse de 2,8%. Avec l'apport additionnel du Duplex A86, la croissance totale du chiffre d'affaires péage est de 4,5%.

Les investissements au titre du Paquet vert autoroutier, qui ont fait l'objet de l'avenant 14 au contrat de concession, sont en cours, et le taux d'avancement des travaux au 31 décembre 2011 atteint 48%.

L'avenant 15 au contrat interurbain de Cofiroute a été publié le 30 janvier 2011. Il compense par voie tarifaire la hausse de la taxe d'aménagement du territoire entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

Le 3^e contrat de plan 2011-2014, qui prévoit des investissements à hauteur de 213 M€ (valeur euro 2008) en contrepartie d'un complément tarifaire de 15% de l'inflation (prise en compte de l'inflation à hauteur de 0,85i au lieu de 0,70i) majorée de 0,48%, au cours de sa durée, a fait l'objet d'un 16^e avenant.

Ce 16^e avenant au contrat de concession de Cofiroute a été approuvé par décret du 23 décembre 2011 et publié au Journal Officiel le 27 décembre. Il intègre notamment dans la concession, les élargissements (section A10 Chambray – bifurcation A10/A85 ; section A71 bifurcation A71/A85 – bifurcation A71/A20) prévus par le contrat de plan signé avec l'État.

2. Trafic

En dépit d'un environnement économique défavorable, la croissance du trafic à réseau stable, mesurée en kilomètres parcourus, s'est élevée à 0,8%. L'année 2011 se solde par une croissance de 1% du trafic véhicules légers, qui résiste aux éléments conjoncturels, tandis que le trafic poids lourds, plus directement lié à la situation économique, marque un recul de 0,4%.

Depuis l'ouverture de la seconde section, la montée en charge du trafic dans le Duplex A86 s'est accélérée. Au terme d'une progression de 39% depuis le début d'année, le nombre de transactions moyen annuel (les jours ouvrés) est de 19800 véhicules/jour, avec un pic de trafic le 30 septembre 2011 proche de 29000 véhicules.

Le Duplex A86 apporte une croissance additionnelle du trafic de 1,7%, ce qui conduit à une croissance globale du trafic de 2,5% en 2011.

3. Chiffres d'affaires péage

Les tarifs ont augmenté au 1^{er} février 2011 de 2,07% pour les véhicules légers (classes 1, 2 et 5), de 5,50% pour les poids lourds à deux essieux (classe 3) et de 3,96% pour les poids lourds à trois essieux et plus (classe 4).

Sous l'effet conjugué du trafic et des tarifs, le chiffre d'affaires péage progresse de 4,5% à 1180 M€. Les revenus des activités annexes s'établissent à 22 M€, et le chiffre d'affaires d'exploitation atteint 1202 M€ (+ 4,5%).

4. Entretien du réseau en service

En 2011, 184 M€ ont été investis, dont 34 M€ correspondent au renouvellement des équipements (IEAS).

4.1. Duplex A86 (22 M€)

La mise en service de l'ouvrage complet est intervenue le 9 janvier 2011. Des travaux de parachèvement se sont poursuivis sur les plates-formes et bâtiments d'exploitation, et sur les équipements tels que l'installation en approche de l'ouvrage de panneaux complémentaires d'information.

4.2. Travaux d'amélioration du réseau interurbain (128 M€)

Les investissements destinés à améliorer l'impact environnemental du réseau, qui ont fait l'objet du 14^e avenant Paquet vert autoroutier, sont en cours de réalisation. Ils sont répartis en 343 chantiers sur 230 sites différents et se dérouleront jusqu'en mars 2013.

L'avancement des travaux au 31 décembre est de 48 %, conformément au planning initial. Quatre voies de télépéage sans arrêt en sortie ont été mises en exploitation sur la barrière de Saint-Arnoult et 15 aires de repos ont été remises en service après écorénovalion. En outre, les programmes de protection des riverains contre le bruit et ceux relatifs à la ressource en eau et à la biodiversité sont largement avancés.

Les études préalables au 3^e contrat de plan ont été engagées, de même que les études d'impact de la construction de la nouvelle ligne LGV Tours-Bordeaux qui longe l'autoroute A10 et qui va notamment occasionner le déplacement d'un bâtiment d'exploitation et d'une aire de service.

Les conditions hivernales exceptionnelles de fin 2010 ont généré de multiples détériorations de la chaussée, qui ont toutes été réparées dans des délais très courts. Le programme de renouvellement de la couche de roulement, qui porte sur 26 M€ en 2011, a été modifié en fonction des circonstances.

5. Exploitation du réseau

5.1. Sécurité

5.1.1. Les actions vis-à-vis des clients

Indicateurs	2009	2010	2011 (au 30/11)
Taux d'accidents (*)	22,40	21,96	16,99
Taux d'accidents corporels	3,25	3,91	3,51
Taux de tués	0,20	0,25	0,26

(*) Nombre d'accidents/nombre de km parcourus x 10 puissance 8.

Le nombre d'accidents mortels a diminué en 2011, mais le nombre de tués est légèrement supérieur (22 accidents avec 28 tués en 2011, 25 accidents avec 27 tués sur la même période en 2010). Les taux d'accidents matériels et corporels se sont améliorés, alors que le taux de tués s'est légèrement dégradé.

Cofiroute est membre fondateur de la Fondation d'entreprise VINCI Autoroutes pour une conduite responsable, qui a notamment mené des actions de sensibilisation des automobilistes à la sécurité routière, en ciblant ses messages sur les risques de somnolence au volant. Cofiroute a relayé ces campagnes sur son réseau en contribuant tout particulièrement à la mise en œuvre des animations sur les aires de services et de repos. Cofiroute a également apporté son concours pour la réalisation de l'enquête sur la somnolence au volant pilotée par l'hôpital de Garches – financée par la Fondation d'entreprise VINCI Autoroutes pour une conduite responsable – qui s'est déroulée pendant le mois de juillet 2011 aux barrières de péage de Monnaie, La Gravelle et Saint-Arnoult. La sensibilisation des transporteurs et chauffeurs routiers à la sécurité des personnels qui interviennent sur autoroute s'est poursuivie avec, entre autres, l'organisation des journées sécurité poids lourds en novembre 2011 et la réalisation de sessions de formation dans les entreprises de transports par des collaborateurs de Cofiroute.

5.1.2. Les actions à destination des salariés

En 2011, le déploiement de la politique prévention sécurité et du plan d'action « attitude 100 % prévention » s'est poursuivi. Les résultats se sont légèrement améliorés : baisse du nombre d'accidents (31 en 2011 et 35 en 2010) et du taux de fréquence (12,20 en 2011 et 13,13 en 2010) et légère augmentation du taux de gravité (0,76 en 2011 et 0,63 en 2010). Six centres d'exploitation sur 17 ont atteint l'objectif de zéro accident du travail avec arrêt pendant plus de 12 mois consécutifs. En revanche, le nombre de fourgons ou remorques percutés a augmenté fortement (46 en 2011, 24 en 2010).

Les actions de l'année ont porté sur :

- le renforcement de l'utilisation des outils de prévention : augmentation du nombre de quarts d'heure sécurité (près d'un par semaine et par personne), multiplication des visites prévention (plus de 100), réalisation systématique d'analyse après un accident, augmentation du nombre de presque accidents détectés (+ 73 %) ;
- la maîtrise des risques : évolution des règles de balisages et du stationnement sur le tracé, la prise en compte de la prévention en amont des projets et le partage des informations et des bonnes pratiques.

En 2011, les séminaires prévention réunissant l'ensemble des cadres et agents de maîtrise par région, puis l'ensemble des collaborateurs de chacun des centres ont à nouveau été réalisés. Par ailleurs, 11 660 heures de formations ont été consacrées à la sécurité.

5.2. Impact social et environnemental

5.2.1. Dialogue social

Cofiroute employait 1 911 salariés à la fin de l'année 2011. L'effectif se compose de 15 % de cadres, 19 % d'agents de maîtrise et de 66 % d'ouvriers/employés.

Les effectifs féminins représentent près de 40 % des effectifs.

Cofiroute favorise aussi souvent que possible le développement de l'emploi durable : 91 collaborateurs ont été recrutés dans l'année en CDI, contre 73 en 2010. Par ailleurs, le recours aux CDD continue de diminuer et atteint - 27 % comparé à 2010. Ce recul de l'emploi précaire est facilité par l'accord d'entreprise sur « les réalités du terrain, métiers et organisation du travail – ouvriers/employés » qui régit depuis 2007 la gestion des pointes d'activité et des remplacements de salariés. 41 contrats CDI week-end et intermittents ont été signés en 2011 (soit plus de 30 % des embauches en CDI) pour répondre aux besoins d'exploitation ponctuels et préserver ainsi une souplesse indispensable dans l'organisation du travail. Au total, 132 nouveaux salariés ont rejoint Cofiroute en 2011.

Faire évoluer en compétences l'ensemble des salariés constitue l'objectif premier de la politique emploi. L'application de l'accord relatif à la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) a permis de faciliter et d'accompagner l'évolution des collaborateurs, notamment grâce à des dispositifs de formation adaptés. En 2011, 52 000 heures de formation ont été dispensées et ont concerné 92 % de l'effectif.

L'axe fort de la politique RH, Campus – école de formation de Cofiroute, est d'accompagner les salariés et les projets de l'entreprise : sécurité, environnement, performance de l'exploitation. Le tutorat des agents routiers, initié en 2010 pour favoriser l'apprentissage de ce métier, s'impose désormais comme un dispositif indispensable : 37 tuteurs formés, 23 agents routiers bénéficiant du dispositif.

Cofiroute poursuit sa politique volontariste de management de l'égalité des chances, avec quatre faits majeurs en 2011 :

- le maintien de son label diversité ;
- le développement de ses partenariats avec le secteur adapté, avec un chiffre d'affaires en croissance constante, qui dépasse les objectifs fixés ;
- les femmes représentent 40 % de l'effectif total. Parmi elles, 28 % ont une responsabilité managériale, en particulier 4 sont chefs de centre ;
- l'engagement citoyen des collaborateurs de Cofiroute est significatif. En 2011, ils ont soutenu plus de 20 projets de la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité.

Les négociations tenues en 2011 ainsi que les accords signés sont la traduction concrète d'une politique RH désireuse de prendre en compte la réalité du terrain, les aspirations des salariés et la bonne tenue du dialogue social.

L'amélioration de la sécurité des collaborateurs est un souci constant pour Cofiroute. L'ensemble des collaborateurs de Cofiroute reste mobilisé pour atteindre les meilleurs résultats en terme de sécurité, avec pour objectif le « zéro accident » au travail. Les formations sécurité (12 300 heures de formation ont été dédiées à la sécurité en 2011, contre 9 121 en 2010), ainsi que les quarts d'heure sécurité contribuent à ce que chacun devienne acteur de la prévention.

Le bien-être au travail est également un objectif de tous les jours. En 2011, Cofiroute s'est attachée à la prévention du risque psychosocial et à la pénibilité au travail, en concertation avec les partenaires sociaux.

En 2011, Cofiroute a donné une nouvelle impulsion à sa politique de partage des fruits de la croissance. Le 28 juin 2011 a été signé l'accord relatif à l'intéressement des salariés, qui, en complément de l'accord de participation, les associe aux résultats et performances économiques de l'entreprise. La sécurité des salariés, la performance économique et la qualité de service sont les thèmes au cœur desquels ont été fixés les objectifs communs d'amélioration dans l'entreprise. L'ambition de l'accord est de faire bénéficier les salariés d'une prime d'intéressement d'autant plus élevée que Cofiroute sera performante dans ces trois domaines. L'accord est conclu pour trois ans et s'applique dès l'exercice 2011.

Enfin, Cofiroute s'est également attachée à préserver la pérennité des couvertures prévoyance et frais de santé des salariés tout en maintenant leur niveau. La Direction a, dans ce cadre, lancé un appel d'offres. Via un accord signé à l'unanimité par la Direction et les organisations syndicales représentatives, le 22 décembre 2011, cet objectif de pérennité a été atteint.

5.2.2. Politique environnementale

Cofiroute est désormais certifiée ISO 14001 pour la construction, l'exploitation et l'entretien de l'ensemble de son réseau avec tunnels, depuis l'entrée du Duplex A86, en 2011, dans le périmètre du système de management qualité sécurité environnement.

Ce système de management prévoit l'évaluation régulière des impacts des activités de Cofiroute sur l'environnement, la vérification de la conformité réglementaire et la mise en œuvre de procédures d'urgence en cas de survenance d'un accident polluant sur le réseau.

En application de la politique environnement de Cofiroute, des plans d'actions sont élaborés et suivis par chacune des directions régionales pour améliorer en continu la performance environnementale et prévenir les pollutions. Les salariés sont largement associés à cette démarche par un programme de sensibilisation et des formations internes (441 heures de formation en 2011).

Conformément aux dispositions réglementaires et aux exigences de la norme ISO 14001, Cofiroute a mis en place un reporting environnemental élaboré à partir de mesures effectuées par les collaborateurs de l'entreprise, qui réalisent la collecte et le traitement des données.

Indicateurs	2010	2011
<i>Périmètre Fast Close du 1^{er}/10/2010 au 30/09/2011</i>		
Consommation eau de ville en m ³ (*)	142 037	130 039
Consommation d'électricité en kWh(*)	23 130 567	22 029 888
Consommation carburant en l(*)	2 502 925	2 361 281
Emissions de CO ₂ (Scope 2) en teq CO ₂	9 919	9 108

(*) En 2011, les consommations d'eau, d'électricité et de carburant ont diminué du fait en partie d'une activité de viabilité hivernale moins intense qu'en 2010.

5.3. Automatisation des gares et développement du télépéage

5.3.1. Télépéage sans arrêt

Le télépéage sans arrêt a été mis en service progressivement à la barrière de Saint-Arnoult à raison de quatre voies de sortie de juillet à décembre 2011. Les voies d'entrée seront mises en exploitation en 2012.

5.3.2. Développement du télépéage

La totalité des gares et barrières s'est dotée d'équipements de péage automatique. La part télépéage représente plus de 40 % des transactions totales.

6. Financement

Cofiroute a renouvelé par anticipation, en février 2011, une ligne de crédit de 500 M€ pour une durée de cinq ans, elle se substitue à la ligne de 1 020 M€ à échéance octobre 2011.

Aucun autre mouvement significatif n'est intervenu sur les opérations de financement au cours de l'exercice écoulé, la totalité des besoins étant couverts par les lignes existantes.

Au 31 décembre 2011, les ressources disponibles de Cofiroute s'élèvent à 898,7 M€, dont 398,7 M€ de trésorerie nette gérée et 500 M€ sous la forme du crédit syndiqué à moyen terme non tiré.

L'endettement financier net s'établit à 2,96 Mds€ au 31 décembre 2011; il est indexé à taux fixe ou protégé à hauteur de 78 % de son total.

7. Recherche et développement

Les actions de recherche et développement réalisées par Cofiroute en 2011 se sont déclinées sur les volets principaux suivants :

I. Information des clients et gestion de trafic

→ Suite à un travail approfondi sur l'innovation mené avec les étudiants de l'ESSEC, de Centrale Paris et du Strate College Designers, Cofiroute a mis en ligne une application gratuite d'information trafic en temps réel sur des terminaux nomades (smartphones). La première version a été mise en service en juin 2011 et permet de diffuser des informations sur les conditions de circulation et les événements (travaux, bouchons, accidents...), ainsi que sur les services disponibles sur les aires. Une fonction d'appel d'urgence depuis des smartphones est également à disposition sur ce service.

→ Cofiroute participe au programme pluriannuel EasyWay 2 sur la période 2010-2012, cofinancé par la Commission européenne (DG Transports). Ce programme concerne les 27 États membres et vise à déployer des systèmes d'information routière, de gestion du trafic et des incidents compatibles avec les dispositions de la directive européenne de 2010 relative aux systèmes intelligents appliqués aux transports.

→ Cofiroute a poursuivi une expérimentation, initiée en 2010, de comptage de places de parkings PL disponibles sur l'aire de services de Val-Neuvy. Le recueil des données sur cette aire est basé sur un dispositif innovant de capteurs individuels installés sur chaque emplacement de parkings PL et communiquant sans fil. L'information sur la disponibilité de stationnement est donnée en temps réel aux chauffeurs de PL, à travers des panneaux de signalisation dynamique en accotement, en amont de l'aire.

→ Dans le cadre du 7^e Programme cadre européen de recherche et développement (7^e PCRD), Cofiroute, avec les autres sociétés de VINCI Autoroutes (ASF et Escota), participe depuis avril 2010 à un projet appelé Ecomove, qui vise à tester des mesures d'exploitation d'infrastructures (telles que la régulation dynamique des vitesses ou le télépéage sans arrêt) dans l'optique d'une diminution de la consommation de carburant et des émissions de gaz à effet de serre.

II. Sécurité du personnel et des clients

→ La proposition Scoref (Système coopératif routier expérimental français), à laquelle Cofiroute a participé en tant que soumissionnaire au sein d'un consortium, a été retenue pour un cofinancement dans le cadre d'un appel à projets du Fonds unique interministériel (FUI). Le consortium est composé d'industriels (Renault, PSA, Hitachi, Orange...), de laboratoires de recherche (IFSTTAR, INRIA...) et de deux gestionnaires d'infrastructures (Cofiroute et le conseil général des Yvelines). Le projet, démarré le 1^{er} octobre 2010, consiste à démontrer à grande échelle, à l'aide de systèmes coopératifs s'appuyant sur des communications Wifi entre les véhicules et l'infrastructure, des cas d'usage liés à la sécurité routière et la gestion du trafic.

8. Activité des filiales et des sociétés contrôlées

8.1. Cofiroute Participations

Le résultat net de Cofiroute Participations s'éleva, pour 2011, à 382 K€, dont - 6 K€ de résultat d'exploitation et 396 K€ de résultat financier. Cofiroute Participations ne constate ni de résultat exceptionnel ni d'impôt sur les sociétés sur l'exercice.

Le résultat financier, en baisse par rapport à 2010, est lié principalement aux dividendes reçus des sociétés détenues.

8.1.1. Royaume-Uni

Cofiroute UK a produit un chiffre d'affaires de 1 120 K€ et a dégagé un résultat net avant impôts de 161 K€.

La société Le Crossing Company Ltd (LCC), détenue par Cofiroute UK Ltd (42,86%) et Ringway Babbit Ltd (57,14%), a réalisé au cours de l'année 2011 un chiffre d'affaires de 63 K€ et a dégagé un résultat net avant impôts de - 1 K€.

Au global, Cofiroute UK présente pour l'exercice 2011 un résultat net de 113 K€.

8.1.2. États-Unis

Cofiroute Corporation, dont la filiale opérationnelle, Cofiroute USA, exploite la 91 Express Lanes et la MnPASS, a produit un chiffre d'affaires de 7 529 K\$, un résultat opérationnel de - 1 100 K\$ essentiellement impacté par le changement de prestataire en charge du développement du back office et un résultat net de - 438 K\$.

8.1.3. France

SERA, société exploitante de la station de radio autoroutière Autoroute FM, a réalisé en 2011 un chiffre d'affaires de 2 542 K€ (dont 1 379 K€ réalisés avec la Société Cofiroute) et a dégagé un résultat net de 6 K€.

SPTF a réalisé en 2011 un chiffre d'affaires de 61 K€ et a dégagé un résultat net de 28 K€.

8.2. Toll Collect

Toll Collect GmbH (TC), société de droit allemand détenue à 10 % par Cofiroute, à 45 % par Daimler Financial Services (DFS) et à 45 % par Deutsche Telekom (DT), est titulaire d'un contrat avec l'État fédéral allemand jusqu'en 2015, avec une extension possible jusqu'en 2018. Elle exploite un service de perception satellitaire du péage pour les poids lourds (PL) de 12 tonnes et plus sur le réseau autoroutier allemand.

Fin 2011, 143 000 entreprises ont enregistré 934 500 PL auprès de Toll Collect et 704 500 camions sont équipés d'OBU (On Board Units). Le taux de véhicules étrangers équipés a continué de progresser, atteignant 44,5 %, contre 43,3 % fin 2010.

Le système de péage fonctionne avec une grande précision. Le taux moyen d'identification en mode automatique des véhicules assujettis atteint depuis 2006 une moyenne constante de 99,75 %, dépassant ainsi nettement les 99 % fixés par le contrat d'exploitation.

Le 1^{er} septembre 2011, TOLL2GO, un service de péage international et interopérable géré conjointement avec l'opérateur autrichien Asfinag, a été inauguré. Grâce à TOLL2GO, les PL de 12 tonnes et plus n'ont plus besoin que d'un seul OBU, celui de Toll Collect, pour s'acquitter du péage en Allemagne et en Autriche. Les deux opérateurs sont ainsi parvenus à connecter deux systèmes basés l'un sur le principe du DSRC, l'autre sur une technologie satellitaire. TOLL2GO constitue un premier pas vers l'interopérabilité du péage à l'échelle européenne. Ce service rencontre un grand succès auprès des PL européens, avec plus de 28 000 inscriptions.

Le péage collecté en Allemagne en 2011 est de 4,5 Mds€.

Les principaux résultats de la société Toll Collect GmbH pour le dernier exercice (du 1^{er} septembre 2010 au 31 août 2011) sont les suivants :

→ Chiffre d'affaires : 545 M€ ;

→ EBIT : 96 M€ ;

→ Résultat après impôts : 75 M€.

Il est rappelé que l'État fédéral a initié une procédure d'arbitrage SGV I le 8 septembre 2004 et réclame au consortium 5 500 M€ (plus intérêts) en pénalités et manque à gagner du fait du retard du projet. TC GmbH n'ayant pas pu faire valoir ses droits dans la SGV I a initié en décembre 2006 la SGV II (avec les arbitres du SGV I). Toll Collect réclame environ 400 M€ (plus intérêts).

Trois audiences avec les trois arbitres se sont tenues à Berlin du 16 au 17 juin 2008, du 6 au 4 décembre 2010 et du 8 au 10 mai 2011, et une audience s'est tenue le 26 août 2011 à Munich.

La procédure d'arbitrage suit son cours.

En tout état de cause, ce contentieux ne devrait pas avoir d'impact sur les comptes de Cofiroute, qui a déjà atteint en décembre 2004 le plafond de sa contribution financière au projet (pour mémoire, un avenant aux accords de consortium, signé le 31 août 2004, confirme la limitation de la contribution financière de Cofiroute à 70 M€).

8.3. Autoroutes Trafic

Selon les comptes provisoires de la Société, Autoroutes Trafic a produit un chiffre d'affaires de 2 176 K€ et dégagé un résultat net de 295 K€. Les actions de développement de la société ont essentiellement porté, en 2011, sur l'utilisation de données FCD (Floating Car Data) pour les exploitants routiers et autoroutiers.

8.4. Mediamobile

Les comptes de la société Mediamobile pour la période du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011 montrent un chiffre d'affaires de 11 304 K€, en augmentation de 11 % par rapport à l'exercice précédent, et un résultat net de 4 717 K€. L'exercice a été marqué par le fort développement de l'activité de la première monte et de l'activité navigation GPRS, la signature d'un partenariat avec Météo-France pour le lancement d'une application pour smartphone et deux prises de participation (Mediamobile Nordic et Mile).

8.5. Centaure

Centaure Bretagne a poursuivi son activité de formation à destination des entreprises et du grand public avec en complément une activité spécifique de stages « permis à points ».

9. Comptes annuels consolidés

Au cours de l'exercice 2011, les méthodes de présentation et d'évaluation n'ont pas été modifiées. Le calendrier de clôture a été accéléré afin de gagner un mois dans les délais de publication des comptes. Le périmètre de consolidation a été étendu à SERA, filiale non consolidée auparavant.

Le chiffre d'affaires du Groupe étant supérieur à 250 M€, le groupe fiscal a été soumis à la contribution additionnelle de 5 % d'impôt.

9.1. Chiffre d'affaires

En application de la norme IFRIC 12 concernant les contrats de concession de service public, le chiffre d'affaires consolidé est constitué par un chiffre d'affaires d'exploitation, fruit de l'exploitation du péage, et un chiffre d'affaires construction, prestations de construction des infrastructures réalisées pour le compte de l'État.

Le chiffre d'affaires d'exploitation consolidé s'établit, pour l'année 2011, à 1 202 M€, contre 1 149,8 M€ en 2010, soit une progression de 4,5 %.

Le chiffre d'affaires construction s'élève à 129,4 M€, contre 142,4 M€ en 2010, en diminution de 9,1 % en relation avec l'achèvement du projet A86. Ce montant correspond exactement à la sous-traitance de construction, Cofiroute ne dégageant pas de marge sur ses activités de maîtrise d'ouvrage.

Le chiffre d'affaires total (exploitation/construction) s'établit à 1 331,4 M€, par rapport à 1 292,2 M€ en 2010.

9.2. Ebitda

L'Ebitda s'établit à 847,6 M€ en 2011 contre 806,8 M€ en 2010, soit une progression de 40,8 M€ (+ 5,1 %) par rapport à 2010. Cette amélioration résulte d'une démarche d'optimisation permanente des charges d'exploitation et d'une météo hivernale favorable. L'ouverture du Duplex A86 en janvier 2011 permet de dégager un Ebitda positif dès la première année d'exploitation de l'ensemble du tunnel. L'Ebitda représente 70,5 % du chiffre d'affaires contre 70,2 % en 2010.

9.3. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel, à 601,7 M€, affiche une hausse de 3,0 %, en 2011, contre 584,1 M€ en 2010, hausse plus modérée que celle de l'Ebitda et résultant du complément d'amortissements de la deuxième section du Duplex A86.

9.4. Résultat financier

Le résultat financier s'alourdit principalement avec la baisse de la capitalisation des intérêts intercalaires, consécutive à la mise en service de la seconde section du Duplex A86. Il est de - 137,5 M€ en 2011, contre - 111,3 M€ en 2010.

9.5. Résultat net

Le poste d'impôt sur les bénéfices augmente de 8,8 M€, pour s'établir à 170,0 M€, principalement avec la contribution complémentaire de 5 % qui représente 7,8 M€.

Le résultat net s'établit à 294,2 M€, en baisse de 17,4 M€, soit - 5,6 % par rapport à celui de 2010 (311,6 M€), baisse limitée au regard de l'impact de la mise en service de la seconde section de l'A86 et de l'alourdissement de la charge d'impôt liée de la majoration de 5 % précitée.

9.6. Bilan consolidé

L'endettement net s'élève à 2 959 M€ au 31 décembre 2011, contre 3 045 M€ à fin 2010, en baisse de 86 M€.

10. Rapport sur la gestion du Groupe

En application des dispositions de l'article L233-16 I du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous les informations constituant le rapport sur la gestion du Groupe.

L'évolution de la situation financière du Groupe est le reflet de la situation financière de Cofiroute, la contribution des filiales restant marginale.

Les indicateurs clés poursuivent leur croissance régulière, les impacts de la mise en service de la seconde section du Duplex A86 en janvier 2011 et l'alourdissement des impôts pèsent sur le résultat net, seul indicateur en baisse, conformément aux anticipations.

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010	2009	2008
<i>Chiffre d'affaires d'exploitation</i>	1 202,0	1 149,8	1 110,5	1 077,1
<i>Chiffre d'affaires construction</i>	129,4	142,4	175,2	272,4
Chiffre d'affaires total	1 331,4	1 292,2	1 285,7	1 349,5
Résultat net part du Groupe	294,2	311,6	310,8	323,9
Endettement financier net en fin de période	- 2 959,0	- 3 044,5	- 3 225,9	- 3 257,0

11. Comptes sociaux

Les comptes sociaux ont été arrêtés selon des principes et méthodes identiques à ceux de 2010.

11.1. Compte de résultat

Le chiffre d'affaires progresse de 51,3 M€, + 4,5 %, et s'établit à 1 194,1 M€.

Le résultat d'exploitation progresse de 2,2 % plus faiblement, en raison notamment de l'augmentation des dotations aux amortissements en relation avec la mise en exploitation de la seconde partie du Duplex A86 (VL2).

Le résultat net à 290,4 M€, affiche une baisse limitée par rapport à 2010 (315,5 M€) compte tenu de l'impact de l'ouverture complète du Duplex A86 et de la contribution additionnelle de 5 % à l'impôt sur les sociétés.

11.2. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Conformément à l'article R-225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices figure ci-dessous :

Nature des indications (en euros)	2007	2008	2009	2010	2011
1. SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	158 282 124	158 282 124	158 282 124	158 282 124	158 282 124
Nombre d'actions émises	4 058 516	4 058 516	4 058 516	4 058 516	4 058 516
2. RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTUÉES					
Chiffre d'affaires	1 032 325 137	1 071 256 114	1 103 273 814	1 142 842 920	1 194 115 531
Bénéfice avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	693 281 042	702 581 372	707 043 685	725 161 269	710 652 890
Impôt sur les bénéfices à 33,33 % (*)	142 500 384	85 366 749	146 438 526	151 166 454	155 933 522
Contributions supplémentaires sur l'impôt société	4 677 334	2 847 878	4 807 292	4 963 314	12 917 005
Bénéfices après impôts, contribution, participation des salariés, amortissements et provisions	347 777 990	231 546 163	314 981 236	315 502 916	290 373 402
Montant des bénéfices distribués	188 315 142	188 315 142	188 315 142	311 612 858	294 242 410
Dettes à long terme	3 379 801 220	3 328 528 271	3 325 015 322	3 366 858 221	3 352 555 800
Coût de revient de la concession	7 275 087 662	7 730 580 700	8 058 781 989	8 295 403 245	8 472 388 782
3. RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION					
Bénéfice après impôt et participation des salariés, mais avant amortissement et provisions	133,13	150,79	135,04	138,77	110,65
Bénéfice après impôt et participation des salariés, amortissements et provisions	85,69	57,05	77,61	77,74	71,55
Dividende versé à chaque action	46,40	46,40	46,40	76,78	72,50
4. PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	1 875	1 941	1 942	1 913	1 805
Montant de la masse salariale	61 974 320	64 134 064	68 598 859	67 562 326	68 213 726
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	28 552 087	29 537 573	31 971 534	31 467 989	32 319 562

(*) En 2011, la charge d'impôt comprend aussi un complément de charge d'IS (impôt sur les sociétés) au titre des exercices antérieurs.

11.3. Proposition d'affectation du résultat 2011

Nous vous proposons d'affecter le résultat de la façon suivante (montants en euros) :

- Bénéfice net disponible	290 373 402
- Report à nouveau antérieur	1 564 891 132
<hr/>	
- Bénéfice distribuable	1 855 264 534
- Dotation à la réserve légale	0
- Distribution du dividende	294 242 410
- Affectation du solde en report à nouveau	1 561 022 124

La distribution ainsi proposée correspond à un dividende de 72,50€ par action pour chacune des 4 058 516 actions.

Selon la décision du Conseil en date du 28 juillet 2011, cette distribution a fait l'objet d'un acompte de 33,44 € par action, représentant un montant global de 135 716 775 € mis en paiement le 14 octobre 2011.

Nous vous proposons de mettre en paiement le solde de 39,06€ par action ouvrant droit à l'abattement de 40% prévu par l'article 158 3.2° du Code général des impôts, le 16 avril 2012.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons le montant des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents :

— au titre de 2010 :

→ dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 311 612 474,58 euros ;

→ dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 383,90 euros.

— au titre de 2009 :

→ dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 188 314 910,40 euros ;

→ dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 232,00 euros.

— au titre de 2008 :

→ dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 188 314 855,25 euros ;

→ dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 232,00 euros.

Vos Commissaires aux Comptes vous donneront dans leur rapport général les conclusions de leurs opérations de contrôle et des vérifications spécifiques prévues par la loi.

12. Informations sur les délais de paiement

Conformément aux exigences de la loi du 4 août 2008, dite loi LME, et de son décret d'application n°2008-1492 du 30 décembre 2008, la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance à la clôture des deux derniers exercices figure ci dessous :

(en millions d'euros)

Exercices	Échéances inférieures à 30 jours	Echéances comprises entre 30 et 60 jours	Autres échéances
2011	9,5	7,8	-
2010	22,7	34,9	-

13. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice 2011 : évolution des tarifs de péage

Conformément au contrat de concession et au contrat de plan signé entre l'État et Cofiroute pour la période 2011-2014, les tarifs augmentent, au 1^{er} février 2012, de 2,53 % pour les classes 1,2 et 5 ; les tarifs applicables à la classe 3 augmentent de 4,5 %, et ceux applicables à la classe 4 de 3,5 %.

14. Évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société

Conformément à l'article L. 225-100 du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous une analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société.

Les contrats de concession avec des durées restantes de vingt ans pour le réseau interurbain, soixante-quinze ans pour l'A86 et les contrats de plan conclus avec l'État donnent à Cofiroute une bonne visibilité sur ses perspectives d'activité et contribuent à assurer la performance financière.

Les risques majeurs auxquels Cofiroute est exposée concernent la recette liée à l'acceptabilité du péage et au trafic qui est corrélé avec l'activité économique pour le trafic des poids lourds, et, dans une moindre mesure, à l'évolution de la consommation et des prix du carburant à la pompe pour celui des véhicules légers.

Le niveau d'endettement financier de 2 959 M€ est à mettre en regard des investissements réalisés dans le cadre de la construction du réseau autoroutier concédé, qui s'élevèrent à 5 298,6 M€, et du niveau et de la récurrence des cash flow. Le risque financier associé à ce niveau d'endettement concerne la politique de gestion de la dette, notamment l'utilisation d'instruments financiers; cette politique est décrite dans l'annexe aux comptes consolidés, notes C.16 et C.17, « informations relatives à l'endettement financier net » et « informations relatives à la gestion des risques financiers ».

15. Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

Nous vous demandons également d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, régulièrement autorisées par votre Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé.

Vos Commissaires aux Comptes ont été informés de ces conventions qu'ils vous relatent dans leur rapport spécial.

16. Programme de rachat d'actions

L'Assemblée générale de la Société n'a pas procédé à des autorisations d'opérations d'achat d'actions de la Société.

17. Informations concernant les mandataires sociaux

Conformément à l'article L. 225-102-1 alinéa 4 du Code de commerce, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice 2011 est jointe en annexe.

18. Rémunération des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social, par la Société, ainsi que par les sociétés contrôlées par votre Société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce et par la société qui contrôle votre Société.

Sont repris ci-après, pour l'exercice écoulé, les rémunérations et avantages de toute nature de :

→ M. Pierre Coppey, Président du Conseil d'Administration

Rémunérations attribuées durant l'exercice

	Montants au titre de l'exercice 2011
Rémunération fixe	357 500 €
Rémunération variable	250 350 €
Avantage en nature	Véhicule de fonction

Ces rémunérations s'entendent pour l'ensemble de ses mandats détenus au sein des sociétés du Groupe VINCI.

Actions gratuites attribuées durant l'exercice

	Exercice 2011
N° et date du plan VINCI	Actions de performance 02/05/2011
Nombre d'actions gratuites	9 334
Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	344 425 €
Date d'acquisition définitive	02/05/2013
Date de disponibilité	02/05/2015
Conditions de performance	oui

Stocks options attribuées durant l'exercice

	Exercice 2011
N° et date du plan VINCI	Plan 2011 02/05/2011
Nombre d'actions gratuites	23 335
Valorisation des actions	178 746 €
Date d'acquisition définitive	02/05/2014
Date de disponibilité	02/05/2015
Conditions de performance	oui

Options de souscriptions ou d'achats d'actions levées durant l'exercice

	Exercice 2011
N° et date du plan	Plan 2005 01/03/2005
Nature des options	Plan de souscription
Nombre d'options levées durant l'exercice	200 323
Prix d'exercice	24,195 €

Il est précisé que M. Pierre Coppey bénéficie d'un régime de retraite complémentaire dont l'engagement est pris par la maison mère VINCI S.A.

→ M. Arnaud Grison, Directeur général

Rémunérations attribuées durant l'exercice

	Montants au titre de l'exercice 2011
Rémunération fixe	197 730 €
Rémunération variable	110 350 €
Avantage en nature	Véhicule de fonction

Actions gratuites attribuées durant l'exercice

	Exercice 2011
N° et date du plan	Actions de performance 02/05/2011
Nombre d'actions gratuites	4 100
Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	151 290 €
Date d'acquisition définitive	02/05/2013
Date de disponibilité	02/05/2015
Conditions de performance	oui

Stocks options attribuées durant l'exercice

	Exercice 2011
N° et date du plan	Plan 2011 02/05/2011
Nombre d'actions gratuites	10 250
Valorisation des actions	78 515 €
Date d'acquisition définitive	02/05/2014
Date de disponibilité	02/05/2015
Conditions de performance	oui

Options de souscriptions ou d'achats d'actions levées durant l'exercice

Arnaud Grison n'a procédé à aucune levée d'options en 2011.

Il est précisé que M. Arnaud Grison bénéficie d'un régime de retraite complémentaire dont l'engagement est pris par la maison mère VINCI S.A.

→ Xavier Huillard, représentant permanent de la société VINCI Autoroutes

	Montants au titre de l'exercice 2011
Rémunération fixe	900 000 €
Rémunération variable	882 997 €
Jetons de présence	13 670 €
Avantage en nature	4 072 €

→ Patrick Faure, administrateur

Au cours de l'exercice 2011, Cofiroute a versé une somme de 10 000 € qui s'ajoute à une somme de 50 000 € versée par VINCI au titre d'autres mandats détenus dans le Groupe.

→ Christian Saint-Étienne, administrateur

Au cours de l'exercice 2011, Cofiroute a versé une somme de 12 500 €.

→ Henri Stouff, Administrateur

Au cours de l'exercice 2011, Cofiroute a versé une somme de 12 500 €.

Il est précisé qu'aucune rémunération n'a été versée aux autres Administrateurs, en 2011, par la société Cofiroute.

Enfin, il est rappelé que Cofiroute se réfère au code Afep-Medef sous le bénéfice des observations reprises dans le rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques.

19. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, nous vous exposons ci-dessous les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Nous vous précisons que le capital social de Cofiroute au 31 décembre 2011 est ainsi réparti :

→ VINCI Autoroutes	65,33 %
→ Cofiroute Holding	17,99 %
→ Colas	16,67 %
→ Autres	0,00018 %

En date du 26 septembre 2011, la société VINCI Concessions a apporté à la société VINCI Autoroutes les titres qu'elle détenait dans le capital social de la société Cofiroute.

À la connaissance des membres du Conseil d'Administration, il n'existe pas d'élément susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

20. État de la participation des salariés au capital de la Société

En application de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune portion du capital de la Société n'est détenue par les salariés.

21. Observations de l'Autorité des marchés financiers

La prochaine Assemblée générale aura à statuer sur la nomination des Commissaires aux Comptes.

Le Conseil d'Administration propose la nomination du cabinet KPMG S.A. en tant que Commissaire aux Comptes titulaire, en remplacement du cabinet Salustro Reydel, et de KPMG Audit ID, en remplacement de Jean Claude Reydel en tant que Commissaire aux Comptes suppléant.

Conformément à l'article L. 621-22 du Code monétaire et financier, cette proposition est transmise à l'Autorité des marchés financiers.

Les observations éventuelles de l'Autorité des marchés financiers sont annexées au présent rapport.

22. Observations du Comité d'entreprise

En application de l'article L. 2323-8 du Code du travail, il est communiqué au Comité d'entreprise l'ensemble des documents transmis à l'Assemblée générale des actionnaires.

Au présent rapport sont annexées les éventuelles observations du Comité d'entreprise sur la situation économique et sociale de la Société.

23. Rapport sur le contrôle interne et rapport des Commissaires aux Comptes

Le rapport établi par le Président du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société, est joint au rapport de gestion.

Le rapport général des Commissaires aux Comptes relate l'accomplissement de leur mission. À ce document est joint un rapport contenant leurs observations sur le rapport du Président.

Le Conseil d'Administration

Annexe 1

Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux

Monsieur Pierre Coppey

Au sein du Groupe VINCI

Société/Forme juridique	Adresse	Fonction
Arcour Société anonyme à conseil d'administration Nanterre	1, cours Ferdinand-de-Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	Président Administrateur
ASF Holding Société anonyme à conseil d'administration Nanterre	1, cours Ferdinand-de-Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	Administrateur
Autoroutes du Sud de la France Société anonyme à conseil d'administration Nanterre	9, place de l'Europe 92500 Rueil-Malmaison	Président-Directeur général
Cofiroute Société anonyme à conseil d'administration Nanterre	6 à 10, rue Troyon 92310 Sèvres	Président Administrateur
Cofiroute Services Société par actions simplifiée Nanterre	6 à 10, rue Troyon 92310 Sèvres	Président jusqu'au 26/05/2011
VINCI Société anonyme à conseil d'administration Nanterre	1, cours Ferdinand-de-Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	Membre du Comité exécutif Membre du Comité d'orientation et de coordination
ASFA Association	3, rue Edmond-Valentin 75007 PARIS	Vice-président
Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité Fondation d'entreprise	1, cours Ferdinand-de-Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	Administrateur
VINCI Autoroutes Société par actions simplifiée Nanterre	1, cours Ferdinand-de-Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	Président
VINCI Autoroutes Services Société par actions simplifiée Nanterre	1, cours Ferdinand-de-Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	Président
Fondation d'entreprise VINCI Autoroutes pour une conduite responsable Fondation d'entreprise	1, cours Ferdinand-de-Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	Président
La Fabrique de la Cité Fonds de dotation	1, cours Ferdinand-de-Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	Administrateur
Société d'Exploitation de Radiodiffusion Autoroutière Société par actions simplifiée Nanterre	8, rue Troyon 92310 Sèvres	Président depuis le 30 juin 2011
Radio Trafic FM Société par actions simplifiée Cannes	432, avenue de Cannes 06210 Mandelieu-la-Napoule	Président depuis le 2 mai 2011

À l'étranger

Société/Forme juridique/RCS	Adresse	Fonction
Cofiroute Corporation Corporation ou C-Corp	12520 Magnolia Boulevard Suite 300 CA 91607 NORTH HOLLYWOOD USA	Administrateur

Mandats de représentant permanent au sein du Groupe VINCI

De la société	Exerçant la fonction de	Dans la société
ASF	Administrateur	Escota
VINCI Autoroutes	Administrateur	Fondation d'entreprise VINCI Autoroutes pour une conduite responsable

Pierre Coppey est également Président de l'association Aurore.

Monsieur Xavier Huillard

Au sein du Groupe VINCI

Société/Forme juridique	Adresse	Fonction
Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité Fondation d'entreprise	1, cours Ferdinand-de-Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	Président
Soletanche Freyssinet Société anonyme à conseil d'administration Nanterre	133, boulevard National 92500 Rueil-Malmaison	Administrateur jusqu'au 07/03/2011
VINCI Société anonyme à conseil d'administration Nanterre	1, cours Ferdinand-de-Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	Président du Comité exécutif Membre du Comité d'orientation et de coordination Président-Directeur général Administrateur
VINCI Concessions Société par actions simplifiée Nanterre	1, cours Ferdinand-de-Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	Président
VINCI Concessions Management Société par actions simplifiée Nanterre	1, cours Ferdinand-de-Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	Président

À l'étranger

Société/Forme juridique/RCS	Adresse	Fonction
VINCI Deutschland GmbH Gesellschaft mit Beschränkter Haftung	Bürgermeister-Grünzweig Str. 1 67059 LUDWIGSHAFEN a.Rh. Allemagne	Membre du Conseil de Surveillance
VINCI Investments Limited Private Company Limited by Shares	Astral House Imperial Way Watford Hertfordshire WD2 4YX Royaume-Uni	Administrateur
VINCI PLC Public Limited Company	Astral House Imperial Way Watford WD24 4WW HERTS Royaume-Uni	Administrateur

Mandats de représentant permanent au sein du Groupe VINCI

De la société	Exerçant la fonction de	Dans la société
SNEL	Administrateur	ASF
VINCI	Gérant associé	Cagne
VINCI	Administrateur	Eurovia
VINCI	Gérant associé	Signau
VINCI	Administrateur	VINCI Energies SA
VINCI Concessions	Administrateur	ASF Holding
VINCI Autoroutes	Administrateur	Cofiroute

Monsieur Henri Stouff

Au sein du Groupe VINCI

Société/Forme juridique/RCS	Adresse	Fonction
Autoroute du Sud de la France Société anonyme à conseil d'administration Nanterre	9, place de l'Europe 92500 Rueil-Malmaison	Administrateur
Société des Autoroutes Estérel Côte d'Azur Provençes Alpes Société anonyme à conseil d'administration Paris	432, avenue de Cannes 06210 Mandelieu-la-Napoule	Administrateur
Cofiroute Société anonyme à conseil d'administration Nanterre	6 à 10, rue Troyon 92310 Sèvres	Administrateur

Mandats de représentant permanent au sein du Groupe VINCI

De la société	Exerçant la fonction de	Dans la société
VINCI Concessions	Administrateur	Arcour

Monsieur Bernard Huvelin

Au sein du Groupe VINCI

Société/Forme juridique	Adresse	Fonction/renouvellement
Consortium Stade de France Société anonyme à conseil d'administration Bobigny	ZAC du Cornillon Nord 93210 La Plaine-Saint-Denis	Administrateur

Hors du Groupe

Société/Forme juridique	Adresse	Fonction/renouvellement
Soficot Société par actions simplifiée		Administrateur

Au sein du Groupe à l'étranger

Société/Forme juridique	Adresse	Fonction/renouvellement
Compagnie d'entreprise CFE Société anonyme à conseil d'administration	Avenue Herrmann-Debroux 40-42 1160 Bruxelles Belgique	Administrateur

Hors du Groupe à l'étranger

Société/Forme juridique	Adresse	Fonction/renouvellement
Cofido		Administrateur

Mandats de représentant permanent au sein du Groupe VINCI

De la société	Exerçant la fonction de	Dans la société
Cofiroute Holding	Administrateur	Cofiroute
Semana	Administrateur	ASF
Semana	Administrateur	Eurovia

Bernard Huvelin est également vice-président de la Fédération de l'industrie européenne de la construction et conseiller au Comité économique et social européen de Bruxelles.

Monsieur Richard Francioli

Au sein du Groupe VINCI

Société/Forme juridique	Adresse	Fonction
Entrepose Contracting Société anonyme à conseil d'administration Nanterre	165, boulevard de Valmy 92707 Colombes	Administrateur
La Fabrique de la Cité Fonds de dotation	1, cours Ferdinand-de-Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	Administrateur
Soletanche Freyssinet Société anonyme à conseil d'administration Nanterre	133, boulevard National 92500 Rueil-Malmaison	Administrateur
VINCI Société anonyme à conseil d'administration Nanterre	1, cours Ferdinand-de-Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	Membre du Comité exécutif Membre du Comité d'orientation et de coordination Directeur général adjoint
VIE Société par actions simplifiée Nanterre	1, cours Ferdinand-de-Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	Président
VINCI Energies SA Société anonyme à conseil d'administration Versailles	280, rue du 8-Mai-1945 78360 Montesson	Administrateur

À l'étranger

Société/Forme juridique	Adresse	Fonction
Compagnie d'entreprises CFE Société anonyme à conseil d'administration	Avenue Herrmann-Debroux 40-42 1160 Bruxelles Belgique	Administrateur
VINCI Deutschland GmbH Gesellschaft Mit Beschränkter Haftung	Bürgermeister-Grünzweig Str. 1 67059 Ludwigshafen a.Rh Allemagne	Membre du Conseil de surveillance
VINCI PLC Public Limited Company	Astral House Imperial Way Watford WD24 4WW Royaume-Uni	Administrateur

Mandats de représentant permanent au sein du Groupe VINCI

De la société	Exerçant la fonction de	Dans la société
VINCI Construction	Administrateur	Cofiroute
VINCI Construction	Administrateur	Doris Engineering

Monsieur Patrick Faure

Au sein du Groupe VINCI

Société/Forme juridique	Adresse	Fonction
Cofiroute Société anonyme à conseil d'administration Nanterre	6 à 10, rue Troyon 92310 Sèvres	Administrateur
VINCI Société anonyme à conseil d'administration Nanterre	1, cours Ferdinand-de-Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	Membre du Comité de la stratégie et des investissements Administrateur

Patrick Faure est également administrateur d'ESL & Network et de Waterslim (Luxembourg).

Monsieur Christian Saint-Étienne

Au sein du Groupe VINCI

Société/Forme juridique	Adresse	Fonction
Cofiroute Société anonyme à conseil d'administration Nanterre	6 à 10, rue Troyon 92310 Sèvres	Administrateur

Christian Saint-Étienne est également professeur d'université.

Monsieur Hervé Le Bouc

Sociétés	Forme	Adresse	Fonction
Aximum	SA	41, boulevard de la République 78400 Chatou	Représentant permanent de Colas
Bouygues	SA	32, avenue Hoche 75008 Paris	Administrateur
Cofiroute	SA	6 à 10, rue Troyon 92310 Sèvres	Représentant permanent de Colas
Colas	SA	7, place René-Clair 92100 Boulogne-Billancourt	Président-Directeur général Administrateur
Colasie	SA	7, place René-Clair 92100 Boulogne-Billancourt	Président-Directeur général Administrateur
Colas Midi-Méditerranée	SA	345, rue Louis-de-Broglie - La-Duranne 13792 Aix-en-Provence	Représentant permanent de Colas
Échangeur International	SNC	7, place René Clair 92100 Boulogne-Billancourt	Représentant permanent de Colas
Fondation Colas	fondation	7, place René-Clair 92100 Boulogne-Billancourt	Administrateur
Hincol	LTD	5 H Floor Richardson Crudas Build Sir JJ Road BY 400008 Mumbai, Inde	Director
ISCO	LTD	Je-il bldg 94/46 Youngdeungpo dong7 ga-gu Yougdeundpo 140988 Séoul, République de Corée	Director
Sacer Atlantique	SA	Immeuble Échangeur - 2, rue Gaspard-Coriolis BP 90783 44307 Nantes	Représentant permanent de Spare (Société de participations et d'études)
SCREG Est	SA	44, boulevard de la Mothe 54000 Nancy	Représentant permanent de IPF
Société parisienne d'études, d'informatique et de gestion	SA	2/4, allée Latécoère 78140 Vélizy-Villacoublay	Représentant permanent de Colas
SPAC	SA	13, rue Madame-de-Sanzillon 92112 Clichy	Représentant permanent de IPF
TASCO	SA	TIPCO, 118/1 Rama 6 road Samsen Nai, Phayathai Bangkok 10400, Thaïlande	Director
Colas Émulsions	SACS	5, boulevard Abdellah-Ben-Yacine 21700 Casablanca, Maroc	Représentant de Colas au conseil de surveillance
Grands Travaux Routiers	SACS	5, boulevard Abdellah-Ben-Yacine 21700 Casablanca, Maroc	Représentant de Colas au conseil de surveillance
La Route Marocaine	SACS	5, boulevard Abdellah-Ben-Yacine 21700 Casablanca, Maroc	Vice-président du conseil de surveillance
Société maghrébine d'entreprises et de travaux	SACS	5, boulevard Abdellah-Ben-Yacine 21700 Casablanca, Maroc	Membre du conseil de surveillance
Colas Inc	INC	10 Madison avenue Morristown NJ 07960, USA	Director

Monsieur Arnaud Grison

Au sein du Groupe VINCI

Société/Forme juridique	Adresse	Fonction
Cofiroute Société anonyme à conseil d'administration Nanterre	6 à 10, rue Troyon 92310 Sèvres	Directeur général
Fondation d'entreprise VINCI Autoroutes pour une conduite responsable Fondation d'entreprise	1, cours Ferdinand-de-Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	Vice-président

Mandats de représentant permanent au sein du Groupe VINCI

De la société	Exerçant la fonction de	Dans la société
VINCI Autoroutes	Administrateur	Fondation d'entreprise VINCI Autoroutes pour une conduite responsable



Rapport du Président

sur la composition du Conseil, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société

En application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Président de Cofiroute a arrêté les termes du présent rapport sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration, et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Les informations concernant la structure du capital de la Société et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont mentionnés dans le rapport de gestion.

1. Composition du Conseil

À la date du présent document, le Conseil d'Administration de Cofiroute est composé de huit membres :

- Pierre Coppey;
- Henri Stouff;
- Patrick Faure;
- Christian Saint-Étienne;
- la société Cofiroute Holding;
- la société Colas;
- la société VINCI Autoroutes;
- la société VINCI Construction.

En 2011, la société VINCI Concessions a démissionné de son mandat d'administrateur et la société VINCI Autoroutes a été cooptée par le Conseil du 28 juillet 2011, cooptation qui sera soumise à la ratification par l'Assemblée générale du 23 mars 2012.

En 2011, les membres du Conseil d'Administration de Cofiroute sont des hommes.

À l'occasion des prochains renouvellements, le Conseil veillera à rechercher une représentation féminine en son sein.

2. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

Les membres du Conseil d'Administration sont régulièrement convoqués et reçoivent, préalablement à la tenue des conseils, les informations nécessaires à leurs travaux et décisions dans le respect des dispositions légales, réglementaires, statutaires et contractuelles. Les Administrateurs ont par ailleurs la possibilité, le cas échéant, de consulter l'ensemble des informations disponibles sur la Société.

Les Commissaires aux Comptes sont invités aux réunions du Conseil d'Administration d'arrêté des comptes semestriels et annuels.

3. Limitations éventuelles de pouvoirs de la Direction générale

- Aucune limitation ne vient réduire l'exercice plein et entier par le Directeur général des pouvoirs attachés à ses fonctions.
- Il est rappelé que conformément aux articles L. 225-35 et R. 225-28 du Code de commerce, le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 8 décembre 2010, a autorisé son Directeur général pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2011, à donner au nom de la Société des cautions, avals ou garanties dans la limite d'un montant total de 100M€.
- Il est rappelé que, conformément à l'article L. 228-40 alinéas 2 et 3 du Code de commerce, le Conseil d'Administration a autorisé son Directeur général, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2011, à procéder à une ou plusieurs émissions obligataires dans la limite d'1,5 Mds€. Le Directeur général doit rendre compte au Conseil desdites émissions.
- Il est rappelé que le Conseil a renouvelé l'autorisation spéciale donnée au Directeur général de prendre tous engagements, consentir toutes garanties, donner tous cautions, avals ou garanties sans limitation de montant, directement ou indirectement, le 24 juin 2002, renouvelée les 11 juin 2003, 18 mars 2004, 25 février 2005, 20 février 2006, 22 mars 2007, 25 février 2008 et le 9 décembre 2008, 3 décembre 2009, 10 juin 2010, 8 décembre 2010, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2011, au profit de l'État allemand dans le cadre du projet Toll Collect.
- Lors du Conseil d'Administration du 2 décembre 2011, les autorisations susvisées ont été renouvelées pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2012.

4. Organisation du contrôle interne

4.1. Les objectifs du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la Société ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des collaborateurs s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de la Société par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes à la Société ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux et aux tiers reflètent avec sincérité la situation de l'activité de la Société.

L'un des objectifs du contrôle interne est de prévenir et de maîtriser les risques qui résultent de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreur ou de fraude, en particulier dans le domaine comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

4.2. Principes d'action et de comportement

La décentralisation

La décentralisation de l'organisation de l'exploitation de la Société par secteur géographique permet aux responsables locaux de prendre rapidement les décisions opérationnelles nécessaires.

Les délégations de pouvoirs

Le système de délégations de pouvoirs de la Société s'exerce dans le respect des principes d'action et de comportement suivants :

- strict respect des règles édictées par le Directeur général, notamment en matière de délégation, d'engagements et d'information financière et comptable ;
- transparence et loyauté des collaborateurs, vis-à-vis de leur hiérarchie au niveau opérationnel et vis-à-vis des services fonctionnels. Chaque délégataire doit notamment communiquer à sa hiérarchie les difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions. Il fait partie intégrante du rôle des responsables opérationnels de prendre seuls les décisions relevant de leur champ de compétence, mais de traiter ces difficultés avec l'aide, si nécessaire, de leurs supérieurs hiérarchiques ou des directions fonctionnelles de l'entreprise ;
- respect des lois et règlements en vigueur dans les pays où l'entreprise opère ;
- responsabilité des dirigeants opérationnels de communiquer ces principes par les moyens adaptés (oralement ou par écrit) et de montrer l'exemple ;
- sécurité des personnes ;
- rigueur et culture de la performance financière.

La charte « Éthique et Comportements » VINCI

Cette charte, adressée à l'ensemble des managers, définit les règles de conduite qui s'imposent à tous les collaborateurs et énonce les principes éthiques professionnels qui doivent inspirer les comportements de chacun.

La sécurité des personnes

La Direction Qualité Sécurité Environnement, distincte des structures opérationnelles, est chargée de veiller à ce que celles-ci appliquent la politique Qualité Sécurité Environnement de l'entreprise.

La sécurité des personnes est au cœur des préoccupations de l'entreprise, et la maîtrise des risques professionnels, traduite notamment dans l'objectif zéro accident, est intégrée dans l'ensemble des processus de l'entreprise. Les ressources et les outils (sensibilisation, formation, procédures, indicateurs) sont adaptés à cette politique d'entreprise.

Référentiels internes

En interne, le dispositif de contrôle s'organise autour de plusieurs référentiels :

- les règles à respecter par les collaborateurs au sein de l'entreprise sont précisées, principalement et notamment, dans le règlement intérieur, complété par des notes de service ou tout autre document émanant de la Direction générale ou de ses représentants ;
- une charte informatique définit les conditions ayant pour objet d'informer les utilisateurs des règles à observer dans l'utilisation des postes informatiques et du matériel mis à leur disposition en vue d'une plus grande sécurité et d'une plus grande fiabilité.

5. Fonctionnement de la Société

L'organisation générale du contrôle interne de l'entreprise repose sur :

- la formalisation de la stratégie de l'entreprise et des prises de décision ;
- le pilotage et le suivi de l'activité ;
- l'information et la coordination des différentes entités de l'entreprise.

5.1. Gouvernement d'entreprise

La Société se réfère au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées établi en décembre 2008 et révisé en avril 2010 par l'Afep et le Medef.

Ce code peut être consulté sur le site internet www.medef.fr.

Le Conseil d'Administration

Au cours de l'exercice 2011, le Conseil d'Administration s'est réuni trois fois et le taux moyen de participation au Conseil a atteint 83,3 %.

Le Conseil a procédé à l'évaluation de la composition et du fonctionnement du Conseil d'Administration à l'aide de questionnaires adressés aux Administrateurs. Ces derniers sont satisfaits de l'organisation des réunions, de l'information qui leur est fournie et des exposés qui leur sont présentés.

Conformément à son règlement intérieur et au code de gouvernance Afep-Medef, le Conseil a consacré, le 25 février 2011, un point à l'ordre du jour à un débat sur son fonctionnement.

Le Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations s'est réuni le 25 février 2011 pour effectuer des recommandations concernant les rémunérations de M. Pierre Coppey et M. Arnaud Grison. Le Conseil d'Administration du 25 février 2011 a approuvé à l'unanimité les propositions du Comité des rémunérations.

Le Comité des comptes

En 2011, il s'est réuni deux fois, le 11 février et le 27 juillet, pour examiner les comptes annuels et semestriels avant leur présentation au Conseil d'Administration.

Le Comité a également procédé à une revue des risques et aléas : exposition de la Société aux risques de taux, de rating et de financement, objet et montant des provisions constituées au bilan, suivi des engagements hors bilan, synthèse de l'audit des Commissaires aux Comptes. Les dossiers particuliers examinés par le Comité des comptes sur l'exercice 2011 ont notamment porté sur les risques d'indisponibilité du Duplex A86 et sur le suivi de la lutte contre la fraude au péage, l'audit des sous-concessionnaires et la mise aux normes PCI DSS des transactions acquittées par cartes bancaires.

Les rapports d'audit, internes ou externes, sont présentés au Comité.

Le Comité technique et financier

Le Comité technique et financier (CTF), composé de représentants des actionnaires, s'est réuni trois fois pour examiner l'activité opérationnelle et financière de la Société et les perspectives proches.

5.2. Les comités internes à l'entreprise

Le Comité exécutif

Instance d'information, de débat, de coordination et de décision, il réunit tous les quinze jours le Directeur général et les directeurs.

Le Comité des engagements

Tout engagement financier ou contractuel significatif de Cofiroute, ou tout investissement supérieur à 300 000 € qui n'est pas lié à un bien renouvelable, est examiné préalablement par un Comité des engagements, présidé par le Directeur général, qui examine l'engagement pris par Cofiroute dans son ensemble (aspects financier, technique, juridique ou autre, garanties, cautions, autres engagements hors bilan), l'opportunité de l'investissement et son impact sur les comptes de l'entreprise. Le Comité des engagements s'est réuni 10 fois en 2011 et a traité 25 dossiers.

5.3. Les revues de Direction générale

Les revues concessions

Deux revues de concessions se sont tenues en 2011, le 6 juillet et le 2 décembre, ayant pour objet de faire des points d'étape sur l'avancement des obligations résultant des contrats de concession.

Les revues de direction Qualité Sécurité Environnement

Les revues de direction examinent chaque année les résultats de la politique QSE de l'entreprise et en fixent les orientations futures, sur la base des audits réalisés et de l'analyse de l'efficacité des processus opérationnels et des processus support.

Le système de management QSE de l'entreprise, y compris ces revues de direction, a fait l'objet d'une certification de conformité à la norme ISO 9001 et à la norme ISO 14001 pour l'activité de construction, d'exploitation et d'entretien de ses réseaux autoroutiers.

Tous les deux mois, le Directeur général examine la mise en œuvre du plan d'action sécurité prévention destiné au personnel de l'entreprise, dont l'ambition est d'atteindre le zéro accident du travail pour tous les salariés. Ce plan d'action s'appuie notamment sur la politique Prévention Sécurité de VINCI Autoroutes adoptée en avril 2010.

Les revues de projet

Tous les projets significatifs (projets de construction, projets techniques et projets de développement) en cours au sein de l'entreprise sont revus périodiquement (au moins une fois par an) lors de revues de projet, en présence du Directeur général et des directeurs intéressés. Ces revues permettent d'effectuer un suivi régulier des décisions prises en Comité des engagements.

5.4. Les processus de contrôle

5.4.1. Le système comptable

Le système d'engagement des dépenses

Le système d'information et de gestion de l'entreprise repose sur le logiciel SAP. Il comporte différentes fonctionnalités, dont la comptabilité, le contrôle de gestion, les achats, la facturation, la gestion des investissements.

Les restrictions suivantes ont été mises en place :

- l'engagement des dépenses (charges et investissements) est autorisé selon des seuils personnalisés, paramétrés dans le logiciel. Cet engagement est un préalable obligatoire à la comptabilisation, puis au paiement des dépenses ;
- la fonction « comptabilité fournisseurs » est assurée par les différentes directions de l'entreprise ; toutefois, la création ou la modification d'un fournisseur, ainsi que les règlements sont centralisés ;
- la séparation des fonctions comptabilisation et paiement des factures fournisseurs ;
- la mise en place d'une fonction de contrôle permanent au sein de la Direction financière, qui permet de s'assurer via des contrôles réguliers du respect des procédures en vigueur liées à la comptabilisation des dépenses et des produits.

Procédures de comptabilisation des recettes et des dépenses

Les procédures à l'intention des utilisateurs du système comptable et de gestion sont formalisées et sont mis à la disposition de chacun au sein de l'intranet de la Société.

Une procédure préalable à la comptabilisation de la recette de péage permet de séparer la fonction contrôle de la fonction production : un contrôle croisé est effectué par les directions concernées (Direction financière, Direction des systèmes opérationnels et Direction de l'exploitation), donnant lieu à un compte-rendu mensuel.

Arrêté des comptes

La Direction financière est en charge de l'établissement et de la validation des comptes semestriels et annuels de l'entreprise, du respect des principes comptables et des procédures appliqués par les différentes directions de l'entreprise.

Chaque année, une mission spécifique est confiée aux Commissaires aux Comptes, dans le cadre du contrôle des procédures et du respect des principes comptables. En 2011, les missions ont porté sur la paie, la trésorerie ainsi que les procédures d'arrêté dans le cadre de la clôture accélérée.

5.4.2. Établissement et suivi des budgets

Le contrôle de gestion met en œuvre et coordonne les procédures budgétaires pour l'ensemble de l'entreprise. Chaque direction saisit ses propositions budgétaires dans le système SAP aux dates requises. Elle rédige une note explicative faisant le lien entre les propositions budgétaires et les prévisions d'activité, les risques et aléas identifiés.

Le budget et deux recalages annuels font l'objet d'une présentation et d'une analyse faite par chacune des directions de l'entreprise en présence du Directeur général et du directeur financier. Les budgets délégués à chaque direction font ensuite l'objet d'une validation formelle par la Direction générale et d'un suivi régulier tout au long de l'année.

5.4.3. Gestion de la trésorerie

La gestion de la trésorerie est réalisée dans le respect des directives de trésorerie établies par le Groupe, avec notamment une gestion de limite de risque par contrepartie. Le placement des excédents s'effectue sur des produits qui font l'objet d'un « référencement » par le Groupe. Depuis le mois d'octobre 2011, une convention de trésorerie a été signée avec VINCI Autoroutes pour le placement des disponibilités.

La gestion du risque de taux obéit à des règles prudentielles définies par le Groupe.

Dans le cadre de la gestion de sa dette, notamment l'exposition aux risques de marché, Cofiroute utilise des instruments financiers dérivés, tels que décrits dans l'annexe aux comptes consolidés notes C.16 « Informations relatives à l'endettement financier net » et C.17 « Informations relatives à la gestion des risques financiers ».

Les décisions concernant les principales opérations de financement et de gestion de la dette sont prises lors de comités de trésorerie, qui se réunissent à période régulière et préalablement à toute opération importante.

Les pouvoirs bancaires sont octroyés de façon limitée, dans le respect des directives de trésorerie du Groupe ; la nature des pouvoirs accordés et les bénéficiaires font l'objet d'un recensement régulier.

5.5. Les reportings

Reporting à la Direction générale et aux actionnaires

La Direction financière transmet mensuellement à la Direction générale et aux actionnaires de la Société un suivi du chiffre d'affaires de l'entreprise, de ses principaux indicateurs d'activité et de son endettement net.

Elle transmet également les éléments suivants :

- l'arrêté des comptes semestriels et annuels ;
- les comptes prévisionnels de l'année n (1^{re} visée en novembre n-1, suivie de quatre recalages au cours de l'année, en mars, mai, septembre et novembre) ;
- le plan triennal révisé chaque année.

Reporting à l'autorité concédante

Au titre de ses deux contrats de concession, Cofiroute rend compte régulièrement de ses engagements à son autorité concédante. Cofiroute a notamment transmis en juin 2011 les comptes sociaux de l'année 2010, les comptes-rendus d'exécution de chaque contrat de concession et le compte-rendu annuel d'exploitation. Les résultats de l'enquête annuelle de satisfaction des usagers sont également transmis annuellement.

6. Procédures de gestion des risques

Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux et les comptes consolidés

La Direction financière, rattachée à la Direction générale, est responsable de la production et de l'analyse des informations financières, sociales et consolidées, diffusées à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise. Elle est notamment en charge de :

- l'établissement, la validation et l'analyse des comptes semestriels et annuels, sociaux et consolidés ;
- la définition et le suivi des procédures comptables et l'application des normes IFRS.

Les Commissaires aux Comptes sont associés aux réflexions et aux travaux liés à la mise en application des opérations comptables complexes. En 2011, ils ont été associés à la définition des nouvelles procédures d'arrêté des comptes dans le cadre de l'accélération des clôtures semestrielles et annuelles. Ils présentent à la Direction financière et au Comité des Comptes leurs remarques et observations sur les comptes annuels et semestriels avant leur présentation au Conseil d'Administration.

Préalablement à la signature de leurs rapports, les Commissaires aux Comptes recueillent une lettre d'affirmation signée par le Directeur général et le Directeur financier.

Procédures mises en place afin de prévenir et maîtriser les risques liés à son activité

L'exploitation du réseau en service fait l'objet de procédures internes et externes réunies dans une documentation intitulée « Bibliothèque opérationnelle technique ». En particulier, les interventions sont formalisées pour chaque autoroute du réseau, par un plan d'intervention et de secours (PIS) qui a pour objet de définir et de faciliter la coordination et la mise en œuvre des mesures de secours et d'exploitation, depuis le traitement des incidents quotidiens et mineurs jusqu'aux perturbations graves pour lesquelles le préfet n'a pas décidé de mettre en œuvre un plan d'urgence ou un plan Orsec.

Une procédure de permanence concerne l'ensemble du réseau ; elle se compose de permanences opérationnelles 24h/24 tenues par le personnel de l'exploitation, d'une permanence de la Direction générale assurée par un des membres du Comité exécutif et d'une permanence Communication.

Un plan de redémarrage des systèmes d'information en cas de panne ou sinistre existe. Ce processus a fait l'objet d'un exercice au second semestre.

En application de la réglementation en vigueur, une analyse complète de la sécurité du tunnel a été menée avec les services de l'État, conduisant à la définition de conditions de fermeture approuvées par arrêté préfectoral du 26 juillet 2010.

Par ailleurs, des risques conduisant à l'indisponibilité du Duplex A86 ont été identifiés, et les impacts et les pertes de recettes ont été évalués. Cet examen a donné lieu à une définition et à la mise en œuvre de solutions de réduction du risque à la source et de transfert de risque.

Procédures mises en place afin de garantir le système d'information

Cofiroute dispose d'un responsable de la sécurité du système d'information (RSSI).

Ce dernier est en charge de la définition et de la mise en application de la politique de sécurité informatique, qui se traduit par la mise en place d'un système de management de la sécurité informatique basé sur les normes ISO 27001 et ISO 27002. Il est également responsable de l'identification et de l'évaluation des risques. Il définit et contrôle l'application des plans de réponse aux incidents de sécurité. Il s'assure de la mise en œuvre de la sécurité dans les différents projets informatiques. Il est le correspondant SSI du ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement.

Procédures liées au contrôle interne

Le Directeur général a précisé l'organisation du contrôle interne constitué du responsable du contrôle de la fraude au péage, du RSSI et d'un responsable du contrôle interne pour les autres domaines ; ils peuvent avoir recours à des prestataires externes pour les missions d'audit indépendant qu'ils estiment nécessaires. Ces trois personnes ont établi des plans d'action et lui rendent compte de leur traitement.

7. Participation des actionnaires à l'Assemblée générale

Pour les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée générale, il est renvoyé au Titre V des statuts reproduit ci-après :

TITRE V/Assemblées générales

Article 21

Les Assemblées générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi.
Les réunions ont lieu aux jour, heure et lieu indiqués dans l'avis de convocation.

Article 22

Les Assemblées générales se composent de tous les actionnaires dont les actions sont libérées des versements exigibles, quel que soit le nombre d'actions possédé par chacun d'eux.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visio-conférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par décret.

Dans toutes les assemblées, les titulaires d'actions ont le droit d'assister à la réunion ou de s'y faire représenter sans formalités préalables, si leurs actions ont été inscrites sur le registre des titres nominatifs, cinq jours au plus tard, avant la date de l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration a la faculté de réduire ou de supprimer ce délai.

Les Assemblées générales sont présidées : soit par le Président ou l'un des vice-présidents du Conseil d'Administration, soit par un Administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Article 23

Les Assemblées générales ordinaires ou extraordinaires, statuant dans les conditions légales de quorum et de majorité qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la législation en vigueur.

Article 24

Les délibérations des Assemblées générales sont constatées par des procès-verbaux établis et conservés conformément aux dispositions légales.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont valablement certifiés soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par un Administrateur exerçant les fonctions de Directeur général. Ils peuvent également être certifiés par le secrétaire de l'Assemblée.

Au cours de la liquidation de la Société, ils sont valablement certifiés par un seul liquidateur.

8. Principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

Pour les Administrateurs, il est renvoyé aux mentions figurant dans le rapport de gestion.

Pour M. Pierre Coppey, Président du Conseil d'Administration, ainsi que pour M. Arnaud Grison, Directeur général, il est renvoyé aux mentions figurant dans le rapport de gestion.

Les rémunérations de M. Pierre Coppey et de M. Arnaud Grison comprennent chacune une part variable déterminée en fonction de la réalisation d'objectifs fixés individuellement.

9. Le plan d'action pour le renforcement du contrôle interne

Actions de contrôle des risques réalisées en 2011 :

- programme d'application des normes internationales pour la protection des données cartes bancaires (EMV/PCI-DSS);
- mise au point d'un prototype fonctionnel;
- validation de la chaîne monétique sécurisée et du stockage des données pour la lecture des cartes;
- mise à jour de l'analyse de risques métier réseau interurbain et A86;
- exercice sur le plan de secours informatique (novembre 2011);
- installation d'une plate-forme d'échanges sécurisés;
- audit tournant des revenus déclarés par les sous-concessionnaires;
- audit du processus Achats;
- action de détection, en association avec les forces de l'ordre, de la fraude au péage par les transporteurs;
- validation du plan de sûreté opérateur et des plans de protections particulières des installations;
- identification des locaux sensibles et définition d'un plan de renforcement du contrôle d'accès;
- mise en œuvre d'une architecture de gestion des clefs de chiffrement et d'un système d'accès unifié aux applications;
- sensibilisation des salariés à la sécurité informatique;
- audit sur les indicateurs environnementaux et les indicateurs sociaux;
- certification sur l'A86 pour son intégration aux périmètres des normes ISO 9001 et ISO 14001.

Actions programmées en 2012 :

- modification des équipements en voies de péage en application des normes internationales pour la protection des données bancaires (EMV, PCI-DSS);
- généralisation d'un contrôle d'accès par badge des locaux sensibles;
- étude d'opportunité d'un plan de secours A86 en complément des mesures de sécurité déjà appliquées;
- audit de l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI) des systèmes et réseaux de l'A86;
- mise en œuvre d'une authentification à double facteur pour les Administrateurs de bases d'informations sensibles et mise à disposition de support de stockages nomades sécurisés;
- poursuite de l'audit tournant des revenus déclarés par les sous-concessionnaires;
- modifications du processus achats suite aux recommandations de l'audit 2011;
- assermentation de salariés pour l'établissement de procès-verbaux d'infraction au péage (mise en application du dispositif prévu à l'article 58 de la loi Grenelle II);
- mise en place des nouveaux protocoles de communication bancaire.

Le programme d'audit interne sera complété en cours d'année.

Conformément au dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration.

Le Président
Pierre Coppey

Rapport des Commissaires aux Comptes

établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Cofiroute

Cofiroute - Société anonyme
Siège social : 6 à 10, rue Troyon, 92316 Sèvres Cedex - Capital social : 158 282 124 €

Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Cofiroute et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière,
- et d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président, ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 17 février 2012

Salustro Reydel, Membre de KPMG International

Deloitte & Associés

Philippe Bourhis, Associé

Mansour Belhiba, Associé

Sommaire

des comptes consolidés et des comptes annuels

COMPTES CONSOLIDÉS

- 36 **Compte de résultat consolidé**
- 37 **Résultat global**
- 38 **Bilan consolidé**
- 40 **Tableau des flux de trésorerie consolidés**
- 41 **Variation des capitaux propres consolidés**

- 42 **Annexe aux comptes consolidés**

- 42 **A. Principes comptables et méthodes d'évaluation**
 - 42 1. Principes généraux
 - 43 2. Méthode de consolidation
 - 44 3. Règles et méthodes d'évaluation

- 52 **B. Notes relatives au compte de résultat**
 - 52 4. Chiffre d'affaires et résultat opérationnel
 - 53 5. Charges et produits financiers
 - 55 6. Impôt sur les bénéfices
 - 56 7. Résultat par action

- 58 **C. Notes relatives au bilan**
 - 58 8. Immobilisations incorporelles du domaine concédé
 - 59 9. Immobilisations corporelles
 - 59 10. Participations dans les sociétés mises en équivalence
 - 60 11. Autres actifs financiers non courants
 - 60 12. Capitaux propres
 - 62 13. Paiements en actions
 - 62 14. Provisions non courantes
 - 67 15. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes
 - 70 16. Informations relatives à l'endettement financier net
 - 74 17. Informations relatives à la gestion des risques financiers
 - 79 18. Valeur comptable et juste valeur par catégorie comptable

81 **D. Notes sur les principales caractéristiques des contrats de concession**

- 81 19. Principales caractéristiques des contrats de concession
- 81 20. Engagements donnés au titre des contrats de concession

82 **E. Autres notes**

- 82 21. Transactions avec les parties liées
- 83 22. Obligations contractuelles et autres engagements donnés et reçus
- 83 23. Effectifs
- 83 24. Honoraires des Commissaires aux Comptes

84 **F. Notes sur les litiges**

84 **G. Événements postérieurs à la clôture**

85 **Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés**

COMPTES ANNUELS

- 86 **Bilan**
- 88 **Compte de résultat**
- 89 **Tableau de flux de trésorerie**
- 90 **Annexe aux comptes annuels**
- 102 **Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels**

Comptes consolidés

au 31 décembre 2011

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	2011	2010
CHIFFRE D'AFFAIRES	4.1	1331,4	1292,2
dont :			
Chiffre d'affaires d'exploitation		1202,0	1149,8
Chiffre d'affaires construction de nouvelles infrastructures en concession		129,4	142,4
Produits des activités annexes		2,3	2,3
Charges opérationnelles	4.2 à 4.4	- 729,9	- 708,8
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ		603,8	585,7
Paievements en actions	4.5	- 2,1	- 1,6
Résultats des sociétés mises en équivalence		0,0	- 0,0
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	4.2	601,7	584,1
Coût de l'endettement financier brut		- 138,7	- 137,4
Produits financiers des placements de trésorerie		4,7	2,9
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	5	- 134,0	- 134,5
Autres produits financiers	5	0,6	33,9
Autres charges financières	5	- 4,1	- 10,7
Impôts sur les bénéfices	6	- 170,0	- 161,2
RÉSULTAT NET		294,2	311,6
Résultat net - Part des intérêts minoritaires		0,0	0,0
RÉSULTAT NET - Part du Groupe		294,2	311,6
RÉSULTAT NET par action (en euros) - Part du Groupe	7	72,5	76,8

Résultat global

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
RÉSULTAT NET	294,2	311,6
Instruments financiers des sociétés contrôlées: variation de juste valeur	5,0	- 0,1
dont :		
<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>
<i>Couverture de flux de trésorerie(*)</i>	<i>5,0</i>	<i>- 0,1</i>
Instruments financiers des sociétés mises en équivalence: variation de juste valeur	0,0	0,0
Écarts de conversion	0,1	0,2
Impôts(**)	- 1,7	0,0
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	3,3	0,2
RÉSULTAT GLOBAL	297,5	311,8

(*) Les variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie (couverture de taux) sont comptabilisées en capitaux propres pour la part efficace de la couverture. Les gains et pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

(**) Effet d'impôts relatifs aux couvertures de flux de trésorerie (part efficace).

Bilan consolidé actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/11	31/12/10
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	8	5 298,6	5 260,5
Goodwill	3.11	0,0	0,0
Autres immobilisations incorporelles		1,6	0,0
Immobilisations corporelles du domaine concédé	9	409,1	515,2
Immobilisations corporelles	9	8,2	8,8
Participations dans les sociétés mises en équivalence	10	0,1	0,1
Autres actifs financiers non courants	11	75,2	28,9
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		5 792,8	5 813,5
Actifs courants			
Stocks et travaux en cours	15	1,0	1,7
Clients	15	76,9	71,4
Autres actifs courants d'exploitation	15	37,1	43,5
Autres actifs courants hors exploitation		0,0	20,0
Actifs d'impôt exigible		0,0	0,0
Autres actifs financiers courants	17	136,8	107,2
Actifs financiers de gestion de trésorerie	16	322,2	10,4
Disponibilités et équivalents de trésorerie	16	76,5	307,7
TOTAL ACTIFS COURANTS		650,5	561,9
TOTAL ACTIFS		6 443,3	6 375,4

Bilan consolidé passif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/11	31/12/10
Capitaux propres			
Capital social		158,3	158,3
Réserves consolidées		1 691,3	1 685,8
Réserves de conversion		- 0,4	- 0,4
Résultat net de la période - Part du Groupe		294,2	311,6
Opérations enregistrées directement en capitaux propres	12.3	- 1,8	- 5,1
CAPITAUX PROPRES - Part du Groupe	12	2 141,6	2 150,2
Intérêts minoritaires		0,0	0,0
TOTAL CAPITAUX PROPRES		2 141,6	2 150,2
Passifs non courants			
Provisions non courantes	14	12,5	22,1
Emprunts obligataires	16	2 293,8	2 244,8
Autres emprunts et dettes financières	16	1 091,2	1 114,4
Impôts différés passifs		248,0	335,2
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		3 645,6	3 716,5
Passifs courants			
Provisions courantes	15.3	196,6	196,0
Fournisseurs	15.1	27,0	28,9
Dettes sur immobilisations		43,2	54,5
Autres passifs courants d'exploitation	15.1	93,5	84,5
Passifs d'impôt exigible		109,7	4,9
Dettes financières courantes	16 - 17	186,2	140,0
TOTAL PASSIFS COURANTS		656,2	508,6
TOTAL PASSIFS & CAPITAUX PROPRES		6 443,3	6 375,4

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Notes	2011	2010
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ DE LA PÉRIODE		294,2	311,6
Dotations nettes aux amortissements	4.4	248,8	223,5
Dotations (reprises) nettes aux provisions		1,4	9,9
Paiements en actions et autres retraitements	13	-1,1	-0,5
Résultat sur cessions		0,9	0,4
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence et dividendes des sociétés non consolidées		-0,2	-0,3
Coûts d'emprunt immobilisés		0,0	-33,5
Coût de l'endettement financier net comptabilisé	5	134,0	134,5
Charges d'impôt (y compris impôts différés) comptabilisées	6	170,0	161,2
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT avant coût de financement et impôts		848,0	806,8
Variation du BFR liée à l'activité et des provisions courantes	15.1	6,4	6,9
Impôts payés		-161,2	-212,4
Intérêts financiers nets payés	5	-133,3	-144,5
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		0,0	0,5
FLUX DE TRÉSORERIE liés à l'activité	I	559,8	457,3
<i>Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles</i>		-2,2	-1,5
<i>Cession des immobilisations corporelles et incorporelles</i>		0,0	0,1
Investissements opérationnels nets		-2,2	-1,4
Cash flow opérationnel		557,6	455,9
Investissements en immobilisations du domaine concédé (net de subventions reçues)	8-9	-172,1	-100,5
Cash flow libre (après investissements)		385,5	355,4
Dividendes reçus des sociétés non consolidées		0,2	0,3
Incidence nette des variations de périmètre (*)		0,5	0,0
Autres		0,0	0,0
FLUX DE TRÉSORERIE liés aux opérations d'investissements	II	-173,6	-101,5
Dividendes payés aux actionnaires de Cofiroute SA	12.4	-305,3	-184,5
Encaissements liés aux nouveaux emprunts long terme	16	6,7	7,0
Remboursements d'emprunts long terme	16	-7,1	-6,5
Variation des actifs de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes	17	-311,7	-150,1
FLUX NETS DE TRÉSORERIE liés aux opérations de financement	III	-617,4	-334,2
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	I + II + III	16	21,6
Trésorerie nette à l'ouverture		307,7	285,9
Autres variations (*)		0,0	0,2
TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE		76,5	307,7
Augmentation (diminution) des actifs financiers de gestion de trésorerie		311,7	150,1
(Émission) remboursement des emprunts		0,4	-0,4
Autres variations		1,9	12,5
Incidence des variations de juste valeur		2,2	-2,6
Incidence des variations des cours de devises		0,0	-0,0
VARIATION DE L'ENDETTEMENT NET	16	85,1	181,2
Endettement net en début de période		-3044,5	-3225,9
ENDETTEMENT NET EN FIN DE PÉRIODE		-2959,5	-3044,6

(*) Dont endettement financier net des sociétés acquises sur la période.

Variation des capitaux propres consolidés

Capitaux propres - Part du Groupe								
<i>(en millions d'euros)</i>	Capital social	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Réserves de juste valeur	Résultat net	Total	Minoritaires	Total
CAPITAUX PROPRES 01/01/2010	158,3	1 560,1	- 0,7	- 5,0	310,9	2 023,6	0,0	2 023,6
Résultat net de la période					311,6	311,6		311,6
Produits et charges de la période comptabilisés directement en capitaux propres			0,2	- 0,1		0,2		0,2
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE			0,2	- 0,1	311,6	311,8	0,0	311,8
Affectation de résultat et dividendes distribués		126,4			- 310,8	- 184,5		- 184,5
Paiements en actions		- 0,7				- 0,7		- 0,7
CAPITAUX PROPRES 31/12/2010	158,3	1 685,8	- 0,4	- 5,0	311,6	2 150,2	0,0	2 150,2
Résultat net de la période					294,2	294,2		294,2
Produits et charges de la période comptabilisés directement en capitaux propres			0,1	3,3		3,3		3,3
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE			0,1	3,3	294,2	297,5	0,0	297,5
Affectation de résultat et dividendes distribués		6,3			- 311,6	- 305,3		- 305,3
Paiements en actions		- 0,9				- 0,9		- 0,9
CAPITAUX PROPRES 31/12/2011	158,3	1 691,2	- 0,4	- 1,8	294,2	2 141,6	0,0	2 141,6

Annexe

aux comptes consolidés

A. Principes comptables et méthodes d'évaluation

1. Principes généraux

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les principes comptables retenus pour la préparation et la présentation des comptes consolidés du groupe Cofiroute au 31 décembre 2011 sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2011⁽¹⁾.

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2011 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2010, à l'exception des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne, applicables à partir du 1^{er} janvier 2011 (voir note A.1.1. « Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2011 »).

Les informations relatives à l'exercice 2009, présentées dans le rapport financier 2010 déposé à l'AMF le 20 avril 2011, sont incorporées par référence.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 27 janvier 2012 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 23 mars 2012.

1.1. Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2011

Les nouvelles normes et interprétations applicables à compter du 1^{er} janvier 2011 sont sans impact significatif sur les comptes consolidés de Cofiroute au 31 décembre 2011. Elles concernent principalement :

- IAS 24 amendée « Informations sur les parties liées » ;
- IAS 32 amendée « Classement des droits de souscription émis » ;
- IFRIC 14 amendée « Paiements anticipés des exigences de financement minimal » ;
- IFRIC 19 « Extinction de dettes financières avec des instruments de capitaux propres » ;
- les amendements de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS publiées en mai 2010.

1.2. Normes et interprétations adoptées par l'IASB, mais non encore applicables au 31 décembre 2011

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations évoquées ci-dessous dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2011 :

Normes sur les méthodes de consolidation :

- IFRS 10 « Consolidation » ;
- IFRS 11 « Accords conjoints » ;
- IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » ;
- IAS 27 révisée « États financiers individuels » ;
- IAS 28 révisée « Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises ».

Autres normes :

- IFRS 7 amendée « Informations à fournir dans le cadre des transferts d'actifs financiers » ;
- IFRS 9 « Classification et évaluation des instruments financiers » ;
- IFRS 13 « Évaluation à la juste valeur » ;
- IAS 1 amendée « Présentation des éléments du résultat global » ;
- IAS 12 amendée « Recouvrement des actifs sous-jacents » ;
- IAS 19 amendée « Avantages au personnel ».

Le Groupe mène actuellement une analyse sur les impacts et les conséquences pratiques de l'application de ces normes et interprétations.

(1) Disponibles sur le site : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

2. Méthode de consolidation

2.1. Périmètre de consolidation

Les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote permettant le contrôle sont consolidées par intégration globale. Cela concerne les sociétés suivantes dont le Groupe détient 100 % du capital :

- Cofiroute Participations
- Cofiroute Corporation, SR 91 et Cofiroute USA
- Cofiroute UK LTD
- SERA (Société d'Exploitation de Radiodiffusion Autoroutière).

Le Groupe ne détient aucune société contrôlée conjointement.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. Cela concerne uniquement :

- Crossing Company Limited, détenue à 42,86 % par Cofiroute UK LTD.

Les comptes consolidés regroupent les états financiers des sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 2 M€, ainsi que ceux des entités de chiffre d'affaires inférieur lorsque leur impact est significatif sur les comptes du Groupe.

Évolution du périmètre de consolidation

(en nombre de sociétés)	31/12/11			31/12/10		
	Total	France	Étranger	Total	France	Étranger
Intégration globale	7	3	4	6	2	4
Mise en équivalence	1	0	1	1	0	1
Total	8	3	5	7	2	5

La variation de périmètre concerne l'entrée de SERA dans le périmètre de consolidation.

2.2. Opérations intragroupe

Les opérations et transactions réciproques d'actif et de passif, de produits et de charges entre entreprises intégrées sont éliminées dans les comptes consolidés. Cette élimination est réalisée :

- en totalité si l'opération est réalisée entre deux filiales contrôlées ;
- à hauteur du pourcentage de détention de l'entreprise mise en équivalence dans le cas de résultat interne réalisé entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise mise en équivalence.

2.3. Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Dans la plupart des cas, la monnaie de fonctionnement des sociétés et établissements correspond à la monnaie du pays concerné.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis au cours de clôture pour les éléments de bilan et au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées.

2.4. Opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de l'exercice, les actifs financiers et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en euros au cours de change de clôture de la période. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique « résultat de change » et présentés en « autres produits financiers » et « autres charges financières » au compte de résultat.

3. Règles et méthodes d'évaluation

3.1. Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

L'exercice 2011 a été marqué par une crise économique et financière dont l'ampleur et la durée au-delà du 31 décembre 2011 ne peuvent être anticipées avec précision. Les comptes consolidés de l'exercice ont été établis par référence à cet environnement, notamment pour les estimations présentées ci-dessous.

3.1.1. Évaluations retenues pour les tests de pertes de valeur

Les hypothèses et les estimations qui sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles, portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et les taux d'actualisation retenus. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et pourrait amener à modifier les pertes de valeur à comptabiliser.

3.1.2. Valorisation des paiements en actions (charge IFRS 2)

Le Groupe comptabilise une charge de paiements en actions relative à l'attribution à ses salariés de stock-options (offres de souscription ou d'achat), du plan d'attribution d'actions de performance et du Plan d'Épargne du Groupe (PEG) VINCI. Cette charge est évaluée sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses comportementales basées sur les observations passées.

3.1.3. Évaluations des engagements de retraite

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisations ou à prestations définies. Les engagements liés à ces derniers régimes sont calculés sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, le retour sur investissement des placements dédiés à ces régimes, les futures augmentations de salaire, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité et le taux de croissance des dépenses de santé.

Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en note C.14.1 « Provisions pour retraite ».

Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées dans les conditions actuelles, toutefois les engagements sont susceptibles d'évoluer en cas de changements d'hypothèses.

3.1.4. Évaluations des provisions

Les paramètres qui ont une influence significative sur le montant des provisions concernent :

- les prévisions de dépenses pluriannuelles de gros entretien servant de base aux provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés. Ces prévisions sont estimées en tenant compte des clauses d'indexation des contrats de construction (principalement les indices TP01, TP02, TP09) ;
- les taux d'actualisation retenus pour actualiser ces provisions.

3.1.5. Valorisation des instruments financiers à la juste valeur

La mesure de la juste valeur est déterminée à partir de trois modèles ou niveaux qui sont :

Niveau 1 : prix cotés sur un marché actif : lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus prioritairement pour la détermination de la valeur de marché. Les valeurs mobilières de placement et certains emprunts obligataires cotés sont valorisés ainsi.

Niveau 2 : modèle interne avec paramètres observables à partir de techniques de valorisation interne : ces techniques font appel à des méthodes de calculs mathématiques usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de taux...). Le calcul de la juste valeur de la majorité des instruments financiers dérivés (swaps, caps, floors...) négociés sur des marchés est opéré sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers.

Les valorisations d'instruments dérivés calculées en interne font l'objet, chaque trimestre, de contrôles de cohérence avec les valorisations transmises par les contreparties.

Niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables : ce modèle s'applique uniquement pour les titres de participations non cotés, lesquels sont valorisés à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction, en l'absence d'un marché actif.

3.2. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe est comptabilisé conformément aux normes IAS 18 et IAS 11. La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de concession est détaillée dans la note A.3.4 « Contrats de concession » présentée ci-dessous. Il comprend :

- d'une part, les péages perçus sur les ouvrages autoroutiers concédés, ainsi que les redevances des installations commerciales, les revenus provenant de la location d'infrastructures de télécommunications et d'espaces publicitaires ;
- et d'autre part, le chiffre d'affaires constaté au titre de la construction des nouvelles infrastructures concédées dégage à l'avancement, conformément à la norme IAS 11.

Par ailleurs, il intègre le montant cumulé des prestations de services réalisées par les filiales consolidées au titre de leur activité principale.

3.3. Produits des activités annexes

Les produits des activités annexes regroupent principalement les études et assistances effectuées dans le cadre de l'activité développement et des prestations de service réalisées en dehors des limites des concessions ou au profit d'autres sociétés concessionnaires d'autoroutes.

3.4. Contrats de concession

Selon les termes de l'interprétation IFRIC 12, le concessionnaire exerce une double activité :

- une activité de constructeur au titre de ses obligations de conception, de construction et de financement des nouvelles infrastructures qu'il met à disposition du concédant : le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement conformément à la norme IAS 11 ;
- une activité d'exploitation et de maintenance des ouvrages concédés : le chiffre d'affaires est reconnu conformément à la norme IAS 18.

En contrepartie de ses activités, le concessionnaire reçoit une rémunération de la part des usagers selon le modèle de l'actif incorporel. Le concessionnaire dispose d'un droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) auprès des usagers, en contrepartie du financement et de la construction de l'infrastructure. Dans le cas où le concédant rémunère le concessionnaire en fonction de l'utilisation de l'infrastructure par les usagers, sans fournir aucune garantie sur les montants qui seront versés au concessionnaire (accord de simple « pass through » ou « shadow toll »), le modèle de « l'actif incorporel » s'applique également.

Dans ce modèle, le droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) est comptabilisé au bilan de la société concessionnaire en « Immobilisations incorporelles du domaine concédé » (voir note A.3.10 « Immobilisations incorporelles du domaine concédé »). Ce droit correspond à la juste valeur de l'ouvrage concédé, à laquelle s'ajoute les frais financiers intercalaires comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par le contrat, à compter de la mise en service de l'ouvrage.

Ce modèle s'applique aux contrats existants dans le Groupe.

3.5. Paiements en actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions, des Plans d'Épargne Groupe VINCI et des plans d'attribution d'actions de performance sont définies par la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ». L'attribution de stock-options, d'actions de performance et les offres de souscription au Plan d'Épargne Groupe représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération supporté par le Groupe. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés par VINCI sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués sur la base de la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres attribués.

Les avantages au titre des stock-options, des attributions d'actions de performance et du Plan Épargne Groupe sont octroyés sur décision du Conseil d'Administration de VINCI S.A. après approbation en Assemblée générale et ne sont pas, en règle générale, reconduits de façon systématique. Par ailleurs, leur évaluation n'est pas directement liée à l'activité opérationnelle. En conséquence, le Groupe a jugé opportun de ne pas inclure la charge correspondante dans le résultat opérationnel sur activité (ROPA) qui constitue l'indicateur de mesure de la performance et de le présenter sur une ligne séparée, « Paiements en actions (IFRS 2) », du résultat opérationnel.

3.5.1. Plans d'options de souscription ou achats d'actions

Des options de souscription ou d'achats d'actions VINCI ont été attribuées aux salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. Pour certains de ces plans, l'acquisition définitive des options de souscription ou d'achat d'actions est subordonnée à la réalisation de conditions de performance. La juste valeur des options est déterminée, à la date d'attribution, à partir du modèle d'évaluation Monte-Carlo, ce dernier intégrant, le cas échéant, l'impact de la condition de performance de marché. Le modèle Monte-Carlo permet la modélisation d'un nombre plus important de scénarios, en intégrant notamment à la valorisation les hypothèses de comportement des bénéficiaires sur la base d'observations historiques.

3.5.2. Plans d'attribution d'actions de performance

Des actions de performance VINCI conditionnelles ont été attribuées aux salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. S'agissant de plans dont l'acquisition définitive des actions de performance peut être subordonnée à la réalisation de critères financiers, la juste valeur des actions a été estimée, à la date d'attribution, en fonction de l'espérance de réalisation des critères financiers, tel que préconisé par la norme IFRS 2.

Le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ensuite ajusté à chaque clôture de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers.

3.5.3. Plan d'épargne salariale VINCI

Dans le cadre du Plan d'Épargne Groupe, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées à ses salariés, avec un prix de souscription comportant une décote de 10 % par rapport au cours de bourse moyen des actions VINCI sur les vingt derniers jours ouvrables précédant l'autorisation du Conseil d'Administration. Cette décote est assimilée à l'octroi d'un avantage aux salariés, dont la juste valeur est déterminée à la date d'annonce du prix de souscription aux salariés, à partir du modèle d'évaluation Monte-Carlo. Les actions acquises par les salariés dans le cadre de ces plans étant soumises à certaines restrictions quant à leur cession ou leur transfert, la juste valeur de l'avantage dont bénéficie le salarié tient compte du coût lié à l'incessibilité (sauf cas particuliers) pendant cinq ans des actions acquises.

Le Groupe comptabilise les avantages ainsi consentis à ses salariés en charge sur la période d'acquisition des droits des bénéficiaires, la contrepartie étant enregistrée en augmentation des capitaux propres consolidés.

3.6. Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement brut qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif), le résultat des produits dérivés de taux affectés à la dette brute, qu'ils soient ou non qualifiés comptablement d'instrument de couverture ;
- la rubrique « produits financiers des placements » qui comprend les revenus des placements de trésorerie et des équivalents de trésorerie. Les placements de trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur dans le compte de résultat.

3.7. Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent, principalement, le résultat de change, les effets d'actualisation, les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les coûts d'emprunts immobilisés et les variations de valeur des produits dérivés non affectés à la gestion du risque de taux.

Les coûts d'emprunts supportés pendant la période de construction des ouvrages en concession sont incorporés dans la valeur des actifs immobilisés. Dans la mesure où les emprunts ne comportent pas d'affectation précise, le montant des intérêts incorporables au coût de l'ouvrage est déterminé en appliquant aux dépenses de construction un taux de capitalisation égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunts.

3.8. Impôts sur le résultat

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif, et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou en cours d'adoption à la clôture des comptes. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, en particulier les charges liées aux paiements en actions (IFRS 2), sont également comptabilisés en capitaux propres.

Lorsque les filiales disposent de réserves distribuables, un passif d'impôt différé est comptabilisé au titre des distributions probables, qui seront réalisées dans un avenir prévisible. Par ailleurs, les participations dans les sociétés mises en équivalence donnent lieu à comptabilisation d'un impôt différé passif pour toutes les différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré, et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte, notamment, des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

3.9. Résultat par action

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice.

3.10. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé correspondent au droit du concessionnaire d'exploiter l'ouvrage concédé en échange des dépenses d'investissement effectuées pour la conception et la construction de l'ouvrage. Ce droit du concessionnaire correspond à la juste valeur de la construction de l'ouvrage concédé, à laquelle s'ajoutent les frais financiers comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par le contrat, à compter de la mise en service du droit d'exploitation; en l'espèce, il est amorti selon le mode d'amortissement linéaire.

3.11. Goodwill

Le goodwill correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du Groupe dans la juste valeur, aux dates d'acquisition, des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables relatifs à la Société.

Les goodwill relatifs aux filiales intégrées globalement sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique «goodwill». Ils ont un caractère non significatif à la clôture de l'exercice.

3.12. Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des licences et des logiciels informatiques. Elles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des pertes de valeur cumulées. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

3.13. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont présentées au bilan en diminution du montant de l'actif au titre duquel elles ont été reçues.

3.14. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Elles concernent principalement les agencements, matériels, mobiliers et véhicules, qui appartiennent au domaine propre du Groupe. Elles comprennent également les immobilisations d'exploitation du domaine concédé, qui ne sont pas contrôlées par le concédant mais qui sont nécessaires à l'exploitation de la concession: bâtiments destinés à l'exploitation, matériels de péage, de signalisation, de télétransmission, de vidéosurveillance, véhicules et équipements.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés.

Les durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles (agencements, matériels, mobiliers, véhicules) sont de trois à dix ans.

La date de départ des amortissements est la date où le bien est prêt à être mis en service.

3.15. Pertes de valeur des actifs immobilisés non financiers

Les actifs immobilisés incorporels et corporels doivent faire l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances. Pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, les goodwill et les immobilisations en cours, un test est réalisé au minimum une fois par an et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux d'entrée de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie susceptibles de découler d'un actif ou d'une UGT. Le taux d'actualisation est déterminé pour chaque unité génératrice de trésorerie, en fonction de sa zone géographique et du profil de risque de son activité.

3.16. Participations dans les sociétés mises en équivalence

Les participations du Groupe, consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, sont initialement enregistrées au coût d'acquisition comprenant, le cas échéant, le goodwill dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée et diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans la société mise en équivalence, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou de mises de fonds pour cette société.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable est testée selon les modalités décrites dans la note A.3.15. « Pertes de valeur des actifs immobilisés non financiers ». Les pertes de valeur résultant de ce test de dépréciation sont comptabilisées en diminution de la valeur comptable des participations correspondantes.

Ces participations regroupent les entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Les résultats inhérents à ces participations figurent sur une ligne spécifique entre le résultat opérationnel sur activité et le résultat opérationnel.

3.17. Autres actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres disponibles à la vente et la juste valeur des produits dérivés actifs qualifiés comptablement de couverture dont la maturité est supérieure à un an (cf. note A.3.26 « Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs »).

La catégorie « titres disponibles à la vente » comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées.

Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres.

Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont maintenus au bilan à leur coût d'entrée, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction.

Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation de ces actifs, la perte correspondante est comptabilisée en résultat de manière irréversible. Pour les titres non cotés, le facteur considéré est la baisse de la quote-part des capitaux propres détenus en l'absence de perspectives de rentabilité.

3.18. Stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Ils sont principalement constitués des fournitures nécessaires à l'entretien et à la viabilité des autoroutes (chlorure et carburants). À chaque clôture, ils sont valorisés selon la méthode FIFO.

3.19. Clients et autres actifs courants d'exploitation

Les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont des actifs financiers courants. Ils sont évalués initialement à la juste valeur qui correspond, en général, à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. À chaque arrêté, les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont évalués au coût amorti, déduction faite des pertes de valeur en tenant compte des risques éventuels de non recouvrement.

Une estimation du risque de non recouvrement des créances est faite à chaque clôture et donne lieu à la comptabilisation d'une provision pour dépréciation en conséquence. Le risque de non recouvrement est apprécié au regard des retards de paiement et des garanties obtenues.

3.20. Autres actifs financiers courants

Les autres actifs financiers courants comprennent la juste valeur des produits dérivés actifs non qualifiés comptablement de couverture, la part à moins d'un an de la juste valeur des produits dérivés actifs qualifiés comptablement de couverture et la part à moins d'un an des prêts et créances figurant dans les autres actifs financiers non courants (cf. note A.3.26 « Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs »).

3.21. Actifs financiers de gestion de trésorerie

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent des titres monétaires et obligataires, et des parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7 (cf. note A.3.22 « Disponibilités et équivalents de trésorerie »). Le Groupe retenant la juste valeur comme étant la meilleure reconnaissance de la performance de ces actifs, ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées en résultat.

Les achats et ventes d'actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de transaction.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des cash flow futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

3.22. Disponibilités et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les comptes courants bancaires et les équivalents de trésorerie correspondant à des placements à court terme, liquides, et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont notamment constitués d'OPCVM monétaires, des certificats de dépôts dont la maturité n'excède pas trois mois à l'origine. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en « dettes financières courantes ».

Le Groupe a retenu la méthode de la juste valeur pour apprécier le rendement de ses instruments financiers. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en compte de résultat.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des cash flow futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

3.23. Provisions non courantes

Les provisions non courantes comprennent d'une part les provisions pour retraite et d'autre part les autres provisions non courantes.

3.23.1. Provisions pour retraite

Les engagements résultant de régimes de retraite à prestations définies sont provisionnés au bilan, tant pour le personnel en activité que pour le personnel ayant quitté la Société (personnes disposant de droits différés et retraités). Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture annuelle. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est en vigueur. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé comme actif ou passif au bilan, après déduction des écarts actuariels cumulés, ainsi que du coût des services passés non encore comptabilisés en résultat.

Le coût des services passés correspond aux avantages octroyés soit lorsque l'entreprise adopte un nouveau régime à prestations définies, soit lorsqu'elle modifie le niveau des prestations d'un régime existant. Lorsque les nouveaux droits à prestation sont acquis dès l'adoption du nouveau régime ou le changement d'un régime existant, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat. À l'inverse, lorsque l'adoption d'un nouveau régime ou le changement d'un régime existant donne lieu à l'acquisition de droits postérieurement à sa date de mise en place, les coûts des services passés sont comptabilisés en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient entièrement acquis.

Les écarts actuariels résultent des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée). Les gains et pertes actuariels cumulés non reconnus qui excèdent 10 % du montant le plus élevé de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et de la juste valeur des actifs du régime, sont rapportés au résultat, selon un mode linéaire sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ce régime.

Pour les régimes à prestations définies, la charge comptabilisée en résultat opérationnel comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, l'amortissement du coût des services passés, l'amortissement des écarts actuariels éventuels, ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime ; le coût de l'actualisation et le rendement attendu des actifs sont comptabilisés en « autres charges et produits financiers ».

La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraite est présentée dans les passifs courants.

3.23.2. Autres provisions non courantes

Elles comprennent les autres avantages au personnel évalués selon la norme IAS 19 ainsi que les provisions non directement liées au cycle d'exploitation, évaluées conformément à la norme IAS 37. Ces dernières sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle juridique ou implicite du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira, pour l'entreprise, par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

Les dotations (ou reprises) aux provisions résultent de la variation de ces évaluations à chaque date de clôture.

La part à moins d'un an des autres avantages au personnel figure en « autres passifs courants ». La part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation est présentée en « provisions courantes ».

3.24. Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation, quelle que soit leur échéance estimée. Elles sont comptabilisées conformément à la norme IAS 37 (cf. A.3.23.2 « Autres provisions non courantes »). Elles comprennent également la part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation.

Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de provisions. Elles ont été constituées principalement pour couvrir les dépenses de grosses réparations des chaussées (tapis de surface, restructuration des voies lentes...), des ouvrages d'art et des ouvrages hydrauliques. Elles sont calculées sur la base d'un programme pluriannuel de dépenses révisé chaque année. Ces dépenses sont réévaluées sur la base d'indices appropriés (principalement des indices TP01, TP02, TP09). Par ailleurs, des provisions sont également constituées dès lors que des pathologies avérées sont constatées sur des ouvrages identifiés. Ces provisions sont comptabilisées pour leurs montants actualisés. Le coût d'actualisation est comptabilisé en autres charges financières.

Les provisions pour litiges liés à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous-traitants, cotraitants ou fournisseurs. Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures engagés, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

3.25. Emprunts obligataires et autres dettes financières (courantes et non courantes)

Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et est présentée dans la rubrique « Coût de l'endettement financier brut ».

Lorsque le taux pratiqué est sensiblement inférieur au taux du marché, dans le cas notamment de financements consentis par des organismes publics, l'avantage économique qui en résulte est considéré, selon IAS 20, comme une subvention publique portée en diminution de la dette et des investissements concernés.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée dans le poste « autres emprunts et dettes financières courantes ».

3.26. Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (de taux principalement), le Groupe utilise des produits dérivés. La plupart des dérivés de taux utilisés par le Groupe sont qualifiés d'instrument de couverture. La comptabilité de couverture est applicable, notamment si les conditions prévues par la norme IAS 39 sont remplies :

- la relation de couverture est clairement désignée et documentée à la date de la mise en place de l'instrument de couverture ;
- « l'efficacité » de la relation de couverture doit être démontrée dès son origine, et à chaque arrêté de façon prospective et rétrospective.

La juste valeur des instruments dérivés qualifiés de couverture dont la maturité est supérieure à un an est présentée au bilan dans la rubrique « Autres actifs financiers non courants » ou « Autres emprunts et dettes financières » (non courants). La juste valeur des autres instruments dérivés non qualifiés de couverture et la part à moins d'un an de la juste valeur des instruments qualifiés de couverture non courants sont classées en « Autres actifs financiers courants » ou « Dettes financières courantes ».

3.26.1. Instruments financiers qualifiés de couverture

Les instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont systématiquement comptabilisés au bilan à leur juste valeur (voir note A.3.1.5 « Valorisation des instruments financiers à la juste valeur »). Néanmoins, leur comptabilisation varie selon qu'ils sont qualifiés de :

- couverture de juste valeur d'un actif ou passif ou d'un engagement ferme non comptabilisé ;
- couverture de flux de trésorerie.

Couverture de juste valeur

Une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif financier, d'un passif financier ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert est enregistrée au compte de résultat de la période (et ajusté à la valeur de l'élément couvert). Ces deux réévaluations se compensent au sein des mêmes rubriques du compte de résultat, au montant près de la « part inefficace » de la couverture.

Couverture de flux de trésorerie

Une couverture de flux de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants, ou à une transaction prévue hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées en capitaux propres pour la « part efficace » de la couverture et en résultat de la période pour la « part inefficace ». Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert – à savoir le résultat opérationnel pour les couvertures de flux d'exploitation et les résultats financiers pour les autres – au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

Si la relation de couverture est interrompue dans le cas où elle devient « inefficace », les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument dérivé sont maintenus en capitaux propres et reconnus de manière symétrique aux flux couverts. Dans le cas où le flux futur n'est plus attendu, les gains et pertes antérieurement comptabilisés en capitaux propres sont alors rapportés au compte de résultat.

3.26.2. Instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture

Les instruments financiers dérivés non qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, la variation de juste valeur étant enregistrée en résultat.

3.27. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe font l'objet d'un reporting spécifique effectué à chaque clôture annuelle ou semestrielle. Les engagements hors bilan sont présentés, selon l'activité à laquelle ils se rattachent, dans les notes annexes correspondantes.

B. Notes relatives au compte de résultat

4. Chiffre d'affaires et résultat opérationnel

4.1. Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	2011	2010
Chiffre d'affaires - Recettes de péage	1 180,2	1 128,9
Chiffre d'affaires - Autres	21,8	20,9
CHIFFRE D'AFFAIRES D'EXPLOITATION	1 202,0	1 149,8
Chiffre d'affaires - construction de nouvelles infrastructures en concession	129,4	142,4
Chiffre d'affaires - construction de nouvelles infrastructures en concession	129,4	142,4
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 331,4	1 292,2

4.2. Résultat opérationnel

(en millions d'euros)	2011	2010
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 331,4	1 292,2
dont :		
<i>Chiffre d'affaires d'exploitation</i>	1 202,0	1 149,8
<i>Chiffre d'affaires construction de nouvelles infrastructures en concession</i>	129,4	142,4
PRODUITS DES ACTIVITÉS ANNEXES	2,3	2,3
Charges de construction	- 129,4	- 142,4
Achats consommés	- 14,5	- 14,9
Services extérieurs	- 89,1	- 83,7
Impôts et taxes	- 141,0	- 130,6
Charges de personnel	- 110,3	- 106,8
Autres produits et charges opérationnels	- 0,9	- 0,3
Amortissements	- 248,8	- 223,5
Dotations nettes aux provisions et autres (*)	4,2	- 6,7
CHARGES OPÉRATIONNELLES D'EXPLOITATION	- 729,9	- 708,8
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ	603,8	585,7
<i>% du chiffre d'affaires (**)</i>	50,2 %	50,9 %
Paiements en actions	- 2,1	- 1,6
Résultat des sociétés mises en équivalence	0,0	- 0,0
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	601,7	584,1
<i>% du chiffre d'affaires (**)</i>	50,1 %	50,8 %

(*) Constituées des dotations et reprises au titre des provisions non courantes (voir note B.14.2 « Autres provisions non courantes ») et des provisions courantes (voir note B.15.3 « Analyse des provisions courantes »).

(**) % calculé sur chiffre d'affaires hors construction de nouvelles infrastructures en concession réalisée par des entreprises tierces.

4.3. Autres produits et charges opérationnels

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
Plus-values nettes de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	- 0,9	- 0,3
TOTAL	- 0,9	- 0,3

4.4. Amortissements

Les dotations nettes aux amortissements s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	- 195,8	- 180,9
Immobilisations corporelles du domaine concédé	- 51,5	- 40,5
Immobilisations corporelles	- 1,5	- 2,1
AMORTISSEMENTS	- 248,8	- 223,5

Seules les immobilisations en service du domaine concédé font l'objet d'un amortissement de caducité.

4.5. Paiements en actions

La charge relative aux avantages accordés aux salariés a été évaluée à 2,1 M€ au titre de l'exercice 2011 (contre 1,6 M€ au 31 décembre 2010), dont 1,3 M€ au titre des plans d'attribution d'actions de performance (contre 0,8 M€ au 31 décembre 2010) (voir note B.13 « Paiements en actions »).

5. Charges et produits financiers

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	- 138,7	- 137,4
Produits financiers des placement de trésorerie	4,7	2,9
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	- 134,0	- 134,5
Autres produits financiers	0,6	33,9
Autres charges financières	- 4,1	- 10,7
AUTRES CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS	- 3,5	23,3

Le coût de l'endettement financier net s'élève à 134,0 M€ au 31 décembre 2011, contre 134,5 M€ au 31 décembre 2010.

Le solde des autres charges et produits financiers ressort à - 3,5 M€ au 31 décembre 2011, contre 23,3 M€ au 31 décembre 2010. Les autres charges financières comprennent, notamment, les coûts d'actualisation pour un montant de - 4 M€ au 31 décembre 2011 contre - 10,5 M€ au 31 décembre 2010.

Les coûts d'actualisation portent, pour l'essentiel, sur les provisions pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés à hauteur de - 3,2 M€ au 31 décembre 2011 (- 9,7 M€ au 31 décembre 2010) et les provisions pour retraites à hauteur de - 0,8 M€ au 31 décembre 2011 (- 0,8 M€ au 31 décembre 2010).

La présentation des charges et produits financiers par catégorie comptable d'actifs et passifs financiers est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/11		
	Coût de l'endettement financier net	Autres charges et produits financiers	Capitaux propres
Passifs évalués aux coûts amortis	- 150,9		
Actifs et passifs évalués à la juste valeur par résultat (option JV)	4,7		
Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs	10,9		5,0
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat : actifs et passifs	1,3		
Actifs disponibles à la vente		0,0	
Dividendes		0,2	
Résultat de change		0,0	
Coûts d'actualisation		- 3,7	
Coûts d'emprunts immobilisés		0,0	
TOTAL RÉSULTAT FINANCIER	- 134,0	- 3,5	5,0

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/10		
	Coût de l'endettement financier net	Autres charges et produits financiers	Capitaux propres
Passifs évalués aux coûts amortis	- 147,6		
Actifs et passifs évalués à la juste valeur par résultat (option JV)	2,9		
Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs	8,9		- 0,1
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat : actifs et passifs	1,3		
Actifs disponibles à la vente		0,0	
Dividendes		0,3	
Résultat de change		0,0	
Coûts d'actualisation		- 10,5	
Coûts d'emprunts immobilisés		33,5	
TOTAL RÉSULTAT FINANCIER	- 134,5	23,3	- 0,1

La baisse des coûts d'emprunts immobilisés de 33,5 M€ est à mettre en relation avec la mise en service de la seconde section du Duplex A86 le 9 janvier 2011.

Le recul du coût de l'endettement financier de 0,5 M€ dans un contexte de hausse des taux courts s'explique principalement par la baisse du coût de la dette suite aux opérations de couverture réalisées en 2010 et la progression des produits de placements.

Enfin, la diminution de 6,8 M€ de la charge d'actualisation est liée essentiellement à la hausse des taux d'actualisation constatée au 31 décembre 2011, servant à la détermination de la valeur actualisée des provisions pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés.

Le résultat des instruments financiers dérivés affectés aux dettes financières (dérivés qualifiés de couverture) s'analyse de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/11	31/12/10
Intérêts net des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	16,6	15,8
Variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	50,8	0,5
Variation de valeur de l'ajustement des dettes financières couvertes en juste valeur	- 51,1	- 0,7
Réserve transférée en résultat au titre des couvertures de flux de trésorerie	- 5,4	- 6,8
Inefficacité des couvertures de flux de trésorerie	0,0	0,0
RÉSULTAT DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS AFFECTÉS À LA DETTE FINANCIÈRE NETTE	10,9	8,9

6. Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt s'élève à 170,0 M€ au 31 décembre 2011, contre 161,2 M€ au 31 décembre 2010.

6.1. Analyse de la charge nette d'impôts

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
Impôts courants	- 258,8	- 154,8
Impôts différés	88,8	- 6,4
<i>dont différences temporelles</i>	96,1	0,9
<i>dont déficits et crédits d'impôt</i>	- 7,3	- 7,3
TOTAL IMPÔTS	- 170,0	- 161,2

La charge d'impôt de l'exercice comprend :

- l'impôt comptabilisé pour Cofiroute, société tête de groupe fiscal intégré regroupant deux filiales françaises;
- la majoration de 5 % du taux d'impôt société;
- les redressements consécutifs à la vérification des exercices 2007 à 2009;
- la charge d'impôt comptabilisé par les filiales étrangères pour - 0,4 M€ contre 0,2 M€ en 2010;
- la reprise de provision pour impôts différés relatifs aux différences temporelles.

6.2. Taux d'impôt effectif

Le taux effectif d'impôt est de 36,62 % sur l'exercice 2011 contre 34,09 % en 2010.

L'écart entre le niveau d'impôt résultant de l'application du taux d'imposition de droit commun en vigueur en France et le montant d'impôt effectivement constaté dans l'exercice s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
Résultat avant impôt et résultats des sociétés mises en équivalence	464,2	472,8
Taux d'imposition théorique en vigueur en France	36,10 %	34,43 %
IMPÔT THÉORIQUE ATTENDU	- 167,6	- 162,8
Différences permanentes et divers écarts	- 2,4	1,6
IMPÔT EFFECTIVEMENT CONSTATÉ	- 170,0	- 161,2
Taux d'impôt effectif (hors part du Groupe dans les sociétés mises en équivalence)	36,62 %	34,09 %
Taux d'impôt effectif (hors incidence des paiements en actions et sociétés mises en équivalence)	36,95 %	34,32 %

Les différences permanentes apparaissant dans la réconciliation du taux effectif d'impôt intègrent notamment les effets associés à la non déductibilité de la plupart des composantes constitutives de la charge relative aux paiements en actions. Elles s'élevèrent à 0,7 M€ au 31 décembre 2011 (0,5 M€ au 31 décembre 2010).

6.3. Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/11	Variations			31/12/10
		Résultat	Capitaux propres	Autres	
Impôts différés actifs					
Engagements de retraites	5,5	- 0,4			5,9
Différences temporelles sur provisions	4,2	- 1,7			5,9
Immobilisations incorporelles de domaine concédé (intérêts intercalaires et autres)	7,2				7,2
Mise à la juste valeur des instruments financiers	2,3	2,4	- 1,7		1,6
Autres	15,4	3,2			12,2
TOTAL	34,7	3,5	- 1,7	0,0	32,9
Impôts différés passifs					
Mise à la juste valeur des instruments financiers	0,1	0,0			0,1
Provisions	13,4	0,0			13,4
Immobilisations incorporelles de domaine concédé (intérêts intercalaires et autres)	253,4	- 86,1			339,5
Amortissements dérogatoires	14,2	0,1			14,1
Autres	1,6	0,6			1,1
TOTAL	282,7	- 85,4	0,0	0,0	368,1
IMPÔTS DIFFÉRÉS NET	248,0	- 88,9	1,7	0,0	335,2

Les différences temporelles concernent principalement les immobilisations incorporelles du domaine concédé (253,4 M€ en 2011 et 339,5 M€ en 2010) en baisse en 2011, parallèlement à l'augmentation de la charge d'impôt.

6.4. Impôts différés non comptabilisés

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait de leur récupération non probable représentent un montant de 7,3 M€ au 31 décembre 2011 et concernent la dépréciation des titres Toll Collect.

7. Résultat par action

Le nombre d'actions de la Société est de 4 058 516 sans changement sur les exercices 2011 et 2010. La Société n'a émis aucun instrument susceptible de donner droit à des actions. Il en résulte que le nombre d'actions à prendre en considération pour le calcul du résultat par action de base et dilué, en 2011 et en 2010, est de 4 058 516. Le résultat par action est de 72,50 euros en 2011 contre 76,78 euros en 2010.

C. Notes relatives au bilan

8. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

<i>(en millions d'euros)</i>	Coût des infrastructures en service(*)	Avances et encours	Total
Valeur brute			
Au 01/01/2010	6 704,4	718,3	7 422,6
Acquisitions de l'exercice	69,4	106,5	175,8
Autres mouvements	19,1	- 18,6	0,5
	6 792,8	806,1	7 598,9
Subventions reçues	- 119,0		- 119,0
Au 31/12/2010	6 673,9	806,1	7 480,0
Acquisitions de l'exercice	62,3	67,1	129,4
Autres mouvements	897,6	- 790,9	106,6
	7 633,8	82,3	7 716,0
Subventions reçues	- 1,9	0,0	- 1,9
Au 31/12/2011	7 631,9	82,3	7 714,2
Amortissements			
Au 01/01/2010	- 2 037,4		- 2 037,4
Amortissements de la période	- 181,2		- 181,2
Autres mouvements	- 0,9		- 0,9
Au 31/12/2010	- 2 219,5		- 2 219,5
Amortissements de la période	- 196,1		- 196,1
Autres mouvements	0,0		0,0
Au 31/12/2011	- 2 415,5		- 2 415,5
Valeur nette			
Au 01/01/2010	4 667,0	718,3	5 385,3
Au 31/12/2010	4 454,4	806,1	5 260,5
Au 31/12/2011	5 216,4	82,3	5 298,6

(*) Subventions déduites.

Les immobilisations incorporelles progressent de 129,4 M€ (contre 175,8 M€ en 2010), investissements réalisés par Cofiroute dans le cadre de ses contrats de concession, majorés de 106,6 M€ de transfert.

La mise en service, début 2011, du dernier tronçon de l'A86, deuxième section du tunnel, a marqué la fin de l'incorporation des coûts d'emprunts au coût des immobilisations incorporelles du domaine concédé (33,5 M€ en 2010).

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles du domaine concédé comprennent des acquisitions d'immobilisations en cours pour un montant de 67,1 M€ au 31 décembre 2011, dont 2,5 M€ relatifs à l'A86.

9. Immobilisations corporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	Immobilisations corporelles du domaine concédé	Terrains	Agencements	Matériels, installations techniques et autres	Total
Valeur brute					
Au 01/01/2010	702,7	1,0	5,2	27,6	736,6
Acquisitions de l'exercice	63,9	0,0	0,0	1,4	65,3
Sorties de l'exercice	- 2,7	- 0,1	0,0	- 0,0	- 2,8
Autres mouvements	- 0,8	0,0	1,7	- 1,3	- 0,4
Au 31/12/2010	763,1	1,0	7,0	27,7	798,7
Acquisitions de l'exercice	53,8	0,0	0,0	1,0	54,8
Sorties de l'exercice	- 5,4	- 0,0	0,0	- 0,1	- 5,5
Autres mouvements	- 107,5	0,3	0,1	- 0,4	- 107,5
Au 31/12/2011	704,0	1,2	7,1	28,2	740,5
Amortissements					
Au 01/01/2010	- 209,6		- 4,9	- 20,0	- 234,5
Amortissements de la période	- 40,5		- 0,3	- 1,8	- 42,6
Sorties de l'exercice	2,3		0,0	0,0	2,3
Autres mouvements	0,0		- 0,4	0,4	- 0,0
Au 31/12/2010	- 247,8		- 5,6	- 21,4	- 274,7
Amortissements de la période	- 51,5		- 0,5	- 1,0	- 53,0
Sorties de l'exercice	4,4		0,0	0,0	4,5
Autres mouvements	0,0		0,0	0,0	0,0
Au 31/12/2011	- 294,9		- 6,0	- 22,3	- 323,2
Valeur nette					
Au 01/01/2010	493,1	1,0	0,3	7,6	502,1
Au 31/12/2010	515,2	1,0	1,4	6,3	524,0
Au 31/12/2011	409,1	1,232	1,055	5,854	417,3

10. Participations dans les sociétés mises en équivalence

La valeur des entreprises associées au 31 décembre 2011 est de 0,1 M€ sans changement par rapport au 31 décembre 2010. Ces montants correspondent uniquement à la valorisation de la participation dans la société Le Crossing Limited Company sur laquelle le Groupe exerce une influence notable.

Les principales données financières au 31 décembre 2011 relatives à cette société sont les suivantes (à 43 %) :

<i>(en millions d'euros)</i>	Le Crossing Company Limited
<i>Compte de résultat</i>	
Chiffre d'affaires	0,031
Résultat opérationnel	- 0,001
RÉSULTAT NET	0,001
<i>Bilan</i>	
CAPITAUX PROPRES au 31/12/2011	0,108
Actifs courants	0,222
Passifs courants	0,114
Valeur des titres mis en équivalence	0,103

Ces états financiers n'incluent aucune transaction commerciale entre le Groupe et cette société mise en équivalence.

11. Autres actifs financiers non courants

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/11	31/12/10
Actifs disponibles à la vente	0,3	0,4
Autres actifs financiers non courants	0,1	0,1
Juste valeur des produits dérivés actifs non courants (*)	74,8	28,5
AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	75,2	28,9

(*) Voir note D.17 « Informations relatives à la gestion des risques financiers ».

Les actifs disponibles à la vente s'élèvent à 0,3 M€ au 31 décembre 2011. La diminution de 0,1 M€ est liée à l'intégration de SERA dans le périmètre de consolidation du Groupe. Ils comprennent des titres de participation non cotés dans des filiales dont les données financières sont inférieures aux seuils de consolidation retenus par Cofiroute.

Les actifs disponibles à la vente s'analysent comme suit au 31 décembre :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/11	31/12/10
Société d'Exploitation de Radiodiffusion Autoroutière (SERA)	-	0,062
Mediamobile	0,060	0,060
Cofiroute Services	-	0,018
Société de Prestations et de Transactions Foncières (SPTF)	0,008	0,008
Centaure Bretagne	0,181	0,181
Auto Trafic GIÉ	0,043	0,043
Toll Collect	47,005	47,005
Provision sur titres de participation	- 47,005	- 47,005
ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE	0,292	0,372

Il est également à noter que la participation dans Toll Collect à hauteur de 47 M€ reste intégralement provisionnée au 31 décembre 2011.

12. Capitaux propres

12.1. Actions

Le nombre d'actions de la Société est de 4 058 516 sans changement sur les exercices 2011 et 2010. La Société n'a émis aucun instrument susceptible de donner droit à des actions. Il en résulte que le nombre d'actions à prendre en considération pour le calcul du résultat par action en 2011 et en 2010 est de 4 058 516.

12.2. Réserves distribuables

Les réserves distribuables du Groupe ont évolué de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/11	31/12/10
Libres d'impôts sur les sociétés	1 433,4	1 423,2
RÉSERVES DISTRIBUTABLES	1 433,4	1 423,2

Par ailleurs, la réserve légale de Cofiroute s'élève à 15,8 M€ au 31 décembre 2011, sans changement sur l'exercice.

12.3. Opérations constatées directement en capitaux propres

Les tableaux suivants détaillent par nature d'instruments financiers les mouvements sur ces éléments :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/11	31/12/10
Couverture de flux de trésorerie		
Réserve à l'ouverture	- 7,7	- 7,6
Variations de juste valeur de la période	5,2	0,1
Éléments de juste valeur constatés en résultat	- 0,2	- 0,2
RÉSERVE BRUTE AVANT EFFET D'IMPÔT À LA CLÔTURE	- 2,7	- 7,7
Total des éléments constatés directement en capitaux propres		
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	- 2,7	- 7,7
Effet d'impôt associé	0,9	2,7
RÉSERVE NETTE D'IMPÔT	- 1,8	- 5,1

Les variations de juste valeur constatées dans le compte de résultat de l'exercice concernent principalement la couverture d'emprunt à taux variable (mise en place de swap payeurs taux fixe et receveurs taux variable). Ces opérations sont décrites en note D.17.1.3 « Description des opérations de couverture de flux de trésorerie ».

12.4. Dividendes

Les dividendes versés au titre des exercices 2011 et 2010 s'analysent de la façon suivante :

	2011	2010
Dividende par action (en euros)		
Acompte sur dividende	33,44	35,00
Solde du dividende	39,06	41,78
DIVIDENDE NET GLOBAL	72,50	76,78
Montant du dividende (en millions d'euros)		
Acompte sur dividende	135,7	142,0
Solde du dividende	158,5	169,6
DIVIDENDE NET GLOBAL	294,2	311,6

Cofiroute a procédé au versement du solde du dividende 2010 le 15 avril 2011.

Un acompte sur dividende de 33,44 euros par action au titre de l'exercice 2011 a été versé le 14 octobre 2011 (pour un montant de 135,7 M€), contre 35 euros versés au titre de l'exercice 2010 (pour un montant de 142,0 M€).

Le montant total du dividende qui sera distribué au titre de l'exercice 2011 sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires (voir note E.25 «Affectation du résultat 2011»).

12.5. Intérêts minoritaires

Au 31 décembre 2011, les filiales sur lesquelles un contrôle de fait est exercé par le Groupe sont toutes détenues à 100 % (cf. partie A.2.1 «Périmètre de consolidation»). De ce fait, les comptes consolidés du Groupe ne présentent pas d'intérêts minoritaires au 31 décembre 2011.

13. Paiements en actions

Les salariés du groupe Cofiroute bénéficient de plans d'options d'achat, de plans d'actions de performance et du Plan d'Épargne Groupe octroyés par la société mère VINCI. La charge globale comptabilisée au 31 décembre 2011 au titre des paiements en actions s'est élevée à 2,1 M€, dont 0,5 M€ au titre du Plan d'Épargne Groupe, contre 1,6 M€ au 31 décembre 2010, dont 0,6 M€ au titre du Plan d'Épargne Groupe.

Concernant le Plan d'Épargne Groupe, le Conseil d'Administration de VINCI définit les conditions de souscription conformément aux autorisations de l'Assemblée générale. Pour la France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés, avec un prix de souscription comportant une décote de 10 % par rapport au cours de bourse. Les souscripteurs bénéficient d'un abondement de leur entreprise plafonné à 3 500 euros par an. Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à IFRS 2 sur la base des hypothèses suivantes :

- durée de la période de souscription : 4 mois ;
- durée de la période d'indisponibilité : 5 ans à compter de la fin de période de souscription.

Le plan d'action de performance 2009 a donné lieu à l'attribution, pour les bénéficiaires du Groupe, de 27 968 actions le 15 septembre 2011. L'indice maximal de performance de ce plan (une moyenne annuelle des ROCE 2009 et 2010 égale ou supérieure à 6 %) ayant été atteint, l'intégralité des actions de performance initialement attribuées ont été définitivement acquises par les bénéficiaires.

14. Provisions non courantes

(en millions d'euros)	Note	31/12/11	31/12/10
Provisions pour retraite	14.1	4,1	3,2
Autres provisions non courantes	14.2	8,4	19,0
PROVISIONS NON COURANTES À PLUS D'UN AN		12,5	22,1

14.1. Provisions pour retraite

Les provisions pour engagements de retraite s'élèvent au 31 décembre 2011 à 4,4 M€ (dont 4,1 M€ à plus d'un an), contre 3,3 M€ au 31 décembre 2010 (dont 3,2 M€ à plus d'un an).

Les engagements de retraite de Cofiroute portant sur des régimes à prestations définies se décomposent en deux catégories :

- les engagements portés directement par Cofiroute, qui font l'objet de provisions inscrites au bilan consolidé. Il s'agit d'indemnités de fin de carrière, de régimes de retraite complémentaires à prestations définies ;
- les régimes donnant lieu à un préfinancement au travers d'un contrat souscrit auprès d'une compagnie d'assurance.

Les engagements de retraite couverts par des provisions inscrites au bilan sont calculés sur la base des hypothèses suivantes :

Plan	2011	2010
Taux d'actualisation	5,00 %	5,00 %
Taux d'inflation	2,20 %	2,10 %
Taux de revalorisation des salaires	1,00 %	1,00 %
Taux de revalorisation des rentes	1,00 %	1,00 %
Durée active résiduelle moyenne probable des employés	10 - 15 ans	10 - 15 ans

Le taux d'actualisation a été déterminé sur la base du rendement des obligations privées de première catégorie (rating AA ou supérieur) dont les maturités correspondent aux flux attendus des régimes. Le taux d'actualisation finalement retenu est le taux unique équivalent à l'application des différents taux selon les maturités.

La méthode préférentielle utilisée pour la détermination du rendement attendu des actifs de couverture est la « Building Block Method » qui décompose le rendement attendu selon les principales classes d'actifs (monétaire, obligations et actions). L'allocation cible des fonds est alors appliquée pour conduire à un taux moyen pondéré de rendement des actifs. Dans le cas particulier des fonds investis dans un actif général d'assureur, le rendement attendu a été déterminé en tenant également compte des spécificités de chaque contrat, notamment sur les rendements nets historiques et provisionnels. Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2011. Pour les actifs investis dans l'actif général des compagnies d'assurance, c'est la valeur comptable au 31 décembre 2011 qui est retenue.

La répartition est la suivante :

	31/12/11		31/12/10	
	Zone euro	Moyenne pondérée	Zone euro	Moyenne pondérée
Répartition des actifs financiers				
Actions	8 %	8 %	7 %	7 %
Obligations	84 %	84 %	84 %	84 %
Immobilier	9 %	9 %	9 %	9 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %
TAUX MOYEN DE RENDEMENT RETENU	5 %	5 %	4 %	4 %

Sur la base de ces hypothèses, les engagements de retraite, la partie provisionnée et les charges de retraites comptabilisées s'analysent de la façon suivante :

Réconciliation des engagements et des provisions inscrites au bilan

(en millions d'euros)	31/12/11	31/12/10
Valeur actuelle des engagements de retraite	- 14,6	- 13,3
Juste valeur des actifs financiers	6,0	5,9
SURPLUS (OU DÉFICIT)	- 8,5	- 7,5
PROVISIONS RECONNUES AU BILAN	- 4,4	- 3,3
Actifs reconnus au bilan	0,0	0,0
Éléments non reconnus au bilan	4,1	4,2
<i>Écarts actuariels</i>	1,6	1,5
<i>Coût des services passés</i>	2,5	2,7

Évolution de l'exercice

(en millions d'euros)	31/12/11	31/12/10
Valeur actuelle des engagements de retraite		
À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	13,3	12,3
dont engagements couverts par des actifs de couverture	5,9	5,7
Droits supplémentaires acquis	0,7	0,7
Actualisation de l'année	0,7	0,7
Prestations servies sur l'exercice	- 0,2	- 0,2
Écarts actuariels	0,0	- 0,1
Coût des services passés	0,0	0,0
Effets des fermetures et modifications de régimes	0,0	0,0
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	14,6	13,3
dont engagements couverts par des actifs de couverture	6,0	5,9
Actifs de couverture		
À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	5,9	5,7
Rendement attendu des fonds	0,2	0,2
Cotisations versées aux fonds	0,4	0,3
Prestations servies sur l'exercice	- 0,4	- 0,2
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	6,0	5,9
Éléments non reconnus au bilan		
À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	4,2	4,4
Effet de changements d'hypothèses	0,2	0,0
% des engagements de retraite	1,3 %	0,3 %
Effet des gains et pertes d'expériences au titre des engagements de retraite	- 0,1	- 0,1
% des engagements de retraite	- 0,4 %	- 0,9 %
Effet des gains et pertes d'expériences au titre des actifs de couverture	0,0	0,0
% des actifs de couverture	0,0	0,0
Effets des fermetures et modifications de régime	- 0,2	- 0,2
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	4,1	4,2
dont écarts actuariels	1,6	1,5
dont coût des services passés	2,5	2,7
Écarts actuariels / engagements (en %)	11,1 %	11,2 %

Le Groupe estime à 0,8 M€ les versements prévus en 2012 pour les engagements de retraite, dont 0,4 M€ sont relatifs aux prestations versées aux salariés retraités et 0,4 M€ relatifs aux sommes appelées par les organismes de gestion des fonds.

Historique de l'engagement, de la juste valeur des actifs financiers et des effets des gains et pertes d'expérience

(en millions d'euros)	31/12/11	31/12/10	31/12/09	31/12/08	31/12/07
Valeur des actifs et passifs des régimes					
Valeur actuelle des engagements de retraite	- 14,6	- 13,3	- 12,3	- 13,9	- 6,8
Juste valeur des actifs financiers	6,0	5,9	5,7	5,5	5,3
Surplus (ou déficit)	- 8,5	- 7,5	- 6,6	- 8,3	- 1,5
Ajustements liés à l'expérience	- 0,1	- 0,1	- 0,1	- 0,2	0,0
Effets des gains et pertes d'expérience au titre des engagements de retraite	- 0,1	- 0,1	- 0,1	- 0,2	0,0
% des engagements de retraite	0,4 %	0,9 %	0,5 %	1,6 %	0,6 %
Effets des gains et pertes d'expérience au titre des actifs de couverture	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
% des actifs de couverture	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %

Charges comptabilisées au titre des régimes à prestations définies

(en millions d'euros)	2011	2010
Droits acquis par les salariés pendant l'exercice	0,7	0,7
Actualisation des droits acquis	0,7	0,7
Rendement attendu des fonds	- 0,2	- 0,2
Amortissement des écarts actuariels	0,2	0,2
Amortissement du coût des services passés - droits non acquis	0,0	0,0
Coût des services passés - droits acquis	0,0	0,0
Autres	- 0,2	- 0,2
TOTAL	1,2	1,1

Le Groupe participe à des régimes de sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'État. Les régimes de base sont considérés comme étant des régimes à cotisations définies.

Le montant des cotisations de retraite prises en charges sur l'exercice au titre des régimes à cotisations définies (à l'exclusion des régimes de base) s'élève à 5,2 M€ au 31 décembre 2011, contre 5,1 M€ au 31 décembre 2010. Il comprend les cotisations versées aux caisses de prévoyance CRICA et ANEP.

14.2. Autres provisions non courantes

Au cours des exercices 2011 et 2010, les provisions non courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises non utilisées	Variations de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an non courant	Clôture
01/01/10	21,1		- 1,6	- 3,4	0,0	- 1,1	22,6
Autres avantages au personnel(*)	13,6	0,5	- 1,6				12,5
Risques financiers	0,0						0,0
Autres risques	12,5	10,6	- 12,0	- 0,3			10,8
Actualisation provisions non courantes	- 0,4	0,2					- 0,1
Reclassement part à moins d'un an non courant	- 3,1					- 1,0	- 4,1
31/12/10	22,6	11,3	- 13,5	- 0,3	0,0	- 1,0	19,0
Autres avantages au personnel(*)	12,5	0,0	- 2,1	- 0,1			10,3
Risques financiers	0,0						0,0
Autres risques	10,8	2,0	- 10,8	- 0,4			1,6
Actualisation provisions non courantes	- 0,1	0,1					0,0
Reclassement part à moins d'un an non courant	- 4,1					0,7	- 3,5
31/12/11	19,0	2,1	- 12,9	- 0,5	0,0	0,7	8,4

(*) Essentiellement provisions relatives aux accords de cessation anticipée d'activité des travailleurs salariés (CATS) (détail en note C.14.2.1 « Autres avantages au personnel »).

14.2.1. Autres avantages au personnel

Les provisions pour autres avantages au personnel concernent essentiellement les provisions relatives aux accords de cessation anticipée d'activité des travailleurs salariés (CATS), elles sont évaluées selon la valeur actualisée des prestations futures.

Les provisions ont été calculées selon les hypothèses actuarielles présentées ci-dessous :

	2011	2010
Taux d'actualisation	2,90 %	2,51 %
Taux d'inflation	2,20 %	2,10 %
Taux de revalorisation salaires	2,20 %	2,20 %

Le montant de cette provision au 31 décembre 2011 s'élève à 8,5 M€ (dont 2,4 M€ à moins d'un an).

Droit individuel à la formation

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulables sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (DIF) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision, sauf situation exceptionnelle. Le nombre d'heures de formation acquises au titre du DIF par les salariés du Groupe s'élève à 154 490 heures au 31 décembre 2011.

14.2.2. Provisions pour risques financiers et autres risques

Elles s'élèvent à 1,6 M€ au 31 décembre 2011.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de fait ou litige exceptionnel susceptible d'affecter de manière substantielle l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière du Groupe. Les litiges et vérifications ont fait l'objet, le cas échéant, de provisions pour des montants que la Société estime suffisants en l'état actuel des dossiers correspondants.

15. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes

15.1. Variation du besoin en fonds de roulement

<i>(en millions d'euros)</i>	Variations 2011 /2010			
	31/12/2011	31/12/2010	Liées à l'activité	Autres variations
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	1,0	1,7	- 0,8	
Clients	76,9	71,4	5,6	
Autres actifs courants d'exploitation	37,1	43,5	- 6,8	0,4
STOCKS ET CRÉANCES D'EXPLOITATION (I)	115,0	116,6	- 2,0	0,4
Fournisseurs	- 27,0	- 28,9	1,9	
Autres passifs courants d'exploitation	- 90,9	- 82,1	- 7,9	- 0,9
FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES D'EXPLOITATION (II)	- 117,9	- 110,9	- 6,1	- 0,9
Besoin en fonds de roulement (avant provisions courantes) (I+II)	- 2,9	5,7	- 8,0	- 0,5
PROVISIONS COURANTES	- 196,0	- 196,0	1,7	- 2,3
<i>dont la part à moins d'un an des provisions non courantes</i>	1,2	2,0	- 1,6	0,8
Besoin en fonds de roulement (après provisions courantes)	- 199,5	- 190,3	- 6,4	- 2,8

Le besoin en fonds de roulement (BFR) lié à l'activité comprend les actifs et passifs courants liés à l'exploitation, à l'exclusion des actifs et passifs d'impôt exigibles, et des autres actifs et passifs courants à caractère financier.

La ventilation par échéance des postes composant les actifs et passifs courants d'exploitation s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/11	< 1 an			de 1 à 5 ans	> 5 ans
		1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois		
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	1,0	1,0				
Clients	76,9	76,9				
Autres actifs courants d'exploitation	37,1	30,5	6,6			
STOCKS ET CRÉANCES D'EXPLOITATION (I)	115,0	108,4	6,6	0,0	0,0	0,0
Fournisseurs	- 27,0	- 27,0				
Autres passifs courants d'exploitation	- 90,9	- 59,3	- 1,5	- 3,0	- 22,9	- 4,1
FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES D'EXPLOITATION (II)	- 117,9	- 86,3	- 1,5	- 3,0	- 22,9	- 4,1
Besoin en fonds de roulement (avant provisions courantes) (I+II)	- 2,9	22,2	5,0	- 3,0	- 22,9	- 4,1

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/10	< 1 an			de 1 à 5 ans	> 5 ans
		1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois		
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	1,7	1,7				
Clients	71,4	71,4				
Autres actifs courants d'exploitation	43,5	37,1	6,5			
STOCKS ET CRÉANCES D'EXPLOITATION (I)	116,6	110,1	6,5	0,0	0,0	0,0
Fournisseurs	- 28,9	- 28,9				
Autres passifs courants d'exploitation	- 82,1	- 75,8	- 0,2	- 0,3	- 2,6	- 3,2
FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES D'EXPLOITATION (II)	- 110,9	- 104,6	- 0,2	- 0,3	- 2,6	- 3,2
Besoin en fonds de roulement (avant provisions courantes) (I+II)	5,7	5,5	6,3	- 0,3	- 2,6	- 3,2

15.2. Analyse des créances clients

Le tableau ci-dessous présente les créances clients, ainsi que leur dépréciation éventuelle :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/11	31/12/10
Créances clients facturées	25,5	68,8
Provisions - créances clients	- 2,3	- 2,2
CRÉANCES CLIENTS NETTES	23,2	66,7

Au 31 décembre 2011, les retards de paiement des clients se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/11	< 1 an			de 1 à 5 ans
		1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	
Créances clients facturées	25,5	22,7	0,1	0,1	2,6
Provisions - créances clients	- 2,3	0,0	- 0,1	- 0,1	- 2,2

15.3. Analyse des provisions courantes

Au cours des exercices 2011 et 2010, les provisions courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises non utilisées	Variation de la part à moins d'un an non courant	Clôture
01/01/10	171,1	41,7	- 27,0	- 7,6	0,2	178,3
Remises en état	1,5		- 0,3	- 0,1		1,1
Maintien en l'état de l'actif incorporel concédé	175,8	45,4	- 28,4			192,9
Reclassement part à moins d'un an non courant	0,9				1,0	2,0
31/12/10	178,3	45,4	- 28,6	- 0,1	1,0	196,0
Remises en état	1,1	1,4	- 0,6	0,0	0,0	1,9
Maintien en l'état de l'actif incorporel concédé	192,9	41,3	- 36,3	- 4,3	0,0	193,6
Reclassement part à moins d'un an non courant	2,0	0,0	0,0	0,0	- 0,8	1,2
31/12/11	196,0	42,7	- 36,9	- 4,3	- 0,8	196,6

Les provisions courantes, rattachées directement au cycle d'exploitation, s'élèvent au 31 décembre 2011 à 196,6 M€ (y compris la part à moins d'un an des provisions non courantes) contre 196,0 M€ au 31 décembre 2010. Elles concernent majoritairement les provisions pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés.

Les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés concernent principalement les dépenses effectuées pour la réparation des chaussées (tapis de surface, restructuration des voies lentes...), des ouvrages d'art et des ouvrages hydrauliques. Ces provisions représentent 193,6 M€ au 31 décembre 2011, contre 192,9 M€ au 31 décembre 2010.

16. Informations relatives à l'endettement financier net

L'endettement financier net s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)		31/12/11				31/12/10			
		Non courant	Réf. Courant(*)	Réf.	Total	Non courant	Réf. Courant(*)	Réf.	Total
Instruments financiers comptabilisés au coût amorti	Emprunts obligataires	- 2 293,8	(1)	- 65,9	(3) - 2 359,8	- 2 244,8	(1)	- 66,7	(3) - 2 311,5
	Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	- 1 089,9	(2)	- 20,9	(3) - 1 110,8	- 1 098,3	(2)	- 10,4	(3) - 1 108,7
	DETTES FINANCIÈRES LONG TERME	- 3 383,7		- 86,9	- 3 470,6	- 3 343,1		- 77,1	- 3 420,2
	Autres dettes financières courantes								
	Découverts bancaires								
	I - DETTES FINANCIÈRES BRUTES	- 3 383,7		- 86,9	- 3 470,6	- 3 343,1		- 77,1	- 3 420,2
<i>dont incidence des couvertures de juste valeur</i>	<i>75,2</i>			<i>75,2</i>	<i>24,0</i>			<i>24,0</i>	
Prêts et créances	Comptes courants financiers actifs			311,7	(4) 311,7				0,0
Actifs évalués à la juste valeur par résultat (option juste valeur)	Actifs financiers de gestion de trésorerie courante non équivalent de trésorerie			10,4	(4) 10,4		10,4	(4)	10,4
	Équivalent de trésorerie			60,1	(5) 60,1		293,6	(5)	293,6
	Disponibilités			16,4	(5) 16,4		14,1	(5)	14,1
II - ACTIFS FINANCIERS			398,7	398,7		318,1		318,1	
Dérivés	Instruments dérivés passifs	-	(2)	- 99,2	(3) - 99,2	- 15,2	(2)	- 62,9	(3) - 78,0
	Instruments dérivés actifs	74,8	(6)	136,8	(7) 211,6	28,5	(6)	107,2	(7) 135,7
	III - INSTRUMENTS DÉRIVÉS	74,8		37,6	112,4	13,3		44,3	57,6
ENDETTEMENT FINANCIER NET (I + II + III)	- 3 309,0		349,4	- 2 959,5	- 3 329,8		285,3	- 3 044,5	

(*) Part courante incluant les intérêts courus non échus.

Au 31 décembre 2011, le Groupe affiche un endettement financier net de 2 959,5 M€, en recul de 85 M€ par rapport au 31 décembre 2010.

Réconciliation de l'endettement financier net avec les postes du bilan

(en millions d'euros)	Réf.	31/12/11	31/12/10
Emprunts obligataires (non courant)	(1)	- 2 293,8	- 2 244,8
Autres emprunts de dettes financières non courants	(2)	- 1 089,9	- 1 113,5
Dettes financières courantes	(3)	- 186,1	- 140,0
Actifs financiers de gestion de trésorerie	(4)	322,2	10,4
Disponibilités et équivalent de trésorerie	(5)	76,5	307,7
Instruments dérivés actifs non courants	(6)	74,8	28,5
Instruments dérivés actifs courants	(7)	136,8	107,2
ENDETTEMENT FINANCIER NET		- 2 959,5	- 3 044,5

Les instruments dérivés actifs sont présentés au bilan, selon leur maturité et leur qualification comptable, en « autres actifs financiers non courants » pour la part à plus d'un an, et « autres actifs financiers courants » pour la part à moins d'un an.

Les instruments dérivés passifs sont présentés au bilan, selon leur maturité et leur qualification comptable, en « autres passifs financiers non courants » pour la part à plus d'un an, et « autres passifs financiers courants » pour la part à moins d'un an.

16.1. Détail des dettes financières à long terme

Au 31 décembre 2011, le montant au bilan des dettes financières à long terme à 3 470,6 M€ reste globalement stable par rapport au 31 décembre 2010.

À l'exception des mouvements enregistrés sur les dettes couvertes en juste valeur (variation de réévaluation de 51,2 M€ entre 2010 et 2011), il n'y a pas eu de variations significatives sur ce poste au cours de l'exercice 2011.

Les dettes financières à long terme au 31 décembre 2011 ont les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/11						31/12/10	
	Devise	Taux d'intérêt contractuel	Échéances	Nominal restant dû	Valeur au bilan	dont ICNE (intérêts courus non échus)	Nominal restant dû	Valeur au bilan
Emprunts obligataires								
Émission obligataire 2001	EUR	5,875 %	octobre-16	300,0	328,4	4,0	300,0	324,4
Émission TAP 2001	EUR	5,875 %	octobre-16	200,0	207,7	2,7	200,0	208,7
Émission obligataire 2003	EUR	5,250 %	avril-18	600,0	640,5	21,2	600,0	643,2
Émission obligataire 2006	EUR	5,000 %	mai-21	750,0	805,0	22,7	750,0	761,1
Émission TAP 2006	EUR	5,000 %	mai-21	350,0	344,7	10,6	350,0	343,4
PEE avril 2004	EUR	7,500 %	avril-11				4,0	4,3
PEE avril 2005	EUR	7,500 %	avril-12	3,300	3,5	0,2	3,3	3,6
PEE avril 2006	EUR	7,500 %	avril-13	3,0	3,3	0,2	3,0	3,4
PEE avril 2007	EUR	7,500 %	avril-14	2,0	2,2	0,1	2,0	2,3
PEE avril 2008	EUR	7,500 %	avril-15	4,5	5,0	0,2	4,5	5,1
PEE avril 2009	EUR	5,000 %	avril-14	1,3	1,3	0,0	1,3	1,3
PEE décembre 2009	EUR	7,500 %	décembre-16	2,5	2,8	0,0	2,5	2,9
PEE avril 2010	EUR	3,750 %	avril-15	1,1	1,1	0,0	1,1	1,1
PEE mai 2010	EUR	7,500 %	mai-17	5,5	6,7	0,3	5,5	6,8
PEE avril 2011	EUR	7,500 %	avril-18	5,3	6,4	0,3		
PEE mai 2011	EUR	4,500 %	mai-16	1,1	1,1	0,0		
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières								
BEI mars 2002	EUR	TAUX BEI	mars-13 à mars-17	75,0	75,1	0,1	75,0	75,0
BEI décembre 2002	EUR	EUR3M + 0,121%	décembre-13 à décembre-27	50,0	50,0	0,0	50,0	50,0
BEI mars 2003	EUR	5,080 %	mars-18	75,0	91,2	2,9	75,0	87,7
BEI décembre 2004	EUR	TAUX BEI	décembre-19	200,0	200,2	0,2	200,0	200,1
BEI décembre 2005	EUR	4,115 %	décembre-12 à décembre-25	190,0	190,7	0,7	190,0	190,7
BEI décembre 2006	EUR	4,370 %	décembre-13 à décembre-29	50,0	50,1	0,1	50,0	50,1
BEI juin 2007	EUR	4,380 %	juin-14 à juin-29	210,0	214,7	4,7	210,0	214,7
BEI novembre 2008	EUR	EUR3M + 0,324 %	novembre-13 à novembre-28	250,0	238,0	0,6	250,0	236,5
Ligne de crédit	EUR	EUR3M + 0,50 %	février-16		(1,9)	0,1		
Autres	EUR		juin-14	3,182	2,9		4,5	3,9
DETTES FINANCIÈRES LONG TERME				3332,7	3470,6	71,9	3331,6	3420,2

16.2. Ressources et liquidités

Le Groupe a pour politique de maintenir à sa disposition suffisamment de trésorerie à tout moment pour faire face à ses engagements existants et futurs, et d'allonger la durée moyenne de sa dette.

Au 31 décembre 2011, le Groupe dispose d'un montant de 898,7 M€ de ressources disponibles, dont 398,7 M€ de trésorerie nette gérée et 500 M€ constitués de lignes de crédit bancaire à moyen terme confirmées et non utilisées.

16.2.1. Échéancier des dettes et des flux d'intérêt associés

L'échéancier des dettes du Groupe, en valeur de remboursement, et des flux d'intérêt associés, évalués sur la base des taux d'intérêt au 31 décembre 2011, s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/11							
	Valeur au bilan	Flux de capital et d'intérêts	< 3 mois	> 3 mois < 6 mois	> 6 mois < 1 an	> 1 an < 2 ans	> 3 ans <= 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires								
Capital	- 2 359,8	- 2 229,5	0,0	- 3,3	0,0	- 3,0	- 512,4	- 1 710,8
Flux d'intérêts		- 926,7	0,0	- 88,6	- 29,4	- 117,7	- 351,7	- 339,2
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières								
Capital	- 1 110,8	- 1 103,2	0,0	- 0,6	- 11,0	- 39,0	- 155,8	- 896,7
Flux d'intérêts		- 289,4	- 6,1	- 11,5	- 14,6	- 31,7	- 88,0	- 137,6
SOUS TOTAL : DETTES FINANCIÈRES À LONG TERME	- 3 470,6	- 4 548,8	- 6,1	- 104,0	- 55,0	- 191,5	- 1 107,9	- 3 084,2
Autres dettes financières courantes	0,0	0,0						
I - DETTES FINANCIÈRES	- 3 470,6	- 4 548,8	- 6,1	- 104,0	- 55,0	- 191,5	- 1 107,9	- 3 084,2
Actifs financiers de gestion de trésorerie	322,2							
Équivalent de trésorerie	60,1							
Disponibilités	16,4							
II - ACTIFS FINANCIERS	398,7							
Instruments dérivés passifs	- 99,2	- 120,6	1,6	- 25,9	3,2	- 15,6	- 46,8	- 37,2
Instruments dérivés actifs	211,6	285,5	- 4,4	48,4	- 7,7	36,2	108,7	104,3
III - INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	112,4	164,9	- 2,8	22,5	- 4,5	20,6	61,9	67,2
ENDETTEMENT FINANCIER NET (I + II + III)	- 2 959,5	- 4 383,9	- 8,9	- 81,6	- 59,5	- 170,8	- 1 046,0	- 3 017,0
Dettes fournisseurs	70,1	70,1	70,1					

Au 31 décembre 2011, la maturité moyenne de la dette financière long terme du Groupe est de 7,8 ans (contre 8,8 ans au 31 décembre 2010).

Cofiroute n'a pas d'échéance significative sur son endettement avant 2016.

16.2.2. Trésorerie nette gérée

La trésorerie nette gérée incluant les actifs financiers de gestion de trésorerie s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/11	31/12/10
ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	60,1	293,6
Valeurs mobilières de placements (OPCVM)	60,1	293,6
Titres de créances négociables ayant une maturité inférieure à 3 mois à l'origine	0,0	0,0
DISPONIBILITÉS	16,4	14,1
TRÉSORERIE NETTE	76,5	307,7
ACTIFS FINANCIERS DE GESTION DE TRÉSORERIE	322,2	10,4
Valeurs mobilières de placements (OPCVM)	10,4	10,4
Solde des comptes courants de trésorerie	311,7	0,0
TRÉSORERIE NETTE GÉRÉE	398,7	318,1

Les supports d'investissements utilisés par le Groupe sont des OPCVM monétaires, des titres de créances négociables (certificats de dépôts bancaires) et des comptes à terme ayant une maturité inférieure à trois mois à la mise en place et des actifs obligataires. Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur.

Ces différents actifs financiers (« actifs financiers de gestion de trésorerie » et « équivalents de trésorerie ») sont gérés avec une prise de risque limitée sur le capital et font l'objet d'un contrôle de la performance et des risques associés.

L'essentiel de la trésorerie est désormais placé en compte courant auprès de VINCI Autoroutes suite à la mise en place d'une convention de trésorerie en octobre 2011. Les autres actifs financiers de gestion de trésorerie correspondent aux valeurs mobilières de placement nanties dans le cadre de l'épargne salariale.

Au 31 décembre 2011, l'encours global géré représentait 398,7 M€.

16.2.3. Lignes de crédit

Depuis le 25 février 2011, Cofiroute dispose d'une ligne de crédit bancaire à moyen terme de 500 M€, à échéance 2016, qui se substitue à la ligne de crédit de 1 020 M€ à échéance en octobre 2011.

16.2.4. Billets de trésorerie

Cofiroute dispose d'un programme de billets de trésorerie de 450 M€, noté A-2 par Standard & Poor's. Ce programme n'était pas utilisé en fin d'année 2011.

16.2.5. Covenants financiers

La documentation des financements du Groupe (emprunts obligataires, bancaires et ligne de crédit) ne comporte pas de cas de défaut définis par référence à des covenants financiers. Les conditions financières de la ligne de crédit bancaire signée en février 2011 sont assorties d'un ratio de levier.

Par ailleurs, certains contrats de financement prévoient qu'un changement de contrôle de l'emprunteur peut constituer un cas de remboursement anticipé obligatoire ou d'exigibilité anticipée.

16.2.6. Notations de crédit

Au 31 décembre 2011, le Groupe dispose d'une notation financière Standard & Poor's :

→ à long terme : BBB+ perspective stable ;

→ à court terme : A-2.

17. Informations relatives à la gestion des risques financiers

Compte tenu du niveau élevé de son endettement financier net et du résultat financier associé, le Groupe a instauré un cadre de gestion et de contrôle des différents risques financiers auxquels il est exposé, et principalement du risque de taux d'intérêt; l'endettement net consolidé du Groupe étant libellé à 100 % en euros.

La gestion et la limitation de ces risques financiers sont généralement prises en charge par la Direction financière du Groupe, conformément aux politiques de gestion validées par le comité des comptes et aux lignes directrices des comités de trésorerie et financement. La responsabilité du recensement, de l'évaluation et de la couverture des risques financiers appartient aux comités de trésorerie. Par ailleurs, le Groupe utilise le système d'information de sa société mère VINCI.

Afin de gérer ses expositions aux risques de marchés, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés qui sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

À la date d'arrêté, la juste valeur des produits dérivés se répartit de la façon suivante :

		31/12/11				
(en millions d'euros)	Notes	Actif non courant	Actif courant (*)	Passif non courant	Passif courant (*)	Net
Dérivés de taux: couverture de juste valeur	17.1.2	74,8	17,3			92,1
Dérivés de taux: couverture de flux trésorerie	17.1.3				- 6,1	- 6,1
Dérivés de taux: non qualifié de couverture	17.1.4		119,5		- 93,1	26,4
DÉRIVÉS DE TAUX		74,8	136,8	0,0	- 99,2	112,4

(*) La partie courante inclut les intérêts courus non échus qui s'élèvent à 19,3 M€.

		31/12/10				
(en millions d'euros)	Notes	Actif non courant	Actif courant (*)	Passif non courant	Passif courant (*)	Net
Dérivés de taux: couverture de juste valeur	17.1.2	28,5	16,0	- 4,6		39,9
Dérivés de taux: couverture de flux trésorerie	17.1.3			- 10,6	- 0,8	- 11,4
Dérivés de taux: non qualifié de couverture	17.1.4		91,2		- 62,1	29,1
DÉRIVÉS DE TAUX		28,5	107,2	- 15,2	- 62,9	57,6

(*) La partie courante inclut les intérêts courus non échus qui s'élèvent à 17,9 M€.

17.1. Risque de taux d'intérêt

La gestion du risque de taux d'intérêt s'opère selon deux horizons de gestion: un horizon long terme, visant à sécuriser et optimiser l'équilibre économique de la concession, et un horizon court terme, dont l'objectif est d'optimiser, dans le cadre des budgets, le coût moyen de la dette selon le contexte des marchés financiers.

Sur l'horizon de gestion long terme, l'objectif est de maintenir dans le temps une répartition taux fixe, taux variable évolutive en fonction du niveau d'endettement.

Pour couvrir le risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise des produits dérivés optionnels ou d'échanges de taux d'intérêts (swaps) dont les dates de départ peuvent être décalées dans le temps. Ces produits dérivés peuvent être qualifiés ou non comptablement d'opérations de couverture, conformément aux normes IFRS, mais ils correspondent dans tous les cas à des couvertures économiques.

Le tableau ci-dessous présente la répartition en montant nominal de remboursement de la dette à long terme entre taux fixe et taux variable, avant et après prise en compte des produits dérivés :

Répartition taux fixe/taux variable avant couverture											
<i>(en millions d'euros)</i>	Taux fixe			Taux variable capé/Inflation			Taux variable			Total	
	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette(*)	Taux
Total au 31/12/2011	2 763,0	83 %	5,09 %				562,4	17 %	1,65 %	3 470,6	4,51 %
Rappel au 31/12/2010	2 763,3	84 %	5,09 %				561,0	16 %	1,16 %	3 420,2	4,42 %

Répartition taux fixe/taux variable après couverture											
<i>(en millions d'euros)</i>	Taux fixe			Taux variable capé/Inflation			Taux variable			Total	
	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette(*)	Taux
Total au 31/12/2011	2 278,9	69 %	4,81 %				1 046,6	31 %	2,55 %	3 470,6	4,10 %
Rappel au 31/12/2010	2 277,9	69 %	4,81 %				1 046,4	31 %	2,10 %	3 420,2	3,96 %

(*) Dettes financières long terme au coût amorti + intérêt courus non échus + incidence des couvertures de juste valeur.

17.1.1. Sensibilité au risque de taux

Le Groupe est soumis à un risque de variation de taux d'intérêts sur le résultat, compte tenu :

- des flux de trésorerie relatifs aux instruments financiers à taux variables après opérations de couverture, qu'il s'agisse ou non des produits dérivés ;
- des instruments financiers à taux fixe, comptabilisés en juste valeur au bilan par le biais du résultat ;
- des instruments dérivés non qualifiés de couverture.

En revanche, la variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie pour la part efficace n'impacte pas directement le compte de résultat et est comptabilisée dans les capitaux propres.

L'analyse suivante est effectuée en supposant que le montant de dettes financières et de dérivés au 31 décembre 2011 reste constant sur une année.

Une variation de 50 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait pour conséquence une hausse ou une diminution des capitaux propres et du résultat (avant impôt) à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, les autres variables sont supposées rester constantes.

	31/12/11			
	Résultat		Capitaux propres	
	Impact du calcul de sensibilité		Impact du calcul de sensibilité	
<i>(en millions d'euros)</i>	+ 50 bp	- 50 bp	+ 50 bp	- 50 bp
Dettes à taux variables après couverture comptable	- 5,2	5,2		
Actifs à taux variable après couverture comptable	1,9	- 1,9		
Dérivés non qualifiés comptablement de couverture	- 0,4	0,4		
Dérivés qualifiés de flux de trésorerie			0,9	- 1,0
Total	- 3,7	3,7	0,9	- 1,0

17.1.2. Description des opérations de couverture de juste valeur

À la date de clôture, les instruments qualifiés de couverture de juste valeur ont les caractéristiques suivantes :

		31/12/11							
<i>(en millions d'euros)</i>		< 1 an	> 1 an < 2 ans	> 3 ans < 5 ans	> à 5 ans	Notionnel	Juste valeur actif	Juste valeur passif	Total
Swap de taux intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable		-	-	150	575	725	92,1	-	92,1
Options de taux (<i>Cap, Floor, Collar</i>)		-	-	-	-	-	-	-	-
DÉRIVÉS DE TAUX : COUVERTURE DE JUSTE VALEUR		-	-	150	575	725	92,1	-	92,1

		31/12/10							
<i>(en millions d'euros)</i>		< 1 an	> 1 an < 2 ans	> 3 ans < 5 ans	> à 5 ans	Notionnel	Juste valeur actif	Juste valeur passif	Total
Swap de taux intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable		-	-	-	725	725	44,5	-4,6	39,9
Options de taux (<i>Cap, Floor, Collar</i>)		-	-	-	-	-	-	-	-
DÉRIVÉS DE TAUX : COUVERTURE DE JUSTE VALEUR		-	-	-	725	725	44,5	-4,6	39,9

Ces opérations couvrent principalement les émissions obligataires à taux fixe du Groupe.

17.1.3. Description des opérations de couverture de flux de trésorerie

À la date de clôture, les instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie ont les caractéristiques suivantes :

		31/12/11							
<i>(en millions d'euros)</i>		< 1 an	> 1 an < 2 ans	> 3 ans < 5 ans	> à 5 ans	Notionnel	Juste valeur actif	Juste valeur passif	Total
Swap de taux intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe		250	-	-	-	250	-	-6,1	-6,1
Options de taux (<i>Cap, Floor, Collar</i>)		-	-	-	-	-	-	-	-
DÉRIVÉS DE TAUX : COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE CERTAIN		250	-	-	-	250	-	-6,1	-6,1

		31/12/10							
<i>(en millions d'euros)</i>		< 1 an	> 1 an < 2 ans	> 3 ans < 5 ans	> à 5 ans	Notionnel	Juste valeur actif	Juste valeur passif	Total
Swap de taux intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe		-	250	-	-	250	-	-11,4	-11,4
Options de taux (<i>Cap, Floor, Collar</i>)		-	-	-	-	-	-	-	-
DÉRIVÉS DE TAUX : COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE CERTAIN		-	250	-	-	250	-	-11,4	-11,4

L'exposition du Groupe aux risques de variation des flux d'intérêt futurs est générée par les flux des dettes à taux variable existantes au 31 décembre 2011.

Le Groupe a mis en place des swaps de taux d'intérêts, dont l'objectif est de fixer les coupons des dettes à taux variable. Les flux contractuels de ces instruments dérivés sont payés de façon symétrique aux flux d'intérêt des emprunts couverts, et le montant différé en capitaux propres est reconnu en résultat sur la période où le flux d'intérêt de la dette impacte le résultat.

Le tableau suivant indique les périodes au cours desquelles le Groupe s'attend à ce que les montants inscrits en capitaux propres au 31 décembre 2011 au titre des produits dérivés en vie ou dénoués, qualifiés de couverture de flux de trésorerie, impacteront le résultat :

<i>(en millions d'euros)</i>	Montant inscrit en capitaux propres	Montant repris au compte de résultat			
		< 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 ans à 5 ans	> à 5 ans
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie dénoués	2,7	0,3	0,3	1,0	1,1
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie certains	- 5,4	- 5,4	0,0	0,0	0,0
Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie	- 2,7	- 5,1	0,3	1,0	1,1

17.1.4. Produits dérivés non qualifiés de couverture

À la date de clôture, ces opérations ont les caractéristiques suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/11							
	< 1 an	> 1 an < 2 ans	> 3 ans < 5 ans	> à 5 ans	Notionnel	Juste valeur actif	Juste valeur passif	Total
Swap de taux intérêt	-	-	-	1200	1200	119,5	- 93,1	26,4
Options de taux (<i>Cap, Floor, Collar</i>)	-	-	-	-	-	0,0	0,0	0,0
DÉRIVÉS DE TAUX : NON QUALIFIÉS COMPTABLEMENT DE COUVERTURE	-	-	-	1200	1200	119,5	- 93,1	26,4

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/10							
	< 1 an	> 1 an < 2 ans	> 3 ans < 5 ans	> à 5 ans	Notionnel	Juste valeur actif	Juste valeur passif	Total
Swap de taux intérêt	-	-	-	1200	1200	91,2	- 62,1	29,1
Options de taux (<i>Cap, Floor, Collar</i>)	-	-	-	-	-	0,0	0,0	0,0
DÉRIVÉS DE TAUX : NON QUALIFIÉS COMPTABLEMENT DE COUVERTURE	-	-	-	1200	1200	91,2	- 62,1	29,1

Les opérations non qualifiées de couverture au 31 décembre 2011 sont des swaps miroirs ne générant pas de risque de variation de juste valeur significative en compte de résultat.

17.2. Risque de change

Le Groupe n'est exposé au risque de change qu'au travers de ses filiales, ce risque est très marginal.

17.3. Risque de crédit et de contrepartie

Le Groupe est exposé à des risques de crédit en cas de défaillance de ses clients. Il est exposé au risque de contrepartie dans le cadre du placement de ses disponibilités, de la souscription de titres de créances négociables, de valeurs mobilières de placement, des autorisations de crédit non utilisées, de créances financières et de produits dérivés.

Le Groupe a mis en place des procédures pour encadrer et limiter le risque de crédit et le risque de contrepartie.

Clients

Le Groupe a mis en place des procédures afin de limiter le risque de contrepartie lié aux comptes clients. Ainsi, il n'existe pas de concentration de crédit auprès de client représentant plus de 0,5% du CA (CA supérieur à 5 M€), hormis les contrats avec les émetteurs de badges. Le Groupe considère que ce risque est minime. L'analyse des créances clients est présentée dans la note C.15.2 « Analyse des créances clients ».

Instruments financiers

Les instruments financiers sont mis en place avec des établissements financiers répondant aux critères de notation de crédit définis par le Groupe. Par ailleurs, le Groupe a mis en place un système de limites par établissement pour gérer son risque de contrepartie. Ce système affecte des lignes de risque maximum par contrepartie définies en fonction de leurs notations de crédit telles que publiées par Standard & Poor's et Moody's. Ces limites sont régulièrement suivies et mises à jour par la Direction financière du Groupe lors de comités de trésorerie sur la base d'un reporting trimestriel au niveau consolidé.

En complément, la Direction financière du Groupe a mis en place des instructions fixant des limites par contrepartie autorisées et la liste des OPCVM autorisées.

18. Valeur comptable et juste valeur par catégorie comptable

Le tableau suivant indique la valeur comptable au bilan des actifs et passifs par catégorie comptable définie selon la norme IAS 39, ainsi que leur juste valeur :

31/12/11										
<i>(en millions d'euros)</i>	CATÉGORIES COMPTABLES						JV			
	Instruments financiers par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs évalués à la juste valeur (option JV)	Actifs disponibles à la vente	Passifs au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Niveau 1 Cours cotés	Niveau 2 Modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 Modèle interne avec paramètres non observables(*)	Juste valeur de la classe
Titres de participation non cotés				0,3		0,3			0,3	0,3
I - Actifs financiers non courants	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0	0,3			0,3	0,3
II - Instruments dérivés actifs	119,5	92,1				211,6		211,6		211,6
III - Créances clients						0,0				0,0
Actifs financiers de gestion de trésorerie courante non équivalent de trésorerie			10,4			10,4	10,4			10,4
Comptes courants financiers actifs			311,7			311,7	311,7			311,7
Équivalent de trésorerie			60,1			60,1	60,1			60,1
Disponibilités			16,4			16,4		16,4		16,4
IV - Actifs financiers courants	0,0	0,0	398,7	0,0	0,0	398,7	382,3	16,4		398,7
TOTAL ACTIF	119,5	92,1	398,7	0,3	0,0	610,6	382,3	228,0	0,3	610,6
Emprunts obligataires, participatifs et TSDI					- 2 359,8	- 2 359,8	- 2 403,7	- 33,5		- 2 437,2
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières					- 1 110,8	- 1 110,8		- 1 413,7		- 1 413,7
V - Dettes financières non courantes	0,0	0,0	0,0	0,0	- 3 470,6	- 3 470,6	- 2 403,7	- 1 447,2		- 3 850,9
VI - Instruments dérivés passifs	- 93,1	- 6,1				- 99,2		- 99,2		- 99,2
VII - Dettes fournisseurs					- 70,1	- 70,1		- 70,1		- 70,1
Autres dettes financières courantes						0,0				0,0
VIII - Passifs financiers courants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL PASSIF	- 93,1	- 6,1	0,0	0,0	- 3 540,7	- 3 639,9	- 2 403,7	- 1 616,5	0,0	- 4 020,2
Valeur comptable des catégories	26,4	86,0	398,7	0,3	- 3 540,7	- 3 029,3	- 2 021,4	- 1 388,5	0,3	- 3 409,6

(*) Voir commentaires note 11 « Autres actifs financiers non courants ».

31/12/10										
(en millions d'euros)	CATÉGORIES COMPTABLES						JV			
	Instruments financiers par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs évalués à la juste valeur (option JV)	Actifs disponibles à la vente	Passifs au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Niveau 1 Cours cotés	Niveau 2 Modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 Modèle interne avec paramètres non observables(*)	Juste valeur de la classe
Titres de participation non cotés				0,4		0,4			0,4	0,4
I - Actifs financiers non courants	0,0	0,0	0,0	0,4	0,0	0,4			0,4	0,4
II - Instruments dérivés actifs	91,2	44,5				135,7		135,7		135,7
III - Créances clients						0,0				0,0
Actifs financiers de gestion de trésorerie courante non équivalent de trésorerie			10,4			10,4	10,4			10,4
Comptes courants financiers actifs			0,0							
Équivalent de trésorerie			293,6			293,6	293,6			293,6
Disponibilités			14,1			14,1		14,1		14,1
IV - Actifs financiers courants	0,0	0,0	318,1	0,0	0,0	318,1	304,0	14,1		318,1
TOTAL ACTIF	91,2	44,5	318,1	0,4	0,0	454,2	304,0	149,7	0,4	454,2
Emprunts obligataires, participatifs et TSDI					- 2 311,5	- 2 311,5	- 2 480,4	- 30,7		- 2 511,1
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières					- 1 108,7	- 1 108,7		- 1 165,6		- 1 165,6
V - Dettes financières non courantes	0,0	0,0	0,0	0,0	- 3 420,2	- 3 420,2	- 2 480,4	- 1 196,3		- 3 676,6
VI - Instruments dérivés passifs	- 62,1	- 16,0				- 78,0		- 78,0		- 78,0
VII - Dettes fournisseurs					- 83,4	- 83,4		- 83,4		- 83,4
Autres dettes financières courantes						0,0				0,0
VIII - Passifs financiers courants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL PASSIF	- 62,1	- 16,0	0,0	0,0	- 3 503,6	- 3 581,7	- 2 480,4	- 1 357,7	0,0	- 3 838,1
Valeur comptable des catégories	29,1	28,5	318,1	0,4	- 3 503,6	- 3 127,5	- 2 176,4	- 1 208,0	0,4	- 3 383,9

(*) Voir commentaires note 11 « Autres actifs financiers non courants ».

En 2011, les modalités d'évaluation de la juste valeur par catégories comptables n'ont pas été modifiées.

D. Notes sur les principales caractéristiques des contrats de concession

19. Principales caractéristiques des contrats de concession

Les caractéristiques des principaux contrats de concession exploités par le Groupe sont présentées dans le tableau ci-dessous :

2011	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat ou durée moyenne	Modèle comptable
Cofiroute						
Réseau interurbain d'autoroutes à péage en France (1 100 km d'autoroutes à péage)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation de tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers	Néant	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	Fin du contrat fin décembre 2031.	Actif incorporel
Duplex A86 (tunnel à péage de 11 km)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers	Néant	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	Fin du contrat : fin décembre 2086.	Actif incorporel

20. Engagements donnés au titre des contrats de concession (voir note A.3.4. « Contrats de concession »)

Obligations contractuelles d'investissement et de renouvellement

Dans le cadre des contrats de concession qu'il a conclus, le Groupe s'est engagé à réaliser certains investissements d'infrastructure qu'il est destiné à exploiter, en tant que société concessionnaire.

Disposant d'un cadre contractuel bien défini au travers de contrats de concessions et de contrats de plan, Cofiroute bénéficie d'une bonne visibilité sur ses perspectives.

Au 31 décembre 2011, le montant d'engagement d'investissements prévus, pour les cinq prochaines années, dans le cadre des contrats de concession et du contrat de plan 2011-2014, concerne principalement le réseau interurbain pour 904,0 M€ et l'A86 pour 51,2 M€.

E. Autres notes

21. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction ;
- les opérations avec le groupe VINCI, avec le groupe Colas et autres parties liées (essentiellement des sociétés pour lesquelles le Groupe détient une participation).

21.1. Rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction

Les conditions de rémunération des mandataires sociaux du Groupe sont arrêtées par le Conseil d'Administration sur proposition du comité des rémunérations.

L'ensemble des rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et au Comité exécutif du Groupe, comptabilisé en charges sur l'exercice 2011 et 2010, s'établit comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Membres des organes d'administration et Comité exécutif	
	2011	2010
Rémunérations	2,3	2,1
Charges sociales patronales	1,2	1,2
Avantages postérieurs à l'emploi	0,1	0,1
Paiements en actions (*)	1,0	0,7

(*) Le montant figurant dans cette rubrique est déterminé conformément à la norme IFRS 2 « Paiements en actions » et selon les modalités décrites en note 13 « Paiements en actions ».

Cofiroute n'attribue pas aux membres du Comité exécutif de régime de retraite complémentaire. Ils bénéficient du régime décrit en note 14.1 « Provisions pour retraite ».

Les mandataires sociaux bénéficient d'un régime de retraite complémentaire dont l'engagement est pris par la maison mère VINCI S.A.

21.2. Transactions avec le groupe VINCI

Les transactions intervenues au cours des années 2011 et 2010 entre le Groupe et le groupe VINCI s'analysent de la façon suivante :

VINCI		
<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
Immobilisations en service du domaine concédé	3,3	4,2
Immobilisations en cours du domaine concédé	7,5	15,4
Charges de construction	- 88,2	- 106,8
Créances clients	9,2	5,0
Distribution de dividendes	254,4	153,7
Fournisseurs d'exploitation	284,1	36,3
Chiffre d'affaires et autres produits annexes	2,1	0,5
Fournisseurs sous-traitants - Avances	0,0	0,0
Charges et produits financiers	0,1	0,0
Autres charges externes	- 17,3	- 23,4

21.3. Transactions avec le groupe Colas

Les transactions intervenues au cours des années 2011 et 2010 entre le Groupe et le groupe Colas s'analysent de la façon suivante :

COLAS		
<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
Immobilisations en service du domaine concédé	0,5	0,6
Immobilisations en cours du domaine concédé	0,5	0,2
Charges de construction	- 7,2	- 11,3
Créances clients	0,0	0,0
Distribution de dividendes	50,9	30,7
Fournisseurs d'exploitation	0,9	2,2
Chiffre d'affaires et autres produits annexes	0,0	0,0
Fournisseurs sous traitants-Avances	0,0	0,0
Autres charges externes	- 18,4	- 7,8

21.4. Autres parties liées

Les informations relatives aux sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence figurent en note 10 « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

22. Obligations contractuelles et autres engagements donnés et reçus

Les engagements donnés et reçus par le Groupe au titre des contrats de concession et des éléments non reconnus au bilan au titre des engagements de retraite figurent respectivement :

- en note 20 au titre des contrats de concession ;
- en note 14.1 au titre des éléments non reconnus sur engagements de retraite.

23. Effectifs

L'effectif au 31 décembre 2011 se décompose comme suit :

	31/12/11	31/12/10
Ingénieurs et cadres	314	286
Employés, ouvriers et agents de maîtrise	1700	1697
TOTAL	2014	1983

24. Honoraires des Commissaires aux Comptes

Le montant global des honoraires des Commissaires aux Comptes est de 0,2 M€ pour l'exercice 2011 à comparer au 0,17 M€ de l'exercice 2010.

Il se décompose en 0,1 M€ pour Deloitte & Associés (dont 0,08 M€ relatif au commissariat aux comptes) et 0,1 M€ pour KPMG (dont 0,08 M€ relatif au commissariat aux comptes).

F. Notes sur les litiges

Cofiroute a fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2007, 2008 et 2009, qui a donné lieu à une notification de l'administration concernant, en particulier, le traitement fiscal des intérêts intercalaires.

L'entreprise conteste la position prise par l'administration, néanmoins les risques afférents font l'objet de provisions ou de charges à payer déterminées en conséquence.

G. Événements postérieurs à la clôture

Évolution des tarifs de péage

En application du contrat de concession du réseau interurbain et du contrat de plan, Cofiroute a augmenté ses tarifs au 1^{er} février 2012 de 2,53 % pour les véhicules légers (classe 1) et 3,51 % pour les poids lourds (classe 4).

Couverture de la dette

Le 16 janvier 2012, afin de maintenir le ratio de couverture de la dette de fin 2011, le Groupe a acheté une option : cap à départ différé au 17 novembre 2012 ; elle se substitue à une couverture de flux de trésorerie à échéance novembre prochain.

Rapport des Commissaires aux Comptes

sur les comptes consolidés

Cofiroute - Société anonyme

Siège social : 6 à 10, rue Troyon, 92316 Sèvres Cedex - Capital social : 158 282 124 €

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Cofiroute, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Le Groupe comptabilise des provisions pour couvrir ses obligations de maintien en état des ouvrages concédés, selon la méthode décrite dans les notes A.3.1.4 et A.3.2.4 de l'annexe aux comptes. Nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles les provisions se fondent ainsi que leur traduction chiffrée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 17 février 2012

Les Commissaires aux Comptes

Salustro Reydel, Membre de KPMG International

Deloitte & Associés

Philippe Bourhis, Associé

Mansour Belhiba, Associé

Comptes annuels

Bilan actif

(en euros)	31 décembre 2011			31 décembre 2010
ACTIF	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	76 072	0	76 072	76 072
IMMOBILISATIONS DU DOMAINE PROPRE				
Terrains	1 212 052		1 212 052	995 816
Agencements - Installations	5 258 733	5 258 733	0	260 082
Autres immobilisations corporelles	29 752 573	22 975 154	6 777 419	6 553 579
	36 223 358	28 233 887	7 989 471	7 809 477
IMMOBILISATIONS MISES EN CONCESSION				
Biens non renouvelables en service	7 565 269 877	2 327 756 796	5 237 513 082	4 470 116 752
Biens renouvelables en service	768 608 070	491 203 634	277 404 435	247 684 991
Biens non renouvelables en cours	82 923 946	0	82 923 946	806 782 891
Biens renouvelables en cours	55 586 889	0	55 586 889	194 727 782
	8 472 388 782	2 818 960 430	5 653 428 352	5 719 312 415
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participation et créances rattachées	49 121 297	47 005 000	2 116 297	2 134 797
Dépôts et cautionnements	76 437		76 437	76 437
	49 197 734	47 005 000	2 192 734	2 211 234
STOCKS DE MATIÈRES	964 361	0	964 361	1 723 368
CRÉANCES				
Clients	78 679 322	2 283 951	76 395 371	71 305 885
Personnel	138 065		138 065	178 218
État	17 892 580		17 892 580	39 778 322
Avances et acomptes versés sur travaux	0		0	0
Autres créances	316 392 672	0	316 392 672	991 0318
	413 102 639	2 283 951	410 818 688	121 172 743
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	29 404 492		29 404 492	32 664 206
COMPTES FINANCIERS	83 765 265		83 765 265	313 089 837
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF	0		0	0
TOTAL	9 085 122 703	2 896 483 268	6 188 639 435	6 198 059 351

Bilan passif

<i>(en euros)</i>	31 décembre 2011	31 décembre 2010
PASSIF		
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	158 282 124	158 282 124
Réserve légale	15 828 212	15 828 212
Autres réserves	4 209 755	4 209 755
Report à nouveau	1 564 891 132	1 561 001 074
RÉSULTAT À AFFECTER	0	0
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	290 373 402	315 502 916
ACOMPTE SUR DIVIDENDES	- 135 716 775	- 142 048 061
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	218 204 962	216 116 830
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	41 364 716	41 146 338
	2 157 437 527	2 170 039 188
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour pertes et charges	232 643 758	237 477 536
DETTES FINANCIÈRES		
Autres emprunts	3 382 080 189	3 381 094 241
Créances État et collectivités locales	3 182 373	4 455 322
	3 385 262 562	3 385 549 563
DETTES		
Fournisseurs	69 789 349	83 593 117
Clients - dépôts de garantie	7 802 290	7 688 421
Personnel	21 162 590	20 282 054
Dettes fiscales et sociales	268 201 799	242 893 302
Autres dettes	12 796 432	11 242 653
	379 752 459	365 699 546
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	33 543 128	39 293 518
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF	0	0
TOTAL	6 188 639 435	6 198 059 351

Compte de résultat

<i>(en euros)</i>	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Produits d'exploitation		
CHIFFRE D'AFFAIRES		
Recettes de péage	1 180 224 558	1 128 898 798
Recettes accessoires	13 890 973	13 944 122
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	1 194 115 531	1 142 842 920
Reprise de provisions	44 293 072	31 765 818
Produits divers	15 078 201	14 144 446
TOTAL I	1 253 486 804	1 188 753 184
Charges d'exploitation		
Achats de matières consommables	12 555 616	13 171 744
Services extérieurs liés à l'investissement	39 770 353	38 283 286
Grosses réparations	36 478 973	29 410 377
Services extérieurs liés à l'exploitation	33 407 560	31 592 739
Transfert produits sur sinistres	- 5 755 926	- 5 286 355
Impôts et taxes	140 850 133	130 627 121
Charges de personnel	101 043 288	99 030 315
Participation	6 747 867	5 972 659
Autres charges de gestion courante	254 576	258 956
Amortissements du domaine propre	1 440 331	1 588 633
Amortissements des biens renouvelables	54 783 516	44 385 824
Amortissements de caducité	192 506 842	177 756 055
Provisions pour charges d'exploitation	48 416 986	43 736 427
TOTAL II	662 500 115	610 527 781
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	590 986 689	578 225 403
Produits financiers		
Intérêts intercalaires	0	33 477 284
Autres produits financiers	26 227 835	23 974 017
TOTAL III	26 227 835	57 451 301
Charges financières		
Frais financiers	154 876 049	151 795 408
Autres charges financières	16 545	72 626
TOTAL IV	154 892 594	151 868 034
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	- 128 664 759	- 94 416 733
3. RÉSULTAT COURANT (1 + 2)	462 321 930	483 808 670
Produits exceptionnels V	17 675 020	17 179 563
Charges exceptionnelles VI	20 173 789	22 410 642
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	- 2 498 769	- 5 231 079
Impôts sur les bénéfices, impôts	169 449 760	163 074 672
DIFFÉRÉS ET CONTRIBUTIONS VII		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 297 389 659	1 263 384 048
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII)	1 007 016 258	947 881 129
BÉNÉFICE	290 373 402	315 502 916

Tableau des flux de trésorerie

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/11	31/12/10
Opérations liées à l'activité		
Capacité d'autofinancement, hors transferts de charges	535	523
Variation du besoin en fonds de roulement(*)	- 279	- 77
A. FLUX PROVENANT DE L'ACTIVITÉ	256	446
Opérations d'investissement		
Immobilisations	- 184	- 208
Subventions d'investissement	2	120
Cessions d'immobilisations	0	0
B. FLUX PROVENANT DE L'INVESTISSEMENT	- 182	- 87
Opérations de financement		
Dividendes	- 305	- 184
Emprunts et avances	6	11
Remboursements d'emprunts et avances	- 5	- 161
C. FLUX PROVENANT DU FINANCEMENT	- 304	- 335
VARIATION DE TRÉSORERIE (A + B + C)	- 229	23
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	313	290
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	84	313
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE Y COMPRIS COMPTE COURANT VINCI AUTOROUTES	396	313

(*) Dont -311,7 M€ de variation du compte courant VINCI Autoroutes suite à la signature de la convention de trésorerie en octobre 2011.

Annexe aux comptes annuels

au 31 décembre 2011

1. Faits marquants

1.1. Évolution des contrats de concession

L'exercice 2011 a été marqué par la publication de deux avenants au contrat de concession interurbaine :

- 15^e avenant qui porte sur les modalités de compensation par voie tarifaire de la hausse de la Taxe d'Aménagement du Territoire (7,32 cts contre 6,86 cts pour 1 000 km) actées dans la loi de finances 2011;
- 16^e avenant portant sur le 3^e contrat de plan 2011-2014, dans lequel la Société s'engage à réaliser 213 M€ (valeur euro 2008) d'investissements en contrepartie d'un complément tarifaire, pendant sa durée, de 15 % de l'inflation (prise en compte de l'inflation à hauteur de 0,85i au lieu de 0,70i) majorée de 0,48 %.

1.2. Autres faits marquants

Le 9 janvier 2011 marque l'ouverture complète du Duplex A86 avec la mise en service de la deuxième section entre l'A13 et Vélizy (VL2).

Cette année est marquée également par la fin de la vérification fiscale entamée en septembre 2010 avec la notification reçue pour les exercices 2008 et 2009.

Un accord d'intéressement a été signé le 28 juin entre les représentants syndicaux et la direction, applicable dès 2011, avec une enveloppe de 1,5 M€ attribuée selon des critères de sécurité, de performance et de qualité.

Depuis le 25 février 2011, Cofiroute dispose d'une ligne de crédit bancaire à moyen terme de 500 M€, à échéance 2016, qui se substitue à la ligne de crédit de 1 020 M€ à échéance en octobre 2011.

2. Règles et méthodes d'évaluation

Les comptes de Cofiroute sont établis en euros conformément aux dispositions résultant du plan comptable général (arrêté du 22 juin 1999).

2.1. Immobilisations

Elles se divisent en trois catégories : immobilisations du domaine concédé, immobilisations du domaine propre et immobilisations financières.

2.1.1. Immobilisations du domaine concédé

Les immobilisations du domaine concédé correspondent aux biens meubles et immeubles directement nécessaires à la conception, la construction et l'exploitation du réseau autoroutier. Elles sont financées par le concessionnaire et seront remises gratuitement à l'État en fin de concession.

Elles sont inscrites à l'actif à leur coût de revient historique incluant :

- les terrains, les études, les travaux ainsi que les améliorations ultérieures ;
- les frais d'établissement et les charges sur emprunts : frais et primes d'émission, primes de remboursements et intérêts intercalaires ;
- le coût du personnel affecté au suivi de la construction de l'ouvrage.

Elles font l'objet d'un amortissement de caducité calculé sur la durée résiduelle de la concession.

Les immobilisations du domaine concédé se décomposent en deux catégories :

- immobilisations non renouvelables : leur durée de vie est supérieure à la durée de la concession et donnent lieu, le cas échéant, à de grosses réparations. Elles sont notamment relatives à l'infrastructure du réseau et aux ouvrages d'art ;
- immobilisations renouvelables : leur durée de vie étant inférieure à la durée de la concession, elles doivent de ce fait être renouvelées une ou plusieurs fois en cours de concession. Elles correspondent en particulier aux matériels et équipements nécessaires à la sécurité, la viabilité et au péage.

Intérêts intercalaires

Les intérêts intercalaires sont les intérêts capitalisés durant la période de construction qui viennent en déduction des charges financières de l'exercice; ils sont incorporés au coût de construction des biens non renouvelables jusqu'à la date de mise en service et immobilisés à ce titre à l'actif du bilan.

Modalités d'amortissement

Les biens non renouvelables en service et les immobilisations d'exploitation font l'objet d'un amortissement de caducité. Les amortissements de caducité ont pour objet de ramener la valeur nette comptable de ces biens à une valeur nulle à l'expiration de la concession (et non de constater une dépréciation technique des biens).

→ L'amortissement de caducité des biens non renouvelables est calculé linéairement entre la date de leur mise en service et la fin de la concession, sur la base du coût net des subventions reçues.

→ La dotation d'amortissement de caducité appliquée aux immobilisations d'exploitation est calculée sur la base de leur valeur nette comptable rapportée au nombre d'années restant à courir jusqu'à la fin des concessions.

La différence entre la valeur de remplacement et la valeur d'acquisition des immobilisations renouvelables ne donne pas lieu à constitution de provision pour renouvellement, car leur valeur nette est amortie en caducité.

Les amortissements industriels sont appliqués aux biens dont la durée de vie est inférieure à celle de la concession. Ils sont calculés selon un mode linéaire ou dégressif en application de l'article 39A du CGI. L'écart entre l'amortissement économique et l'amortissement fiscal (amortissement dérogatoire) est porté au passif au poste «Provisions réglementées».

Les durées d'amortissement sont de 10 à 30 ans pour les bâtiments et de 3 à 10 ans pour les agencements, matériels, mobiliers et véhicules. Les logiciels font l'objet d'un amortissement fiscal dérogatoire sur une durée d'un an.

2.1.2. Immobilisations du domaine propre

Les investissements correspondant à ces immobilisations sont la propriété de Cofiroute et se définissent par défaut. Elles comprennent toutes les immobilisations qui ne sont pas utilisées pour l'exploitation de l'autoroute concédée. Elles sont enregistrées à leur coût de revient et sont amorties linéairement sur leur durée de vie. Les durées d'amortissement sont de 3 à 10 ans pour les logiciels, agencements, matériels, mobiliers et véhicules.

2.1.3. Immobilisations financières

Les titres des filiales et participations sont inscrits au bilan à leur coût historique. Une provision est constituée si la valeur d'inventaire, déterminée principalement sur la base de la situation nette comptable, est inférieure au prix de revient.

2.2. Stocks

Les stocks des chlorures et des carburants sont évalués selon la méthode du FIFO. Les écarts sur inventaire sont rapportés au résultat de l'exercice.

2.3. Créances clients et autres créances d'exploitation

Ce poste comprend, notamment, les rétrocessions avec les sociétés d'autoroutes dans le cadre des mandats intersociétés. Les créances clients et autres créances d'exploitation sont évaluées à leur valeur nominale, sous déduction des provisions tenant compte des possibilités effectives de recouvrement.

2.4. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement (Sicav monétaires) sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Si la valeur de marché est inférieure à la valeur d'acquisition, une dépréciation est comptabilisée, dans le cas contraire, la plus-value latente n'est pas prise en compte.

2.5. Emprunts

Les frais d'émission d'emprunts, comprenant les primes d'émission, sont amortis linéairement sur la durée des emprunts correspondants.

2.6. Instruments financiers

Dans le cadre de sa gestion du risque de taux de son endettement, la Société a recours à des instruments financiers dérivés tels les swaps de taux d'intérêt et les caps. Ces opérations étant effectuées à des fins de couverture, les profits ou pertes sur les contrats conclus sont comptabilisés sur la même période que celle relative aux éléments couverts.

2.7. Subventions d'investissement

Les subventions reçues pour assurer le financement d'immobilisations sont inscrites en capitaux propres. Elles sont prises en réduction des immobilisations du domaine concédé pour le calcul de l'amortissement de caducité.

2.8. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont un caractère éventuel quant à leur montant ou à leur échéance, mais sont destinées à couvrir des risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables ou certains à la date de clôture. Une provision pour grosses réparations est calculée à la fin de chaque exercice, en fonction d'un plan prévisionnel pluriannuel de travaux établi par les services techniques et révisé chaque année, pour tenir compte de l'évolution des coûts et du programme des dépenses correspondantes.

2.9. Paiement en actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions, des Plans d'Épargne Groupe VINCI et des plans d'attribution d'actions de performance sont celles définies par le groupe VINCI. L'attribution d'actions de performance et les offres de souscription au Plan d'Épargne Groupe, octroyés sur décision du Conseil d'Administration de VINCI S.A. après approbation en Assemblée générale, représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une charge à payer. Ils sont évalués sur la base de la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres attribués et éventuellement ajustés à chaque clôture pour les éléments dont l'attribution définitive est subordonnée à la réalisation de critères financiers.

Concernant le Plan d'Épargne Groupe, le Conseil d'Administration de VINCI définit les conditions de souscription conformément aux autorisations de l'Assemblée générale. Pour la France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés, avec un prix de souscription comportant une décote de 10 % par rapport au cours de bourse. Les souscripteurs bénéficient d'un abondement de leur entreprise plafonné à 3 500 euros par an. Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués sur la base des hypothèses suivantes :

- durée de la période de souscription : 4 mois ;
- durée de la période d'indisponibilité : 5 ans à compter de la fin de période de souscription.

2.10. Impôts sur les sociétés

Cofiroute comptabilise une provision pour impôts différés dans ses comptes annuels sur la base du taux d'impôt en vigueur à la clôture de l'exercice. Cette provision est déterminée en tenant compte des différences temporaires afférentes aux intérêts intercalaires, provision pour cessation anticipée d'activité (CATS), participation des salariés et Organic.

L'impôt sur les sociétés est calculé dans le cadre de l'intégration fiscale du Groupe constitué par Cofiroute (société mère), Cofiroute Participations, SPTF et SERA (sociétés intégrées). La charge d'impôt supportée par les filiales intégrées est égale à celle qu'elles auraient supportée en l'absence d'intégration. Les économies réalisées par le Groupe non liées aux déficits sont conservées chez la société mère.

2.11. Consolidation

Cofiroute établit des comptes consolidés IFRS depuis l'exercice 2007. Ils font l'objet d'une publication auprès de l'AMF. Les comptes de Cofiroute sont consolidés par intégration globale dans les comptes de la société VINCI S.A. au capital de 1 412 467 802,5 euros au 31 décembre 2011, 1, cours Ferdinand-de-Lesseps, 92851 Rueil-Malmaison Cedex.

3. Notes sur les comptes

3.1. Actif

3.1.1. Immobilisations brutes

(en millions d'euros)	Mouvements de l'exercice				Au 31 décembre 2011
	Au 1 ^{er} janvier 2011	Augmentations	Diminutions	Transferts	
Immobilisations incorporelles	0,1	-	-	-	0,1
Immobilisations du domaine propre	34,7	0,8	0,1	0,8	36,2
Immobilisations du domaine concédé :	8 295,4	183,2	5,4	- 0,8	8 472,4
· dont en service	7 293,9	77,6	5,4	967,8	8 333,9
· dont en cours	1 001,5	105,6	-	- 968,6	138,5
Immobilisations financières	49,2	-	-	-	49,2
TOTAL	8 379,3	184,0	5,5	-	8 557,8

Les immobilisations en cours comprennent essentiellement le coût des travaux liés au Paquet vert et au 3^e contrat de plan, ainsi que les investissements liés au renouvellement et à la remise à niveau du matériel et des logiciels informatiques.

3.1.2. Amortissement

(en millions d'euros)	Mouvements de l'exercice			Au 31 décembre 2011
	Au 1 ^{er} janvier 2011	Dotations	Reprises	
Immobilisations incorporelles	0,0	-	-	0,0
Immobilisations du domaine propre	26,8	1,5	0,1	28,2
Immobilisations du domaine concédé :				
· amortissement de caducité	2 135,3	192,5	-	2 327,8
· amortissement des biens renouvelables	440,8	54,8	4,4	491,2
TOTAL	2 602,9	248,8	4,5	2 847,2

La fin de la concession interurbaine, autoroutes A10, A11, A28, A71, A81, A85 et A821, fixée par le 8^e avenant à la convention de concession, au 31 décembre 2030, a été prolongée d'un an grâce au 14^e avenant à la convention de concession approuvé en 2010. Ainsi, la fin de concession est fixée au 31 décembre 2031, l'amortissement de caducité a été calculé par référence à cette durée.

La durée de concession pour l'A86 était initialement de soixante-dix ans à partir de la mise en service de l'ensemble du tunnel. Mais l'avenant 1, publié le 4 septembre 2010, a acté un allongement de cinq ans de la durée de concession, portant ainsi le terme au 31 décembre 2086. L'amortissement de caducité a été calculé par référence à ce terme.

3.1.3. Filiales

(en millions d'euros)	Filiales(*) Cofiroute Participations 6 à 10, rue Troyon 92316 Sèvres Cedex Numéro Siret : 352 579 353 00025
Capital	2,2
Capitaux propres autres que Capital (**)	0,7
Quote part du capital détenue (en pourcentage)	99,99 %
Valeur comptable des titres détenus :	
· brute	1,5
· nette	1,5
Prêts et avances consentis par la société non encore remboursés	-
Montant des cautions et avals donnés par la société	-
Chiffre d'affaires hors taxes (***) du dernier exercice écoulé	-
Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	0,4
Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (***)	1,1
Observations	-

(*) Chiffres relatifs au 31 décembre 2011.

(**) Y compris le résultat de l'exercice.

(***) Encaissés par la société mère (Cofiroute Participations).

3.1.4. État d'échéance des créances

Le total des créances d'exploitation s'élève à 413,1 M€ :

<i>(en millions d'euros)</i>	Montant brut	À moins d'un an	De plus d'un an à 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Clients	78,7	76,3	2,4	-
État	17,9	17,9	-	-
Personnel	0,1	0,1	-	-
Avances et acomptes sur travaux	-	-	-	-
Autres créances	316,4	316,4	-	-
TOTAL	413,1	410,7	2,4	-

Le poste « Autres créances » augmente fortement de 306,5 M€, suite à la mise en place en octobre 2011 d'une convention de trésorerie avec la société VINCI Autoroutes permettant le placement de la trésorerie disponible (d'un montant de 311,7 M€ au 31 décembre 2011).

3.1.5. Provisions pour dépréciation

Au cours de l'exercice, les provisions pour dépréciation ont évolué comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Mouvements de l'exercice			Au 31 décembre 2011
	Au 1 ^{er} janvier 2011	Augmentations	Diminutions	
Biens renouvelables	-	-	-	-
Titres de participation (*)	47,0	-	-	47,0
Clients	2,1	0,4	0,2	2,3
TOTAL	49,1	0,4	0,2	49,3

(*) Provision pour dépréciation des titres Toll Collect.

3.1.6. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 29,4 M€, dont 16,2 M€ de soultes liées aux opérations financières.

3.1.7. Comptes financiers

Les comptes financiers se composent de valeurs mobilières de placement pour 70,5 M€ et des soldes de trésorerie pour 13,2 M€. Une partie substantielle de la trésorerie apparaît désormais en « Autres créances », en compte courant avec VINCI Autoroutes suite à la mise en place d'une convention de trésorerie en octobre 2011.

3.2. Passif

3.2.1. Capital social

Le capital social est réparti en 4 058 516 actions de 39 euros entièrement libérées.

3.2.2 Capitaux propres

Les capitaux propres n'ont varié sur l'exercice que de l'imputation en report à nouveau du résultat 2010 non distribué.

<i>(en millions d'euros)</i>	Mouvements de l'exercice			Au 31 décembre 2011
	Au 1 ^{er} janvier 2011	Augmentations	Diminutions	
Capital social	158,3	-	-	158,3
Réserve légale	15,8	-	-	15,8
Autres réserves	4,2	-	-	4,2
Report à nouveau	1 561,0	3,9	-	1 564,9
Résultat	315,5	290,4	315,5	290,4
Acompte sur dividendes	- 142,0	- 135,7	- 142,0	- 135,7
Subventions d'investissement	216,1	2,1	-	218,2
Provisions réglementées	41,1	0,2	-	41,3
TOTAL	2 170,0	160,9	173,5	2 157,4

3.2.3. Provisions pour risques et charges

Au cours de l'exercice, les provisions pour risques et charges ont évolué comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Mouvements de l'exercice			Au 31 décembre 2011
	Au 1 ^{er} janvier 2011	Augmentations	Diminutions	
Provisions pour grosses réparations	214,9	46,4	40,7	220,6
Provisions accord CATS	10,7	-	2,2	8,5
Provisions remise en état	1,1	1,4	0,6	1,9
Provisions diverses	2,8	0,2	1,5	1,6
Provisions pour contrôle fiscal	8,0	1,8	9,8	-
TOTAL	237,5	49,8	54,8	232,6

La provision pour grosses réparations couvre les dépenses futures d'entretien des chaussées, des ouvrages d'art et des ouvrages hydrauliques, sur la base d'un programme établi selon la périodicité de rénovation de chacun de ces éléments.

La couverture des engagements retraite de la Société vis-à-vis de son personnel est externalisée via un contrat d'assurance spécifique.

La provision pour accord CATS correspond aux engagements liés à l'accord de cessation anticipée d'activité des travailleurs salariés signé en 2007. Elle résulte d'un calcul actuariel établi sur la base d'hypothèses et paramètres démographiques (âge de début d'activité, nombre de trimestres, âge de fin d'activité, table de mortalité...) et d'hypothèses économiques (progression du plafond de la sécurité sociale, revalorisation des salaires, des cotisations, de charges sociales...). La provision couvre la totalité des engagements du dispositif (prime, allocation et indemnité de départ en retraite).

Suite aux intempéries successives, qui ont fragilisé certains auvents des gares de péage, une provision pour remise en état de 0,4 M€ a été constituée. Par ailleurs, une provision pour la remise en état du siège social de Sèvres a été dotée pour 1 M€.

Provisions pour contrôle fiscal : Cofiroute a fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2007, 2008 et 2009. L'exercice 2007 a fait l'objet, en 2010, d'une notification interruptive de l'administration concernant le traitement fiscal des intérêts intercalaires. Les exercices 2008 et 2009 ont fait l'objet d'une notification en décembre 2011 de même nature. L'entreprise conteste la position de l'administration, néanmoins, les risques afférents avaient été évalués et couverts par des provisions déterminées en conséquence.

Suite à la notification reçue en 2011, les provisions inhérentes à ces risques ont été reprises et la charge réelle a été constatée.

Par ailleurs, à l'image de la notification pour l'exercice 2007, une proposition de rehaussement des valeurs locatives foncières de 2008 et 2009, base de la taxe professionnelle, a également été notifiée en 2011 : l'entreprise a tiré les conséquences de cette proposition et constaté les provisions en conséquence.

3.2.4. État d'échéance des dettes

Le poste dettes d'exploitation comprend notamment 116,4 M€ d'impôts différés, dont l'essentiel concerne la fiscalité différée des intérêts intercalaires ; ce poste est en baisse significative en 2011 avec la prise en compte de la notification suite à la vérification.

<i>(en millions d'euros)</i>	Montant brut	À moins d'un an	De plus d'un an à 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Dettes financières	3 385,3	67,5	710,2	2 607,6
Dettes d'exploitation	379,8	372,0	7,8	-
Produits constatés d'avance	33,5	6,5	22,9	4,1
TOTAL	3 798,6	446,0	740,9	2 611,7

3.2.5. Emprunts

Au 31 décembre 2011, le montant des emprunts et des intérêts courus au bilan s'élève à 3 382,1 M€ qui se répartit comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Mouvements de l'exercice			Au 31 décembre 2011
	Au 1^{er} janvier 2011	Augmentations	Diminutions	
Emprunts obligataires	2 227,1	6,4	4,0	2 229,5
Autres emprunts (BEI)	1 100,0	-	-	1 100,0
Intérêts courus	54,0	-	1,4	52,6
TOTAL	3 381,1	6,4	5,4	3 382,1

Cofiroute n'a procédé à aucune émission et à aucun remboursement d'emprunt obligataire significatif sur l'exercice.

La dette nette après couverture est à taux fixe à hauteur de 78 % et à taux variable à hauteur de 22 %.

Les documentations des emprunts et crédits syndiqués ne comportent pas de cas de défaut définis par référence à des covenants financiers ou de clause de notation. Seuls les emprunts BEI sont assortis d'une clause de concertation dans l'hypothèse où la notation de l'entreprise par les agences de rating serait revue à la baisse. Par ailleurs, les conditions financières de la ligne de crédit bancaire signée en février 2011 sont assorties d'un ratio de levier.

<i>(en millions d'euros)</i>	Montant brut	À moins d'un an	De plus d'un an à 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Emprunts obligataires	2 229,5	3,3	515,4	1 710,8
Autres emprunts (BEI)	1 100,0	10,4	192,9	896,7
Intérêts courus	52,6	52,6	-	-
TOTAL	3 382,1	66,3	708,3	2 607,5

3.2.6. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance comprennent essentiellement :

- des droits d'usage de 6,4 M€ versés par des opérateurs de télécommunications au titre de conventions sur plusieurs années ; ils sont rapportés aux résultats linéairement sur la période de la convention accordant ces droits ;
- des produits financiers liés aux soultes reçues par la Société et étalés sur la durée des emprunts :
 - 2,9 M€ correspondent au solde de soultes reçues lors du dénouement d'opérations de pré couverture lors des émissions obligataires avril 2003, mai 2006 et juillet 2007,
 - 8,2 M€ correspondent au solde de soultes d'annulation de swap de variabilisation : 3,4 M€ encaissés en 2004, auxquels s'ajoutent 12,6 M€ de soultes encaissées en juillet 2007 et 0,5 M€ de soultes encaissées en juillet 2007 à l'occasion de l'annulation de swap de variabilisation de 100 M€ sur l'abondement de la souche de mai 2006,
 - 16,1 M€ correspondent au solde de la prime d'émission de 37,6 M€ perçue en août 2005 lors de l'abondement de l'emprunt obligataire d'octobre 2001.

3.2.7. Charges à payer

Les charges à payer concernent :

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
Fournisseurs	52,4	26,0
Personnel	18,2	20,8
Impôts et taxes	25,6	15,6
Créditeurs divers	10,9	8,3
Intérêts courus non échus	52,6	54,0
Charges à payer	159,6	124,7

La croissance des charges à payer fournisseurs est liée à l'application du calendrier de clôture.

3.2.8. Produits à recevoir

Les produits à recevoir se décomposent :

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
Clients factures à établir	53,7	4,7
Créditeurs divers, produits à recevoir	-	0,8
État, produits à recevoir	-	20,0
Produits à recevoir	53,7	25,5

3.3. Compte de résultat

3.3.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se répartit de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
Chiffre d'affaires	1 194,1	1 142,8
Recettes de péage	1 180,2	1 128,9
Recettes accessoires	13,9	13,9

L'évolution des recettes de péage entre l'année 2010 et l'année 2011 s'explique comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Évolution 2011/2010
Recettes de péage	4,5 %
Croissance du trafic à réseau stable	+ 0,8 %
Trafic des nouvelles sections	-
Duplex A86	+ 1,7 %
Effet tarif + différentiel VL/PL	+ 2,0 %

3.3.2. Achats et charges externes

Les achats et charges externes se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
Achats et charges externes	122,1	112,4
Achats de matières consommables	12,5	13,2
Services extérieurs liés à l'investissement	39,7	38,3
Services extérieurs liés à l'exploitation	33,4	31,6
Grosses réparations	36,5	29,4

3.3.3. Excédent brut d'exploitation

L'excédent brut d'exploitation est la différence entre les produits et les charges d'exploitation hors dotations et reprises aux amortissements et provisions.

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
Produits d'exploitation hors reprises de provisions	1 209,2	1 156,9
Chiffre d'affaires	1 194,1	1 142,8
Produits divers d'exploitation	15,1	14,1
Charges d'exploitation hors provisions et amortissements	365,2	343,0
Achats et charges externes	122,1	112,4
Remboursements sur sinistres	- 5,8	- 5,2
Coûts de personnel, y compris participation des salariés	107,8	105,0
Impôts et taxes	140,9	130,6
Autres charges de gestion courante	0,3	0,2
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	843,9	813,9

En 2011, ce ratio s'établit à un niveau de 70,7 % du chiffre d'affaires, contre 71,2 % en 2010 en raison de la mise en service de la seconde partie du Duplex A86 le 9 janvier 2011, d'un programme plus important de grosses réparations et d'un alourdissement des impôts et taxes.

3.3.4. Résultat d'exploitation

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
Excédent brut d'exploitation	843,9	813,9
Dotations nettes aux provisions d'exploitation	- 4,1	- 11,9
Dotations aux amortissements	- 248,8	- 223,8
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	591,0	578,2

3.3.5. Résultat financier

Le résultat financier se situe à - 128,6 M€. La dégradation apparente est principalement due à la fin de l'activation des intérêts intercalaires, en lien avec la mise en service du Duplex A86.

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
Produits financiers	26,2	57,4
Intérêts intercalaires	-	33,5
Autres produits financiers	26,2	24,0
Charges financières	- 154,9	- 151,9
Frais financiers	- 154,9	- 151,9
Autres charges financières	-	-
RÉSULTAT FINANCIER	- 128,6	- 94,4

3.3.6. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les éléments suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
Produits exceptionnels	17,7	17,2
Sur opérations de gestion	0,3	0,2
Sur opérations en capital	-	-
Reprises sur provisions	17,4	16,9
Charges exceptionnelles	20,2	22,4
Sur opérations de gestion	11,4	0,5
Sur opérations en capital	-	-
Dotations aux amortissements et provisions	8,8	21,9
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	- 2,5	- 5,2

3.3.7. Impôts sur les sociétés

La charge d'impôt d'un montant de 169,5 M€ est composée de :

- l'impôt sur les sociétés engendré par le résultat courant à hauteur de 155,9 M€ ;
- l'impôt sur les sociétés engendré par le résultat exceptionnel à hauteur de - 0,3 M€ ;
- la contribution sociale de 3,3 % d'un montant de 5,1 M€ ;
- la majoration exceptionnelle de 5 % d'un montant de 7,8 M€ ;
- l'impôt sur les sociétés et contributions sociales engendrés par le retraitement des intérêts intercalaires 2007 à 2009, suite à la vérification fiscale à hauteur de 87 M€ compensés par la baisse des impôts différés à hauteur de - 86 M€.

3.3.8. Situation fiscale latente

La Société a constitué au titre des amortissements dérogatoires une provision qui s'élève, au 31 décembre 2011, à 41,4 M€, d'où il résulte une situation fiscale passive latente au taux de 33,33 %, de 13,8 M€.

3.4. Informations complémentaires

3.4.1. Engagements hors bilan

- Engagements donnés soit sous forme de cautions émises par les banques au nom de Cofiroute, soit directement au profit de tiers : 11,9 M€.
- Engagements reçus sous forme de cautions émises par les banques aux noms de clients abonnés, au profit de Cofiroute : 0,6 M€.
- Engagements d'investissements : dans le cadre de ses contrats de concession, la Société s'est engagée à réaliser des investissements pour un montant de 955 M€ au cours des cinq prochaines années.

3.4.2. Effectif moyen et droit à la formation

<i>(en nombre)</i>	Personnel salarié
Cadres	277
Agents de maîtrise	359
Employés / Ouvriers	1 169
TOTAL	1 805

La loi du 4 mai 2004, ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de six ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (DIF) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle. Le nombre d'heures de formation acquises au titre du DIF par les salariés du Groupe s'élève à 154 490 heures au 31 décembre 2011.

4. Autres informations

4.1. Rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction

Les conditions de rémunération des mandataires sociaux du Groupe sont arrêtées par le Conseil d'Administration sur proposition du comité des rémunérations.

L'ensemble des rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et au Comité exécutif du Groupe, comptabilisé en charges sur l'exercice 2010 et 2011, s'établit comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Membres des organes d'administration et Comité exécutif	
	2011	2010
Rémunérations	2,6	2,1
Charges sociales patronales	1,2	1,2
Avantages postérieurs à l'emploi	0,1	0,1
Paiements en actions (*)	1,0	0,7

(*) Le montant figurant dans cette rubrique est déterminé conformément à la norme IFRS 2 « Paiements en actions » et selon les modalités décrites en note 13 « Paiements en actions ».

4.2. Transactions avec le groupe VINCI

Les transactions intervenues au cours des années 2010 et 2011 entre le Groupe et le groupe VINCI s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
Immobilisations en service du domaine concédé	3,3	4,2
Immobilisations en cours du domaine concédé	7,5	15,4
Charges de construction	- 88,2	- 106,8
Créances clients	9,2	5,0
Distribution de dividendes	254,4	153,7
Fournisseurs d'exploitation	284,1	36,3
Chiffre d'affaires et autres produits annexes	2,1	0,5
Fournisseurs sous-traitants - Avances	0,0	0,0
Charges et produits financiers	0,1	0,0
Autres charges externes	- 17,3	- 23,4

4.3. Transactions avec le groupe Colas

Les transactions intervenues au cours des années 2010 et 2011 entre le Groupe et le groupe Colas s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
Immobilisations en service du domaine concédé	0,5	0,6
Immobilisations en cours du domaine concédé	0,5	0,2
Charges de construction	- 7,2	- 11,3
Créances clients	0,0	0,0
Distribution de dividendes	50,9	30,7
Fournisseurs d'exploitation	0,9	2,2
Chiffre d'affaires et autres produits annexes	0,0	0,0
Fournisseurs sous traitants - Avances	0,0	0,0
Autres charges externes	- 18,4	- 7,8

5. Événements postérieurs à la clôture

5.1. Évolution des tarifs de péage

En application du contrat de concession du réseau interurbain et du contrat de plan, Cofiroute a augmenté ses tarifs au 1^{er} février 2012 de 2,53 % applicable aux véhicules légers (classe 1) et 3,51 % pour les poids lourds (classe 4).

5.2 Couverture de la dette

Le 16 janvier 2012, afin de maintenir le ratio de couverture de la dette de fin 2011, le Groupe a acheté une option : cap à départ différé au 17 novembre 2012 ; elle se substitue à une couverture de flux de trésorerie à échéance novembre prochain.

Rapport des Commissaires aux Comptes

sur les comptes annuels

Cofiroute - Société anonyme
Siège social : 6 à 10, rue Troyon, 92316 Sèvres Cedex - Capital social : 158 282 124 €

Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Cofiroute, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans les notes 2.8 et 3.2.3 de l'annexe aux comptes, votre Société comptabilise des provisions pour couvrir ses obligations de maintien en état de l'ouvrage concédé. Nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles elles se fondent, ainsi que leur traduction chiffrée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs de capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 17 février 2012

Salustro Reydel, Membre de KPMG International

Deloitte & Associés

Philippe Bourhis, Associé

Mansour Belhiba, Associé

Responsables du document

1. Attestation des responsables du document

Je soussigné Arnaud Grison, Directeur général de Cofiroute, atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport financier annuel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

À ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de Cofiroute et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de Cofiroute et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

Arnaud GRISON
Directeur général

2. Contrôleurs légaux des comptes

Les Commissaires aux Comptes de la Société sont inscrits comme Commissaires aux Comptes auprès de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes et placés sous l'autorité du Haut Conseil du commissariat aux comptes.

Commissaires titulaires

Salustro Reydel
membre de **KPMG International**
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

Début du mandat en cours :
AG du 20 avril 2006.
Expiration du mandat actuel :
à l'issue de l'AG d'approbation
des comptes 2011.

Deloitte & Associés
185, avenue Charles-de-Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine Cedex
France

Début du premier mandat :
AG du 8 janvier 2008 (exercice 2007).
Expiration du mandat actuel :
à l'issue de l'AG d'approbation
des comptes 2012.

Commissaires suppléants

Jean-Claude Reydel
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

Début du mandat en cours :
AG du 20 avril 2006.
Expiration du mandat actuel :
à l'issue de l'AG d'approbation
des comptes 2011.

Cabinet Beas
7-9, villa Houssay
92524 Neuilly-sur-Seine
France

Début du premier mandat :
AG du 8 janvier 2008 (exercice 2007).
Expiration du mandat actuel :
à l'issue de l'AG d'approbation
des comptes 2012.

3. Honoraires des Commissaires aux Comptes

Le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes est de 0,2 M€ au titre de l'exercice 2011, dont 0,16 M€ au titre du commissariat aux comptes et 0,04 M€ au titre d'autres prestations, sans évolution significative par rapport à 2010.

4. Responsables de l'information financière

Patrick Paris, directeur financier et membre du Comité exécutif (+ 33 1 41 14 70 00).

5. Documents accessibles au public

Sont notamment disponibles sur le site internet de la Société (www.cofiroute.fr) les documents suivants :

- le rapport financier 2011 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers ;
- le rapport financier semestriel 2011 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers ;
- les rapports financiers, annuel et semestriel, 2010 déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers ;
- les rapports financiers, annuel et semestriel, 2009 déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers ;
- les rapports financiers, annuel et semestriel, 2008 déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers ;
- le rapport financier 2007 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers ;
- les rapports d'activité.

Les statuts de Cofiroute peuvent être consultés au siège social de Cofiroute, 6 à 10, rue Troyon, 92316 Sèvres Cedex (+ 33 1 41 14 70 00).

Cofiroute

Société anonyme au capital de 158 282 124€
Siège social : 6 à 10, rue Troyon - 92316 Sèvres Cedex - France
RCS Nanterre 552 115 891



Direction financière

Société anonyme au capital de 158 282 124€

Siège social : 6 à 10, rue Troyon - 92316 Sèvres Cedex - France

RCS Nanterre 552 115 891